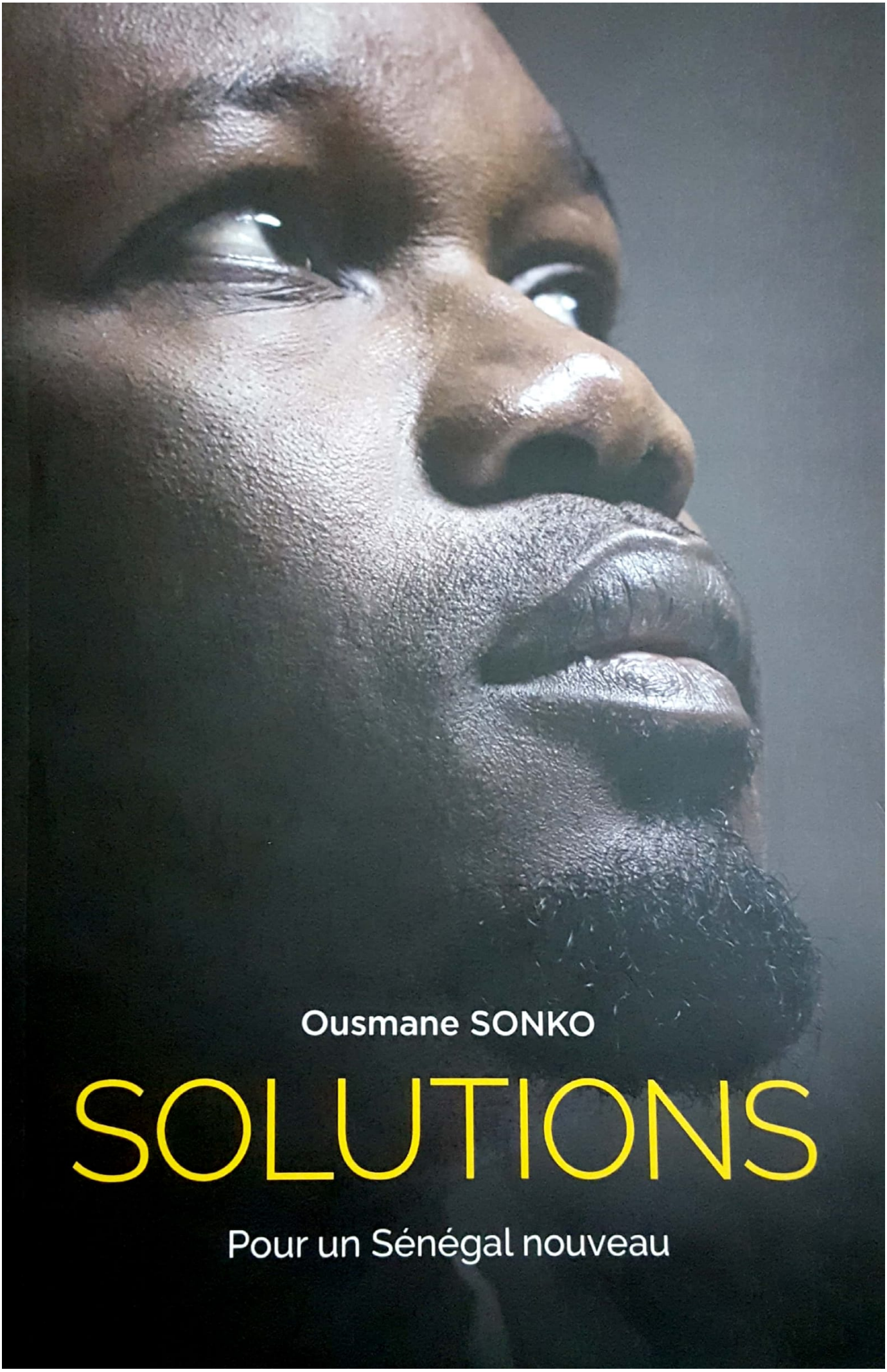

Scanned by CamScanner

SOLUTIONS

Propositions pour un Sénégal nouveau

Scanned by CamScanner

SOLUTIONS

Propositions pour un Sénégal nouveau

Par

Ousmane SONKO

Scanned by CamScanner

Dans ce livre, nous vous parlons des vrais problèmes du Sénégal, ceux dont « ils » n'ont jamais osé parler, sinon que très mollement, par peur des puissances occultes et lobbyistes, des tabous culturels, des résistances sociologiques.

Mais dans cette publication, nous vous livrons surtout des SOLUTIONS pour le salut national.

Débattons sereinement !

Scanned by CamScanner

AVANT-PROPOS

POUR UN SÉNÉGAL DÉCOMPLEXÉ : CROIRE EN NOUS

À regarder les informations défiler à longueur de journée dans les différents supports médiatiques, on ne peut manquer d'être envahi par un sentiment, un questionnement : l'Afrique, particulièrement subsaharienne, serait-elle maudite ?

Partout sur le continent noir, ne semblent régner que misère et désolation et les images ne mentent pas : guerres civiles et/ou étrangères (ethno-raciales, confessionnelles, voire linguistiques, etc.), instabilité politique et institutionnelle, sécheresse et inondations avec leur corollaire insupportable de scènes inhumaines sur les routes maritimes ou désertiques de l'immigration, de faim, d'épidémies ailleurs éteintes ou inexistantes, de pauvreté extrême et plus récemment, d'Africains vendus comme esclaves par leurs propres frères.

Le Sénégal a échappé jusqu'à présent aux plus aiguës des causes de ces fléaux, mais n'en manifeste pas moins curieusement les effets au même titre et quelquefois même plus que de raison.

À écouter et bien entendre les Sénégalais, dans les discussions de rue, de bureau ou de salon, dans les débats médiatisés et les tribunes religieuses, deux attitudes contradictoires dominent :

– d'une part il y a ceux qui expriment un pessimisme irréfragable, une lassitude et une abdication, face aux échecs répétitifs, aux trahisons politiques, à la crise sociale et économique permanente et

Scanned by CamScanner

ses conséquences désastreuses. Pour ceux-là, le mal est fatalement incurable ; le Sénégal serait maudit, comme le reste de l'Afrique d'ailleurs. La pauvreté, le chômage endémique, les problèmes primaires de santé, d'éducation, de nutrition et notre rang parmi les pays les plus pauvres de la planète en sont, entre autres, une parfaite illustration. Il n'est pas rare que ce pessimisme conduise, radicalement, à une analyse « socio-anthropologique » reproduisant le cliché d'une race noire qui serait maudite, paresseuse, insuffisamment dotée en capacités intellectuelles et organisationnelles ;

– d'autre part, il y'a les optimistes insouciants, ceux qui ramènent tout à Dieu, nombrilistes à souhait, sur fond de narcissisme micro-nationaliste. Pour ces derniers, le Sénégal serait le premier pays au monde et que tout y marche au mieux, dans le meilleur des mondes possibles. Il n'est pas rare non plus de les entendre développer des arguments irrationnels se ramenant à une bénédiction divine dont jouiraient le Sénégal et ses habitants, leur donnant l'assurance d'une vie de prospérité, de sécurité et de progrès pour toutes les générations de Sénégalais jusqu'à la fin des temps.

Ma conviction est que ni les uns ni les autres n'ont totalement raison ou tort.

La vérité est que nous avons un potentiel énorme que nous n'avons jusque-là pas su saisir et transformer. Nous avons notre destin en main, mais encore faudrait-il en être conscient, dans un monde rendu de plus en plus impitoyable par les règles du jeu et la compétition.

Dans une planète mondialisée par le droit, la culture, les finances et l'économie, le maître mot, c'est la compétitivité. Le Sénégal doit y trouver sa place, non par des slogans et une perception surfaite de soi, mais par une réelle volonté de progresser, adossée à des pratiques qualitatives. Nous devons nous mettre au diapason des nouvelles exigences de ce monde et, alors, compter parmi les nations qui existent et se font respecter pour leur contribution au progrès de

Scanned by CamScanner

l'humanité et à son progrès : ou continuer à nous inscrire en marge de ce processus irréversible, et par conséquent, être condamnés à survivre à la périphérie, en sous-produits de la mondialisation.

Notre message aux Sénégalais, c'est d'y croire car nous le pouvons. Avons-nous d'ailleurs le choix ?

Notre promesse aux Sénégalais est qu'à force de travail et d'ingéniosité, nous pouvons réussir des bonds considérables pour lesquels il fallait, dans les séquences historiques passées, une durée beaucoup plus longue.

Il faut seulement mettre le Sénégal et les Sénégalais en position de remporter cette bataille. C'est à la fois facile et difficile. Facile, car le chemin est connu, difficile car emprunter le chemin et s'y maintenir jusqu'à destination nécessitent énormément d'efforts, de volonté, de patience et de persévérance. Ce chemin, on peut schématiquement le décrire en trois exigences :

1- **Patriotisme :** il nous en faudra beaucoup. Nous devons revivifier ce ressenti partagé d'appartenance à un même pays, sentiment qui soude le socle de notre unité sur la base de valeurs communes. Dans cette bataille, nous devrons constamment forger et nourrir un fort sentiment d'amour et de fierté pour notre patrie. Le patriote est prêt à se dévouer ou à se battre pour elle afin d'en défendre les intérêts.

Ce patriotisme peut s'exprimer au plan militaire, sportif, culturel, mais c'est au plan économique qu'il donnera toute sa mesure, dans la plénitude de son utilité pour le projet national. Dans cette mondialisation qui cache des individualismes nationaux exacerbés, le patriotisme économique des consommateurs, des entreprises et des pouvoirs publics, bref de toutes les couches nationales, commande d'adopter des comportements aptes à favoriser les biens et services produits au Sénégal. Nous ne briserons jamais ce cycle de

Scanned by CamScanner

domination subie de la part de pays légitimement ambitieux, déterminés et organisés. Le problème est en nous, en notre capacité à opérer un libre choix de nos politiques publiques et de nos partenaires extérieurs pour des échanges gagnant-gagnant. Nous en appelons à un Sénégal ambitieux et décomplexé.

Soyons clairs, il ne s'agit ni de chauvinisme, ni de nationalisme étroit, mais d'une posture consistant, dans le respect mutuel et l'ouverture aux autres, à privilégier et défendre d'abord et avant tout les intérêts des quatorze millions et demi de Sénégalais.

2- Travail : Ayons la lucidité de reconnaître que la culture et le culte du travail sont à développer dans notre continent

Pour beaucoup d'entre nous, les tares du passé et surtout le système de prédation instauré par l'élite postcoloniale ont fini d'installer une culture qui réduit le travail à une souffrance à laquelle on cherche à échapper en louvoyant, en trichant, en faisant semblant (car, en même temps, on aime l'argent que procure le travail). Il est urgent de mettre le Sénégal, surtout celui des zones urbaines, au travail, valeur sociale immuable, seule à même de procurer la liberté, la dignité, l'épanouissement social et la prospérité économique.

L'un des facteurs essentiels qui expliquent les écarts entre les nations, tel que révélé par de nombreuses études, est le rapport de chacune au travail. Nous devons nous regarder de face et admettre que nous n'avons pas le même rapport au travail, quantitativement et qualitativement, que les Sud-coréens, les Allemands, les Américains…

Il nous faut rebâtir un Sénégal qui privilégiera le travail, en créant les conditions pour tous, le récompensera à sa juste valeur et sanctionnera tout ce qui l'entrave.

Scanned by CamScanner

3– Éthique : aucune société n'a autant théorisé les valeurs éthiques fortes de droiture (*njub*), de dignité (*jom*), de fierté (*fullë*), d'honnêteté (*Dëggu*), de loyauté (*Kollëré*)… ; aucune société, pourtant, ne les foule aussi allègrement au pied que la nôtre. Ayons le courage de le reconnaître, pour beaucoup d'entre nous, l'intégrité constitue davantage une posture qu'une conviction.

Nous aimons parler des valeurs, de ce qui doit être, de morale ou de religion, mais cela se limite souvent à la rhétorique... Or, sans ces normes que chacun doit se fixer pour éviter de nuire aux autres, jamais les comportements du plus grand nombre ne sécréteront le bonheur collectif.

Il faut faire renaître en chacun la conscience de la nécessaire conciliation de l'intérêt individuel avec l'intérêt général et le sentiment de l'obligation de renonciation au premier lorsqu'il contredit le second.

C'est tout le sens de la vision qui structure notre offre politique autour du triptyque :

- mettre fin à l'entrepreneuriat et à la « marchandisation » politiques : l'argent a pris une place inconsidérée dans la pratique politique au Sénégal tuant du coup le débat d'idées et les forums programmatiques, d'où la piètre qualité de l'élite politique et les faibles performances dans la gouvernance d'État ;

- expérimenter de nouvelles voies de développement économique et social : depuis plus de 50 ans, quels que soient les gouvernements en place, les politiques publiques empruntent les mêmes schémas, avec la même forte dépendance à l'aide extérieure dont une bonne partie est recyclée par l'État sous forme de prébendes à partager entre personnes et groupes d'influences au détriment de la grande masse. Ces schémas ont largement prouvé leur inefficacité,

Scanned by CamScanner

voire leur nocivité, et il faudra du courage politique pour rompre avec et inventer une nouvelle gouvernance économique et sociale ;

- redéfinir le contrat social : depuis plusieurs années, sous l'effet de la crise socio-économique et des manipulations politiciennes, la société sénégalaise se délite lentement mais sûrement. Les communautarismes sous diverses formes augmentent, le repli sur soi grandit et l'action publique devient de plus en plus le reflet d'influences dominantes qui se succèdent, au lieu de traduire un projet national fédérateur, stable, partagé et orienté vers le futur, tout en étant respectueux des identités spécifiques.

Voilà les constats alarmants qui ont hâté notre engagement en politique et les convictions fortes qui fondent notre combat pour un autre Sénégal, un Sénégal meilleur, un Sénégal d'espoir.

Convictions fortes que malgré tout, il ne tient qu'à nous de briser ce cycle d'échecs et de déceptions, car les ***SOLUTIONS*** sont bien en nous.

Mais il faut s'y atteler dès maintenant, nous avons déjà perdu trop de temps et le monde ne nous attend pas.

Scanned by CamScanner

CHAPITRE I

À L'ORIGINE DU MAL, UN SYSTÈME

Le Sénégal est dans un gouffre profond et semble volontiers s'y complaire depuis l'indépendance obtenue en 1960.

Ce constat est illustré par :

- un endettement public culminant à 61 % du PIB en 2017 contre seulement 41 % en 2012, conséquence, entre autres, des obligations dites *euro-bonds* de 2009 – 2011 – 2016 (compte non tenu de celui de 1 184 milliards contracté en 2018) ;

- le Service de la dette croît de 24 % des recettes de l'État en 2014, à 30 % en 2017.

Le pire, c'est que cet endettement, contrairement à ce que prétend le régime en place, n'a pas servi à financer les investissements qui, de 29 % en 2012, n'ont jamais pu atteindre les 27 % de 2012 à 2017 ;

- De médiocres performances fiscales, dues, principalement, au népotisme, à la politisation, à la corruption et aux mauvaises pratiques que le système de gouvernance instaure dans les administrations ;

- Un secteur primaire encore largement confiné dans des objectifs de survie, impacté par des problèmes de coûts de production, de financement, de disponibilité des produits (agriculture, pêche, élevage), d'infrastructures adaptées, aggravés par l'inexistence de politique et de tissu industriels ;

Scanned by CamScanner

- Un front social en perpétuelle ébullition, symptôme des échecs répétitifs dans des domaines clefs tels que la santé, l'éducation nationale et l'enseignement supérieur ;

- Des inégalités sociales et une pauvreté persistantes dans tout le pays, atteignant le seuil alarmant de 76,5 % des populations à Kolda (zone à potentialités mal valorisées) et classant notre pays parmi les vingt-cinq (25) pays les plus pauvres au monde ;

- une insécurité alimentaire persistante, frappant 16 % des populations ;

- une activité économique concentrée à 85 % à Dakar, capitale hypertrophiée et asphyxiée ;

- une économie précocement tertiairisée (64 %), confinant l'activité de production à la portion congrue ;

– un taux de chômage de 10,8 % et un taux d'occupation de 44 % en 2017 (contre 49,5 % en 2012). 93 % des chômeurs sont à la recherche du premier emploi, affectant au premier chef les plus jeunes (60 % des chômeurs ont entre 15 et 34 ans) pour une démographie dynamique, à dominante jeune (100 000 jeunes arrivent tous les ans sur le marché du travail dont moins de 10 000 trouvent un emploi dans le secteur formel) ;

- une crise de société sans précédent, attestée par les nombreux cas de viols, enlèvements, assassinats (même sur des enfants à bas âge) ;

- une gestion scandaleuse et prébendière des ressources naturelles minières, foncières, halieutiques, forestières... ;

- des institutions piétinées et réduites au seul pouvoir exécutif, un recul démocratique et des droits et libertés, un tripatouillage électoral constant, faisant du processus même un danger pour la stabilité nationale ;

Scanned by CamScanner

- une gouvernance clanique, familiale et malsaine à tous les niveaux étatiques,

- Une aliénation jamais égalée des intérêts nationaux au profit d'intérêts étrangers, plus rémunérateurs à titre individuel pour nos gouvernants ;

- Un niveau de corruption exceptionnel à tous les niveaux de l'appareil d'État ;

La situation est gravissime, mais elle n'est pas fatale. Elle illustre simplement les symptômes de causes rationnelles connues qui nécessitent une approche systémique. Oui, c'est le système lui-même, dans ses différentes composantes, qui est compromis et dirigé contre l'intérêt national, puisque fondé sur des contre-valeurs qui ont pour noms incompétence, népotisme, corruption, acceptation de la domination, démission, démagogie politicienne…

✓ **Aux plans économique et social**, la revue des politiques publiques menées au Sénégal sur la période 1960-2018 révèle un manque d'ambition, de vision et une faiblesse structurelle des options.

- après l'indépendance, en 1960, les premiers plans quinquennaux de l'État du Sénégal étaient des plans de survie avec l'obligation de subvenir aux besoins essentiels des populations. Ils aboutirent plus à une aggravation de la paupérisation sociale qu'à une reprise du processus de développement ;

- les programmes d'Ajustement Structurel (PAS) prirent le relais au début des années 1980 avec pour but (après le désastre des premiers plans) de stabiliser le cadre macro-économique et relancer l'activité économique ;

- le pays embraya ensuite, à la faveur de la première alternance démocratique, sur la période 2003-2012 avec une stratégie échelonnée de réduction de la pauvreté (DRSP) dont les objectifs

Scanned by CamScanner

affichés étaient de faciliter l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau potable, assainissement...) et d'augmenter substantiellement les revenus des habitants. Ces résultats ne furent pas atteints, comme en attestent les permanentes crises occasionnées par les difficultés d'accès aux infrastructures scolaires et sanitaires, d'alimentation en eau et en électricité, entre autres ;

- avec la deuxième alternance intervenue en 2012, le curseur sera mis sur un objectif de développement avec le document de la Stratégie Nationale de Développement Économique et Social (SNDES) qui misait sur la valorisation des secteurs porteurs de croissance.

Il vivra le temps d'une rose avant que ne lui soit préféré un objectif plus modeste, celui d'émergence, fixé depuis l'an 2014 par les autorités à travers le Plan Sénégal Émergent (PSE). Complété par le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) et le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et territoires frontaliers (PUMA) orienté du côté social.

Il est constant que toutes ces expériences se sont conclues sur des échecs retentissants et n'ont jamais fait l'objet d'évaluation sérieuse avant de décider de passer à l'étape suivante.

La principale explication de ces échecs est à chercher dans la nature superficielle de ces programmes qui, jamais, n'ont abordé les vraies problématiques de nos politiques publiques et les vrais goulots d'étranglement de notre développement économique et social.

En effet, aucun de ces plans ou programmes n'a traité sérieusement des questions du modèle économique (par exemple substitution des importations et/ou promotion des exportations ?), de son financement, (fiscalité, monnaie, ressources naturelles, endettement), de son cadre d'expression (protection, préférence nationale, bonne gouvernance, institutions.) et des programmes sociaux que devraient irriguer les produits des succès atteints.

Scanned by CamScanner

Les programmes successifs ont simplement reproduit des modèles génériques et peu audacieux, qui n'ont jamais sorti un pays du sous-développement et de la pauvreté dans le monde, avec la bénédiction hypocrite de « partenaires » internationaux qui, certainement, rient bien sous cape de la naïveté et de l'incompétence de nos dirigeants.

Résultat : le Sénégal, en 2017, est encore classé parmi les 25 pays les plus pauvres à l'indice de développement humain.

✓ **Au plan politique,** la situation est à l'image du tableau socio-économique ci-dessus qui, d'ailleurs, en est la résultante. L'incompétence, l'amateurisme, le faible attachement à la patrie, la corruption… autant de marques de l'élite politique et du système qui ont produit le désastre que nous vivons depuis 58 années maintenant.

Le système dont il s'agit est pernicieux, c'est une pieuvre tentaculaire et à plusieurs têtes. C'est d'ailleurs une monumentale erreur de l'identifier par sa seule composante politique. En son sein, on trouve des échantillons représentatifs de toutes les couches socio-professionnelles : hommes politiques, technocrates hauts fonctionnaires, patrons de presse et hommes de média, affairistes de tous bords, religieux, lobbies d'État et privés étrangers…

Chacune de ces composantes joue sa partition dans le maintien et la perpétuation du système et, en contrepartie, reçoit des avantages sonnants et trébuchants sous forme de juteux marchés, de promotions politiques ou administratives et d'absolution des actes de mal gouvernance, d'attributions de fréquences accompagnées d'immunité fiscale et d'avantages occultes, de mallettes d'argents et d'attributions foncières assaisonnées de passeports diplomatiques, de garantie de grande part de marché faisant du Sénégal un gâteau livré au partage étranger.

Scanned by CamScanner

Tout tourne autour d'intérêts personnels et nul, en vérité, ne se soucie réellement du Sénégal et du peuple. On fait semblant et on enfarine, au moyen de promesses démagogiques, du trafic d'influence, du pouvoir de l'argent illicitement acquis, des manipulations médiatiques et du soutien des lobbies, véritables maîtres du système. Le citoyen lui, mal formé et désinformé, n'y voit que du feu.

Mais, ce système existe et se régénère à cause de nos peurs et de notre inaction, celles-là que le professeur Moustapha Kassé définissait si bien quand il diagnostiquait ainsi : « *Aujourd'hui, les questions sérieuses de notre société sont peu ou pas discutées du fait (...) des diverses asthénies de l'élite politique, administrative, économique, mais surtout intellectuelle : l'élite politique sanctionnée par le suffrage universel se refuse à l'engagement de rendre compte, l'élite administrative est paralysée par l'obligation de réserve, la bousculade du placement et la recherche de consanguinité, l'élite intellectuelle s'abstient de prendre sa part de responsabilité et démissionne purement et simplement alors que la société civile, cette nébuleuse caméléonesque, change au gré d'intérêts de ses bailleurs occultes* ».

Les Sénégalais ne se battent pas contre le système qui est leur bourreau, pas suffisamment du moins. Il faut se demander d'ailleurs s'ils ne sont pas plus complices que victimes, à voir, lors des campagnes et scrutins électoraux, le comportement alimentaire d'une partie des catégories qui, pourtant, sont les plus durement affectées par la mal gouvernance et les méfaits du système. On en est réduit aujourd'hui à une nation où l'argent-roi structure les rapports sociaux, où l'argent vaut mieux que l'intégrité, où la politique constitue un métier comme un autre, permettant de s'enrichir tout en s'achetant un brevet de bonne conduite sociale à coups de largesses.

Scanned by CamScanner

Les plus avertis pensent avoir trouvé un exutoire dans l'expression de la volonté citoyenne par le vote, préférant fatalement s'en remettre à Dieu entre deux échéances électorales.

Le pire c'est que, lors de ces rendez-vous, la plupart circonscrivent leur choix entre des candidats constituant les deux faces du même système. Ainsi, imaginent-ils que le Sénégal fait des sauts qualitatifs ; que le simple jeu de l'alternance politique, consistant à substituer à un ponte du système un autre à la tête de celui-ci, suffira à nous sauver.

Après 40 ans de règne socialiste et 19 ans de règne libéral, une ère de succession libérale au pouvoir risque de s'installer durablement par le passage du témoin d'une excroissance de cette formation à une autre. Ou alors par une transmission du pouvoir à une équipe hybride, reconstituant parfaitement le système par la réunion de ses deux faces. Les mêmes visages et les mêmes hommes, depuis tant d'années, comme disait l'autre. Depuis avant ma naissance même pour certains, longévité politique sanctionnée par les mêmes résultats désastreux.

C'est contre cela que PASTEF s'est érigé, et c'est pourquoi notre action politique gêne une certaine classe politique qui la perçoit comme une menace à sa survie.

Mais il y a d'espérer encore du Sénégal. Parce que, malgré les brimades, intimidations, velléités dictatoriales par les tentatives de confiscation des droits et libertés, le peuple sénégalais a pu trouver les ressources et révéler, au premier rang de ses dignes enfants, des hommes et des femmes capables de dire non. Ce mouvement de résistance inattendu est apparu dans tous les domaines de la vie nationale, mais surtout là où l'on s'attendait le moins : dans l'administration, la magistrature, les organes de contrôle comme l'OFNAC, le gouvernement, et même l'armée nationale, chose rarissime qui doit contradictoirement nous inquiéter et nous rassurer en même temps.

Scanned by CamScanner

L'exemple le plus illustratif provient certainement de l'administration. Simultanément à la vague de ralliement au régime de hauts fonctionnaires qui ont réussi à se faire une place privilégiée dans la galaxie beige-marron (Il s'agit des couleurs de l'Alliance pour la République [APR], nouveau parti-Etat du Sénégal), un mouvement parallèle de fonctionnaires de même grade se fit, à côté de citoyens d'horizon divers, pour donner naissance à ce parti, singulier par son positionnement et sa praxis politiques, qu'est PASTEF. Si dans le premier groupe on trouve principalement des hauts fonctionnaires ayant la particularité de traîner des casseroles contenues dans des rapports de contrôle ou notoirement étiquetés dans leur profession pour leur manque de déontologie et leurs pratiques corruptives, ceux du second groupe peuvent se prévaloir d'une image professionnelle irréprochable à tout point de vue ; ce qui les autorise à assumer un statut d'opposants radicaux sans rien encourir d'autre que la marginalisation dans la distribution des promotions. C'est là toute la différence entre le militantisme patriotique dans PASTEF et le militantisme népotiste et occulte dans l'APR.

Scanned by CamScanner

CHAPITRE II

LE DIABLE À L'ÉPREUVE DES PATRIOTES

Il y a quatre ans à peine, démarrait une aventure politique, la nôtre. Celle-là passée d'un projet discuté dans des salons entre quelques connaissances, concrétisée lors d'une assemblée générale tenue à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar un après-midi du 4 janvier 2014 en présence d'une cinquantaine de personnes, à un vaste mouvement qui intéresse et séduit aujourd'hui beaucoup de Sénégalais.

Le projet PASTEF ne laisse pas indifférent. Détracteurs, partisans et sympathisants s'en donnent à cœur joie dans un sens ou l'autre. Si le discours rassure et réconcilie les seconds avec la chose politique ; il déroute indubitablement les premiers, plus portés vers la démagogie politicienne qu'à une praxis axée sur les vraies problématiques des politiques publiques.

Quatre ans seulement dans le landerneau politique, et déjà des statuts. Celui d'opposant (radical pour certains), d'homme politique et de parti crédible, porte étendard, parmi d'autres, du renouveau politique sénégalais. Celui assez réducteur, pour d'autres, d'objecteur de consciences, lanceur d'alerte et pourfendeur infatigable de la mal gouvernance ambiante.

Il a été extrêmement difficile de se hisser à ces statuts, il l'est encore plus de s'y maintenir tout en travaillant constamment à l'améliorer.

Scanned by CamScanner

Mais cette incursion fulgurante dans la scène politique ne pouvait aller sans des soubresauts et réactions : graduellement violents, du système et de ses acteurs. Les enjeux sont en effet énormes pour eux.

Et ici, la fameuse citation prêtée à Gandhi prend tout son sens : « *d'abord ils vous ignorent, ensuite ils se moquent de vous, après ils vous combattent et enfin, vous gagnez* ».

À sa création en janvier 2014, deux aspects singularisaient PASTEF :

– le parti est né dans un anonymat total du fait de l'absence de notoriété de ses initiateurs. Historiquement, c'est au terme d'une longue et riche carrière dans un grand appareil politique couronnée par des responsabilités étatiques que des leaders politiques, le plus souvent par le biais d'une dissidence, s'attelaient à mettre sur pied leur propre formation politique. *A contrario*, tous les initiateurs, y compris moi qui fus porté à la tête du parti par l'AG constitutive, étaient d'illustres inconnus du grand public.

Nos premiers pas politiques furent poussifs, voire laborieux. À nos débuts, même la banale préoccupation de trouver des ouvertures médiatiques, de décrocher une émission-débat, une interview ou simplement de se faire couvrir une conférence de presse, se transformait en un challenge immense ;

– cela a pu amuser beaucoup de nos proches. Je me souviens encore des remarques ironiques d'amis, de collègues : « vous perdez votre temps sans notoriété ni argent », ou encore « ah un parti de plus parmi deux centaines d'autres pour amuser la galerie »…. Il est vrai que la tâche s'annonçait ardue et le défi apparaissait insurmontable ;

– mais au fur et à mesure que nous progressions, et que la ligne du parti consistant en une opposition dure et ferme se révélait et s'affirmait au fil des sorties médiatiques, sur fond de dénonciations et autres révélations d'actes de mal gouvernance, le mépris et

Scanned by CamScanner

l'amusement se transformaient en une irritation, ensuite un agacement et, enfin, une colère sourde.

La bête était de plus en plus atteinte et son visage hideux dévoilé : il fallait sévir, avec les moyens d'État s'entend.

D'abord il y eut la politique d'ostracisme dans l'administration. C'est connu, sous ce régime, il ne suffit pas d'être haut fonctionnaire, compétent et intègre pour aspirer à une promotion légitime. Il faut surtout et avant tout être militant du parti au pouvoir, qu'importe après, que l'agent soit incompétent, corrompu ou paresseux. Il suffit d'observer le top management de nombres d'administrations et d'établissements publics aujourd'hui pour s'en convaincre. Je vous laisse imaginer alors comment, dans ce système, est perçu un fonctionnaire opposant, d'une opposition radicale de surcroît !

Mais la mise à l'écart, que je souhaitais moi-même pour garder un minimum de liberté politique, n'ayant rien entamé dans ma détermination, ni dans celle des autres fonctionnaires membres du parti, le Président Sall, connu pour sa gouvernance violente avec une grande propension à instrumentaliser la justice, l'administration et les forces de l'ordre à des fins de règlement de compte politique, décida de passer à la vitesse supérieure.

La solution miracle qu'il croyait avoir trouvé : « radiation ». Son analyse était simple et voire même, malheureusement pour lui, simpliste. Il partait d'un postulat simple : Ousmane SONKO, président de PASTEF, est un simple salarié qui doit entretenir une dépendance vitale vis-à-vis de ses revenus salariaux. Conclusion : si je lui coupe le salaire et les avantages liés, il sera plus préoccupé à se trouver de quoi survivre et faire vivre sa famille que de m'attaquer régulièrement.

Mauvais calcul qu'il faisait là. J'accueillais cette mesure avec soulagement et foi en Dieu. Soulagement car j'avais moi-même entrepris le projet de sortir de l'administration qui, après quinze ans, n'avait plus grand-chose à m'offrir et, de surcroît, devenait une

Scanned by CamScanner

contrainte pesante pour mes activités politiques du fait du corset des sujétions. Foi en Dieu parce que je fais partie de ces nombreux Sénégalais qui ne lient pas leur sort, non pas par fatalisme, mais par confiance au Seigneur, à une position ou aux actes d'un homme, quel qu'il soit.

Au demeurant, cet épisode a décuplé notre conviction et notre détermination à nous battre, corps et âme, pour en finir avec ce système vicieux.

Un an après cette lâche forfaiture présidentielle, et malgré une participation chaotique aux élections législatives de 2017 – à cause essentiellement du manque de moyens – une partie du peuple sénégalais décidait de m'envoyer à l'Assemblée nationale. Cette consécration politique, en plus de traduire une attente et un appel fort à prolonger notre combat au sein de l'hémicycle, marqua le début d'une nouvelle stature politique.

J'entamais ce mandat, sous les couleurs de la coalition *Ndawi Askan Wi* (NAW), avec beaucoup d'envie et de détermination. Malgré l'adversité drue et la guérilla parlementaire, les violations du règlement intérieur pour réduire notre temps de parole si ce n'est le supprimer simplement, la tribune de l'Assemblée nous permit, dès l'entame de la législature, d'imprimer un autre visage au mandat électif législatif et, surtout, à tenir un discours différent.

Tout cela ajouta au désarroi de nos adversaires et, les autres méthodes ayant échoué à produire les effets attendus, alors ils se rabattirent alors sur ce que tout diable sait faire de mieux : ***diaboliser.***

Une vaste campagne de diabolisation savamment orchestrée a pris alors le relais depuis quelques mois. L'objectif étant de détruire l'image du probable candidat SONKO, par la diffamation, le commérage et l'affabulation.

Ainsi, faut-il relever au registre des mensonges préparés et distillés par les laboratoires du pouvoir :

Scanned by CamScanner

✓ *« Sonko est riche comme crésus et se ferait financer par des milieux occultes »*. Ma réponse à ces affirmations mensongères se trouve dans ma déclaration de patrimoine faite au lendemain de ma radiation de la fonction publique. Non tenu alors à une telle déclaration puisque n'exerçant aucun mandat électif ou responsabilité publique, j'avais voulu mettre au défi une certaine classe politique, corrompue et illégalement enrichie à coup de milliards détournés de nos deniers publics. Voici in-extenso cette déclaration datée du mois d'août 2016 qui avait été reprise par toute la presse nationale : *« incapables de soutenir le débat de fond que nous avons soulevé, nos adversaires (le frère du Président de la République en premier), se réfugient derrière l'accusation gratuite, la désinformation et la diffamation. Ainsi, ai-je entendu de leur bouche des arguments tels : « Sonko est milliardaire », « Sonko possède beaucoup d'immeubles », « Sonko a des hectares de terres et des vergers »...*

Aussi, j'ai décidé de rendre public mon « patrimoine », durement acquis à la sueur de mon front, et déclare sur l'honneur sa conformité à la réalité.

1– je possède une maison, bâtie sur deux étages, sur un terrain de 220 m2, sis à la Cité Keur Gorgui, dans laquelle je vis avec toute ma famille au sens.

Cette maison a été acquise en état de construction auprès de la SICAP-SA, au prix de quarante-huit millions (48 000 000) de francs CFA, à charge pour moi d'en achever l'édification. Je n'ai fini de payer qu'au mois d'août 2016 et n'ai pas encore muté à mon nom puisqu'à ce jour, la SICAP ne m'a pas encore délivré la mainlevée. C'est la seule maison que je possède à l'exclusion de toute autre au Sénégal et en dehors.

2– je possède une voiture de marque Toyota Prado version 2006 (10 ans), achetée en reprise en 2013. C'est le seul véhicule dont je dispose.

Scanned by CamScanner

3– je suis titulaire de deux comptes bancaires ouverts à la BICIS et au Crédit du Sénégal et qui se présentent à ce jour comme suit :

– COMPTE BICIS : solde de deux cent quatre-vingt-douze mille sept cent trente-quatre (292 734) francs CFA (je n'ai pas tenu compte de deux virements effectués dans les dernières 24h pour un total de 1 072 895 car je n'en connais pas pour le moment l'origine) ;

– Compte Crédit du Sénégal : 0 franc

Cette déclaration est conforme à tout point de vue à ma situation.

Je mets au défi les amuseurs publics de l'APR, avec tous les moyens de l'État dont ils disposent, d'apporter la moindre preuve contraire..."

Deux ans plus tard, il est loisible de constater que nos adversaires n'ont jamais pu rattacher à ma personne un quelconque patrimoine matériel, foncier ou financier ne figurant pas dans le répertoire ci-dessus. Mieux, malgré le trésor d'énergie déployé par le ministre de l'Intérieur, impliquant à des niveaux insoupçonnés les services de l'État, harcelant des citoyens pour leur soutirer des aveux à charge, rien n'en est. Parce que simplement, je me suis évertué, durant toute ma carrière, à faire un viatique intangible de cette valeur cardinale qu'est la probité, fille de la dignité et de la fierté rétentionnaire face aux basses tentations financières et matérielles.

Peu d'acteurs politiques peuvent et osent en dire autant.

✓ Cette première accusation est presque anecdotique comparée à la seconde consistant à me faire passer pour un « *wahabite* » ou même un dangereux extrémiste. J'ai ainsi été

Scanned by CamScanner

informé, par des militants ou sympathisants mourides, tidianes ou catholiques, que des responsables du parti au pouvoir et non des moindres, sillonnent les principaux foyers religieux du pays, distillant cette calomnie et, malheureusement, parvenant à jouer avec les peurs idéologiques des uns, l'antagonisme spirituel artificiellement forgé des autres et les craintes du syndrome minoritaire enfin pour certains. Le plus cocasse c'est que les commanditaires de telles propagandes sont pour la majorité connus pour leur accointance avec les milieux maçonniques et autres groupuscules occultes.

Les plus désespérés n'hésitent même pas à faire allusion à mes origines casamançaises, tentant par là d'établir une quelconque connexion entre moi et les revendications irrédentistes armées d'une partie des ressortissants de cette zone.

Je puis affirmer n'être nullement ébranlé par cette campagne nauséabonde qui, en somme, m'offre plutôt une bonne opportunité de procéder à quelques clarifications importantes pour saisir le sens de mon combat et de mon action politique.

– Je suis né un jour de juillet 1974 à Thiès, d'une mère sérère de Khombole, dont les lointaines origines sont du Sine qu'un arrière-grand-père avait quitté pour aller s'installer dans le Gandiole, au nord du Sénégal. Du côté maternel elle est la fille d'une Toucouleur, originaire du Fouta, précisément du village de Ndiayène Pendaw.

Mon défunt père lui est de l'ethnie diola, majoritaire en basse Casamance. Il est originaire du village de Béssire (ou Bassire) dans le département de Bignona, célèbre par la renommée d'un de mes grands-pères, Arfang Béssire Sonko, illustre par ses hauts faits de développement en tant chef de Canton des Djougoutte-Nord.

En réalité, je traverse le Sénégal du nord au sud et revendique sans concession et avec fierté l'ensemble de ces identités qui m'enrichissent et font de moi ce que je suis : un Sénégalais jusqu'au bout des ongles. C'est là autant d'atouts qui font me sentir chez moi partout où je me trouve sur le territoire. Je suis par essence un « condensé »

Scanned by CamScanner

national, ce qui me met au-delà des contingences partisanes de nature ethnique ou géographique. Hélas certains, par leur gouvernance népotiste dictée par leur obsession pour le pouvoir, ont joué ces dernières années avec ces démons du clanisme qui, jusque-là, étaient inconnus du Sénégal.

Né à Thiès donc, de parents tous deux fonctionnaires, j'eus enfant, au gré des affectations, à voguer dans le pays, de Ndioum à Vélingara avant que mon père décidât d'acquérir une maison à Sébikotane et d'y établir la famille. Nous y passâmes quelques années desquelles je retiens beaucoup de souvenirs et mes premiers pas d'écoliers, avant qu'il ne demande et obtienne une affectation à Ziguinchor, j'avais alors sept ans.

C'est en Casamance, dans la ville la plus cosmopolite du Sénégal, à « Zig » comme nous nous plaisons à l'appeler, que pendant treize années ininterrompues, je fis réellement mes humanités. À Ziguinchor, se côtoient, dans une parfaite harmonie, toutes les ethnies du Sénégal et les données de l'ANSD ne s'y trompent pas : « En effet, il en est ressorti que les principales ethnies sont : l'ethnie Diolas (57,8 %) qui est majoritaire, les Mandingues (11,10 %), le groupe Pulaars (10,5 %), les Ouolofs (3,9 %), les Manjacks (3,5 %), les Ballantes (2,9 %), les Sérères (2,70 %) et les Mancagnes (2,4 %) ».

Ici, le fort brassage entre les communautés chrétienne, musulmane et même animiste à nul autre pareil dans le pays induit une cohabitation basée sur la tolérance mutuelle, l'acceptation de l'autre et presque une sorte de syncrétisme unique en son genre. La moitié de mes amis de l'école ou du quartier, qui le sont restés à ce jour, étaient chrétiens.

Je me rappelle alors de nos virées lors des fêtes de Tabaski, Noël, Korité ou Pâques, passant indistinctement en revue les maisons de notre quartier des HLM Néma, dans un exercice de comparaison des

Scanned by CamScanner

plats concoctés par les uns et les autres, la palme revenant au « Ngalakh » de Pâques d'ailleurs.

Quand on a grandi dans cet environnement, on est immunisé contre certaines maladies des esprits obtus tels l'intolérance religieuse, l'éthnicisme, le régionalisme et autres formes d'exclusion.

– j'ai grandi dans cet environnement, en musulman convaincu, pratiquant et spirituellement décomplexé. Je ne suis pas né et n'ai pas grandi tidiane, mouride, layenne, niassène, ibadou..., mais simplement musulman. Ceux qui ont vécu dans le sud du pays savent de quoi je parle car les considérations confrériques n'y avaient jamais été une réalité aussi forte que dans le reste du pays et la dominante tidiane, à laquelle se rattache ma mère qui est apparentée à Aladji Rawane Ngom Moukhaddam d'El Haj Malick SY, s'y exprimait dans une relative discrétion.

Donc mon appartenance religieuse ne s'est pas déterminée par un choix, mais par la naissance et mon éducation ; et ma voie à l'intérieur de cette religion ne s'est pas définie par opposition ou antagonisme à une quelconque autre voie, mais par un contexte et, plus tard, une option lucide. Je ne compte rien y changer, absolument rien.

D'abord parce que je n'ai vu que du bon dans la voie qui m'a amené là où j'en suis, par l'enseignement du bien et la proscription du mal. Cette voie qui a fait de moi ce que je suis, socialement, intellectuellement, spirituellement. Celle-là qui m'a appris l'honnêteté, le respect de la chose publique, le respect et l'amour des parents et du prochain au point de chercher toujours à le servir avec désintérêt, l'amour de la patrie, le refus de la compromission, de toutes les compromissions. Cette voie d'où je puise les valeurs cardinales qui alimentent ma détermination dans le combat d'aujourd'hui, les combats passés et à venir, pour le triomphe du bien collectif et de la vérité. Celle qui m'a fait connaître apprécier, respecter et aimer par des millions de Sénégalais et même de non

Scanned by CamScanner

Sénégalais. Celle qui m'a donné la force de résister à la corruption, la concussion et l'argent facile durant les 15 longues années passées dans une administration où les tentations n'ont pas manqué. D'ailleurs comme le dit si bien le Cheikh, Serigne Mountakha Mbacké, Khalif général des Mourides : « avant d'être de telle ou telle autre obédience de l'Islam, tâchons d'abord d'être de bons musulmans ». Ceci suffit à clore ce débat.

Ce qui est sûr, c'est que je ne suis d'aucune secte ou obédience occulte. Et croyez-moi, dans le landerneau sénégalais, peu d'hommes politiques et de la haute hiérarchie de la fonction publique y échappent, d'où leur propension à servir des intérêts obscurs au détriment de ceux de leur peuple.

Ensuite, parce que je ne verserai jamais dans cette hypocrisie ambiante, rien que pour assouvir une obsession presque morbide pour le pouvoir, de changer jusqu'aux convictions essentielles, notamment religieuses. Si le pouvoir n'était qu'à ce prix, je préfère y renoncer et rester moi-même, garder mon essence spirituelle. Et d'ailleurs, qu'est-ce le pouvoir si ce n'est simplement un sacerdoce, le serment de s'oublier et se sacrifier pour sa patrie. Conçu comme tel, y accéder ne peut et ne doit pas justifier tout et n'importe quoi, bien au contraire.

Certaines forces politiques travaillent aujourd'hui à placer le curseur des enjeux de la présidentielle de 2019 non pas sur des débats d'idées et la confrontation programmatique, mais plutôt sur des manœuvres malsaines visant à exacerber d'artificielles divisions confrériques. Honte à eux et gare à la pyromanie politique, le pays a déjà connu ces manipulations avec l'épisode Mamadou DIA en 1962 ; on se mord encore les doigts des mauvais choix faits à l'époque, sous le fallacieux et mensonger argument que DIA aurait été contre la classe maraboutique.

Si certains Sénégalais se laissent encore prendre à ce jeu, qu'ils assument la légèreté des critères qui fondent leur choix et acceptent

Scanned by CamScanner

d'être des objets de la démagogie politicienne sur fond de marchandage « spirituel », au détriment de la compétence, de l'intégrité, du patriotisme et de la vision.

Au-delà de ces aspects, il faut réellement s'inquiéter de la résurgence de discours communautaires alarmants qui, ailleurs, ont brûlé des pays et causé des dégâts aussi irréparables que des guerres civiles, des génocides et même des guerres entre États. Dans ce Sénégal du 21ème siècle, il n'est pas rare d'entendre des gens, foulant au pied des millénaires de traditions sociétales de tolérance, de confiance et d'estime entre communautés culturelles, religieuses, géographiques… clamer haut et fort que ce pays ne sera jamais plus dirigé que par un président issu de telle communauté ou telle confrérie. Nous devons tous être vigilants face à ces discours fanatiques et j'en appelle à la sagesse de tous nos régulateurs sociaux, pour les prévenir et les anéantir. Dans le Sénégal du cousinage à plaisanterie entre ethnies et entre noms de famille, le Sénégal de la cohabitation religieuse enviée par le monde entier, le Sénégal de Senghor et Serigne Fallou, il n'y a pas de place pour ces avis obscurantistes et sectaires.

En visite récemment chez Serigne Maodo Sy Malick, l'homme de dieu me confiait que dans des moments difficiles, comme lors des sécheresses de la fin des années 70, son défunt père dont les prêches manquent encore cruellement aux Sénégalais, le regretté Serigne Abdoul Aziz SY « Dabakh », l'envoyait auprès de tous les guides religieux, y compris le Cardinal Thiandoum de l'Église catholique et le Révérend Dansakho de l'Église protestante, transmettre le même message : prier pour le pays. Quelle formidable ouverture spirituelle.

J'ai quasiment fait le tour de nos autorités religieuses, j'ai été depuis trois ans reçu presque partout, et je puis affirmer que ces derniers sont foncièrement bons, attentionnés, prévenants, pieux, saints, humains.

Scanned by CamScanner

Je me souviens d'une audience l'année dernière avec l'archevêque de Dakar, Mgr Benjamin Ndiaye, dans ses résidences à Fann. Je m'évertuais alors, pendant une trentaine de minutes, à exposer les raisons de notre engagement en politique et la situation du pays, l'homme d'Église me regardait attentivement hochant la tête et semblant très affecté. J'en ai été très surpris et me demandai la raison de ce regard presque compatissant. Je n'eus ma réponse qu'à la fin de nos échanges, Mgr me demanda alors s'il pouvait me poser une question personnelle, ce à quoi je répondis favorablement : de quoi vivez-vous avec votre famille maintenant qu'ils vous ont exclu de votre travail ? Est-ce que vous parvenez à vous en sortir ? me lança-t-il avec une émotion si perceptible que j'en fus troublé. Il ne posait pas la question à un musulman ou à un catholique, mais simplement à un être humain, Sénégalais de surcroît.

Je témoigne très sincèrement toute ma gratitude à ces autorités de toutes les confessions, de toutes les obédiences pour leurs conseils avisés et leurs prières.

C'est le lieu de réitérer également mes remerciements appuyés aux initiateurs du projet politique PASTEF qui, dans leurs diversités ethnique, religieuse et régionale, avaient unanimement porté leur choix sur ma modeste personne lors de l'AG constitutive pour être le président du parti, alors que je n'étais pas demandeur. Chaque jour, heure et minute, je m'évertue à rester digne de cette confiance originaire.

C'est enfin l'endroit pour me réjouir de cette adhésion massive de militants et sympathisants, de ces milliers de Sénégalais qui, chaque jour, rejoignent les idéaux et/ou le combat de PASTEF. Au nom de toute l'équipe dirigeante, je vous assure que vous faites le bon choix et vous exhorte à un engagement entier pour le Sénégal, pour nos fils et petits-fils ; à un ***don de soi pour la patrie***.

J'ai toujours éprouvé du respect et de la considération pour tout être humain dans ses croyances et convictions religieuses. Mais

Scanned by CamScanner

j'avoue que mon entrée en politique m'a beaucoup rapproché de chacune de celles-ci. En quatre ans, j'ai pu approcher de plus près la ville sainte de Touba et ses illustres autorités de même que Darou Mouhty, les communautés tidianes de Tivaouane, Kaolack, Louga, la communauté layenne de Yoff, le clergé et la communauté Catholique, les imams de la Casamance et du Fouta…. Au respect et à la considération, se sont ajoutées une fascination et une énorme admiration pour chacun. Assurément, le Sénégal est un immense pays par son modèle socioreligieux et a beaucoup à offrir en exemple au reste du monde. Ces acquis sont notre plus grande richesse, avant le pétrole et le gaz, le zircon et le phosphate, le poisson et l'arachide, l'or et le fer ; donc à préserver précieusement.

✓ J'entends souvent, amusé : ***« Sonko n'est qu'un frustré, rancunier, sans expérience, jeune et fougueux »***

Ils évoquent une supposée frustration, sinon une rancune, qui serait nées de ma radiation de la fonction publique, laissant même entendre que c'est en réaction à cette dernière que je me suis lancé en politique. Archi faux ! Notre parti a été créé le 4 janvier 2014 et j'en fus porté à la tête à la même date. Il obtint son récépissé l'égal du ministère de l'Intérieur en février 2015. C'est seulement en août 2016 soit deux ans plus tard, en représailles à mes coups de boutoirs politiques, que le Président signa son décret de radiation. Par ailleurs je ne garde ni rancœur ni frustration car cette mesure, en plus de m'avoir redonné une liberté totale pour expérimenter ma voie et mener mon combat politique, n'est qu'un révélateur de plus des propres insuffisances et limites de son auteur pour qui je n'éprouve qu'une dédaigneuse compassion.

Sur le terrain de l'expérience, je considère en disposer sinon plus, du moins autant que tous les acteurs politiques prétendument bien dotés de ce pays. Si un ingénieur géologue qui ne doit ses premiers contacts avec la chose étatique qu'à un militantisme partisan

Scanned by CamScanner

couronné par une série de nominations politiques peut se prévaloir d'une « expérience étatique », *quid* de moi, formé par l'État, sortant de l'École Nationale d'Administration, bénéficiant de quinze années pleines d'expérience dans l'une des directions générales de l'un des départements ministériels les plus stratégiques de l'État ? *Quid* de mon expérience de leader, chef de services dans l'administration, initiateur et dirigeant du premier syndicat de l'administration centrale, Président d'un parti politique sorti du néant il y'a juste quatre ans pour en être là aujourd'hui, député à l'Assemblée nationale dès notre première participation à une élection ?

Beaucoup de Sénégalais se trompent de conception sur la notion d'expérience. À coup sûr l'actuel Président, à l'instar de beaucoup d'acteurs politiques du landerneau, n'en a pas beaucoup. Est-ce de l'expérience que de se retrouver avec des responsabilités ministérielles par le seul vouloir d'un Président qui ne vous laisse aucune marge et que vous servez docilement comme exécutant, sans aucun pouvoir réel ? Sous le régime libéral, il n'y avait qu'un seul décideur, mais lui au moins avait de la prestance intellectuelle et un charisme indiscutable. Macky Sall n'a jamais été ni leader ni décideur, il n'a jamais été ni entreprenant ni courageux. Il n'aurait jamais osé quitter le PDS s'il n'avait été acculé, ni initier un parti politique s'il n'avait été adoubé et porté par certains hommes politiques, dont la plupart ont été trahis par la suite par lui, et des lobbies étrangers qu'il sert si fidèlement aujourd'hui.

Une fois opposant, il avait fait profil bas, n'osant critiquer ouvertement Abdoulaye Wade, s'éloignant de la capitale et de l'actualité au prétexte de tournées politiques, arpentant les foyers religieux pour solliciter leur intercession auprès du Président Wade qu'il soupçonnait de préparer des représailles contre lui. Il n'a osé faire l'opposant radical qu'après le 23 juin lorsque le pouvoir libéral a vacillé et que Wade a perdu la main. On se souvient alors d'un homme devenu subitement « courageux », ayant certainement fait une bonne lecture de la situation et reçu les assurances de ses

Scanned by CamScanner

commanditaires étrangers. Les Sénégalais se rappellent encore l'image cocasse du bonhomme débarquant dans les rassemblements de l'opposition politique et citoyenne, écharpe au cou, avec sa petite paillasse, annonçant son intention de passer la nuit à la Place de l'Obélisque.

Cet homme, comme beaucoup d'agités de la scène politique, n'a jamais été ni un leader ni un homme d'État, et ce n'est pas étonnant que sa gouvernance apparaisse comme la plus indigente, moralement et intellectuellement, que le Sénégal ait jamais vécue.

Certains Sénégalais aiment à dire qu'il n'y a pas d'école pour former des ministres ou un président. Ils ont partiellement raison. Il n'est pas besoin de participer à un gouvernement pour avoir de l'expérience, Barack Obama, Lula Da Silva, Évo Morales, Tayyip Erdogan, etc. n'en avaient jamais fréquenté avant d'être élus Président, et pourtant, ils tiennent mille fois mieux la barque de leur pays que notre Président qui se prévaut d'une carrière de ministre, ministre d'État, Premier ministre et Président de l'Assemblée nationale.

Son exemple démontre qu'utiliser tout l'entregent imaginable et la courbette politicienne pour entrer et vadrouiller dans un gouvernement peuvent constituer gages absolus d'expérience et de compétence.

Ce qui est indispensable à un leadership étatique de qualité, c'est d'avoir un bon background intellectuel et socio-professionnel, une vision claire, une détermination à servir sa nation sur la base de l'intégrité, du désintéressement, du patriotisme, un cran indéfectible et une bonne équipe. Armé de ces atouts, le dirigeant, selon ses niveaux de responsabilités, fait face à des situations et leur applique des solutions puisées de la synergie de ses aptitudes.

Sous ce rapport, je défie quiconque de citer un seul prétendant à la magistrature suprême mieux outillé que nous, et c'est valable aussi

Scanned by CamScanner

pour les centaines de technocrates, intellectuels, cadres de tous horizons formant le leadership pluriel de notre parti.

✓ Enfin, d'aucuns ont voulu réduire notre action politique à un concours de coups d'éclat sur fond de dénonciations et de révélations, tentant ainsi de la ramener à une entreprise de « lanceurs d'alerte ».

C'est vrai que cet aspect a pu sembler prendre le dessus, à tel point que nous avons maintes fois été interpellés par des compatriotes qui, tout en magnifiant le travail d'éveil des consciences que nous abattions en débusquant les graves manquements du régime, considéraient que le temps était venu de passer à la formulation de propositions, par un programme notamment.

En réalité, il s'est agi d'une option stratégique pour nous, celle consistant à utiliser le temps d'opposition entre deux élections présidentielles, comme un temps de déconstruction d'abord et attendre l'approche de l'échéance électorale pour lever les rideaux sur nos propositions et notre projet.

Nous leur rétorquions constamment que nous n'avions jamais manqué de formuler des propositions sectorielles dans les domaines de l'éducation, de la gestion optimale des ressources naturelles, de la réduction du coût de la vie (loyer, prix des denrées…), de l'agriculture, l'élevage, l'industrie, les institutions, le train de vie de l'État…

Nous restons convaincus que ce que tout citoyen doit réclamer à un homme politique à tout moment, c'est sa vision, où il a l'intention de mener le pays une fois élu. Le programme qui n'est rien d'autre qu'une expression chiffrée de cette vision ne saurait être statique. Si une bonne vision est immuable, le programme quant à lui est dynamique et n'est valable que pour une période donnée puisque dépendant d'une conjoncture changeante et de facteurs exogènes.

Qu'il ne servait à rien d'abattre ses propositions à moins de deux ans de l'élection au risque de se faire plagier sans scrupule, et qu'au

Scanned by CamScanner

demeurant, très peu de Sénégalais lisaient sérieusement un programme.

Qu'ils devaient rester patients car en démocratie, il y a un temps pour s'opposer et déconstruire, et un temps pour proposer et programmer.

Nous voici donc arrivés à ce second temps : celui de décliner en synthèse notre vision du Sénégal. Exercice auquel nous nous soumettons avec un incommensurable plaisir à travers cet ouvrage. Il se veut un référentiel à la fois didactique des politiques publiques, et pédagogiques à l'endroit du grand public.

Il s'agit pour nous de décliner notre vision, laquelle inspirera et sera complétée par un programme détaillé, documenté, daté, chiffré, projeté dans le temps et l'espace.

Que proposons-nous donc aux Sénégalais ?

Un *SURSAUT* patriotique salvateur !

Ce que nous voulons pour notre pays, c'est un Sénégal de refus, un Sénégal de progrès et un Sénégal des vertus.

- Un Sénégal de refus du modèle économique et financier qui nous est servi, parfois même imposé, depuis l'indépendance, et qui produit des effets économiques et sociaux destructeurs sur nos différentes filières et donc, sur le peuple dont la souffrance ne cesse d'augmenter. Ainsi en est-il, pour le volet financement, des débats, malheureusement ignorés de nos élites politiques, sur les préoccupations liées à la gestion de nos ressources naturelles, à la fiscalité, la monnaie et la dette. Pour le volet économique, il sera question du modèle de promotion des différentes filières et de leur intégration, du patriotisme économique à travers un protectionnisme intelligent, le nécessaire encadrement d'une bourgeoisie industrielle nationale et la promotion d'une préférence nationale assumée.

- Un Sénégal de progrès car le refus exprimé plus haut, par la modification substantielle du modèle économique et du schéma

Scanned by CamScanner

qualitatif et quantitatif de financement de nos politiques publiques, dégage les moyens conséquents pour une politique sociale sérieuse et juste dont l'aspect saillant sera la politique de protection sociale dans ses dimensions santé, emploi, sécurité sociale, famille nombreuse, personnes vulnérables…

– Un Sénégal de vertu enfin, dans la gouvernance publique, aujourd'hui moribonde et piétinée par la première institution du pays, c'est-à-dire le Président de la République en personne ; du fait de l'absence de vraies institutions, réellement séparées et, surtout équilibrées. En illustre la succession effrénée de scandales dans les domaines publics, les manipulations électoralistes. Même les fondements de notre modèle sociétal en sont ébranlés.

Scanned by CamScanner

CHAPITRE III

OMBRES ET DÉSASTRES D'UN MODÈLE DE NON-DÉVELOPPEMENT

Il est difficile de comprendre notre retard de développement malgré les énormes potentialités et atouts dont nous disposons.

On entend souvent :

- le Sénégal est un pays politiquement stable, doté d'institutions certes imparfaites, mais réelles, qui n'a jamais connu ni coup d'État ni guerre sérieuse (exception faite de la situation qui sévit dans sa partie méridionale depuis les années 80) ;

- il jouit d'un potentiel humain appréciable de par la qualité de ses élites intellectuelles et sa composition démographique majoritairement jeune ;

- son potentiel économique porté par une position géostratégique enviée, une façade maritime large et féconde, des découvertes en ressources naturelles croissantes.

Malgré tout cela, le Sénégal continue sa descente dans les méandres du sous-développement entamée depuis l'indépendance.

En vérité, le mal est structurel à tous les niveaux et nécessite un examen minutieux des facteurs explicatifs et bloquants.

S'y ajoute une politique budgétaire irresponsable caractérisée par le bradage des ressources souveraines (recettes fiscales et ressources naturelles), la gabegie dans les dépenses publiques et une politique monétaire inexistante.

Scanned by CamScanner

Les régimes successifs depuis l'indépendance, à des degrés divers, ont instauré, perpétué ou se sont accommodés d'un modèle économique basé sur une dépendance vis-à-vis de l'extérieur, notamment des économies développées. Un tel modèle se caractérise par les options ci-après :

- exportation de produits frais ou bruts non manufacturés ;
- faible productivité du secteur primaire, en particulier de l'agriculture ;
- absence de tissu industriel ;
- désarmement douanier et absence de protection de l'économie depuis les années 2000, etc.

Il est notoire qu'une telle option n'a jamais permis à un seul pays dans le monde d'accéder à l'émergence, encore moins au développement. Et les conséquences économiques et sociales, 58 ans après, sont sans appel :

➢ **Détérioration continue des termes de l'échange :** de l'indépendance à nos jours, le Sénégal ne cesse de constater une dégradation persistante de son solde de commerce extérieur. Les statistiques de la Banque Mondiale indiquent un solde chroniquement déficitaire (voir graphique 1).

Ces chiffres paraissent même minorés. En effet, les statistiques officielles du Sénégal évaluent le déficit à 21,7 % du PIB en 2012 (PSE, § 209, page 40) alors que la BM indique 18 %. Cette situation résulte d'une part, de la dépendance alimentaire et énergétique du pays et, d'autre part, de la faiblesse des exportations – produits manufacturés notamment – liée à un manque de compétitivité.

Ce déficit structurel de la balance commerciale entraîne un solde négatif de la balance des paiements (8 % du PIB). La situation aurait

Scanned by CamScanner

pu être pire si l'émigration des travailleurs (qui envoient 10 % PIB) et l'aide extérieure ne venaient pas soulager l'économie.

- **Économie précocement tertiarisée et laissant peu de place aux nationaux :** depuis la dévaluation du franc CFA en 1994, la base de la croissance a été portée par le secteur des services (télécommunications, tourisme, finance et commerce) qui représente 60 % du PIB, au détriment du secteur primaire qui occupe encore plus de la moitié de la population, mais ne représente que 17 % du PIB ; et surtout du sous-secteur de l'industrie (19 % du PIB).

La part des services au Sénégal est largement supérieure à celle qui est constatée dans des pays de même niveau de développement ; que ce soit dans les 25 pays les moins avancés ou dans les pays à faible revenu (voir tableau). Elle dépasse même celle de pays émergents que l'on veut rattraper. Elle tend à se rapprocher de celle des pays post-industriels (74 % au sein des pays membres de l'OCDE).

Scanned by CamScanner

Tableau 1 : Structure du PIB

	Moyenne 2010-2014		
	Agriculture	Industrie	Services
Pays les moins avancés : classement de l'ONU	24,8	27,1	48,1
Faible revenu	33,2	21,0	45,8
Revenu intermédiaire, tranche inférieure	17,1	31,7	51,2
Revenu faible et intermédiaire	10,3	35,8	53,9
Éthiopie	44,9	11,7	43,4
Chine	9,5	37,0	45,8
Sénégal	17,0	24,1	58,9
Thaïlande	12,3	43,2	44,5
Pays membres de l'OCDE	1,6	24,1	74,3

Source : calculs à partir des données de la Banque Mondiale

Cette situation n'est guère signe de prospérité économique, mais de mal développement. L'économie nationale est aujourd'hui tirée par les télécommunications, la finance et le commerce, en plus de l'informel qui est plutôt une économie de survie pour des populations qui peinent à trouver leur place dans l'économie moderne. Les secteurs qui devraient être à l'avant-garde du lancement du processus de développement se débattent pour leur survie, face à la rude concurrence étrangère. C'est le cas du sous-secteur industriel qui représente moins d'un quart de la création de richesses. Ce chiffre intègre les activités extractives, même lorsqu'elles ne transforment pas la matière extraite. Les statistiques

Scanned by CamScanner

nationales publiées font ressortir, quant à elles, une contribution de l'industrie au PIB de 12 % (PSE, page 30).

Pourtant, à son accession à l'indépendance, le Sénégal détenait la première industrie de l'Afrique-Occidentale française. Cette dernière, faute de trouver des marchés alternatifs aux économies de la sous-région engagées dans un repli sur soi, ne devait sa survie qu'à une forte protection douanière.

Autre caractéristique saillante de cette économie, la forte prédominance des intérêts et du capital étrangers qui la contrôle. Héritage du passé colonial, les capitaux français exercent à eux seuls, par la présence de quelques grandes entreprises dans des branches névralgiques des BTP, des télécommunications, des banques et assurances, de la distribution de produits pétroliers et, depuis quelque temps, de la grande distribution, une domination incontestée nonobstant les sérieuses velléités, ces dernières années, des Chinois, Turcs, Marocains et autres partenaires. Ces entreprises contrôlent 30 % du PIB du Sénégal.

- **Une compétitivité en berne :** que ce soit la compétitivité prix ou que ce soit la compétitivité qualité. Le Sénégal est 114e sur 144, au classement international de la compétitivité établi par le Forum Économique Mondial pour 2014-2015.

Les coûts de production demeurent élevés, certains tendent à croître davantage. Le Sénégal a une électricité des plus chères : près deux fois plus coûteuse que celle de Côte d'Ivoire, près de sept fois celle du Kenya ; sans compter sa qualité jugée médiocre.

Sous l'effet de la spéculation, les prix du foncier et, partant, les loyers s'élèvent à des proportions inquiétantes, grevant ainsi le coût de la vie et la structure des prix étant donné qu'il est, avec l'énergie et le transport, un intrant important pour les entreprises.

Scanned by CamScanner

Les hydrocarbures, en plus de la volatilité de leurs cours mondiaux, subissent une fiscalité et une parafiscalité qui doublent quasiment leur prix.

Les produits manufacturés et les produits alimentaires faisant l'objet d'une large importation, ouvrent à des marges rentières, compte tenu des asymétries entre vendeurs et acheteurs.

Tous ces éléments réunis produisent un coût de la vie cher, relativement au niveau de développement et des exigences de salaires très élevés qui rendent le facteur travail moins compétitif.

Il nous faut donc opter pour un modèle alternatif axé sur une transformation structurelle et radicale de notre économie, adossée sur une bonne politique budgétaire à travers des choix hardis et rationnels dans les politiques de recettes, de dépenses et d'endettement. Ces actions combinées agiront efficacement sur l'activité économique et le niveau de vie du pays à travers le plein emploi, la stabilisation des prix, la croissance économique endogène et l'équilibre extérieur et monétaire.

Scanned by CamScanner

CHAPITRE IV

PRODUIRE PAR ET POUR NOUS ET VISER LE MONDE

Notre vision part d'abord d'une option, claire et sans équivoque, pour un modèle économique hybride d'industrialisation centrée sur une offre. Il s'agit d'une offre ciblée des marchés internes (objectif de substitution aux importations) et des marchés externes (objectif de promotion d'exportations de produits manufacturés). Celle-ci détermine ensuite la définition des politiques sectorielles et du système de production devant soutenir le modèle.

Point de développement sans industrie

L'une des caractéristiques à la fois saillante et préoccupante de l'économie sénégalaise est la faiblesse du tissu industriel. Le diagnostic du sous-secteur renseigne que :

- la part représentative du sous-secteur dans le PIB (17 %) est trop faible. Au-delà des slogans, il est établi qu'aucun pays n'a réussi à atteindre le cap de l'émergence sans avoir hissé la participation du sous-secteur industriel à au moins 30 % de son PIB : nous ne manufacturons ni ne transformons pas grand-chose localement. En guise de comparaison, le taux de transformation des produits agricoles au Sénégal est de 12 % alors qu'il caracole à 90 % en Afrique du Sud. Ceci explique cela ;
- le tissu industriel demeure excessivement centralisé autour de Dakar. 65 % des petites entreprises (chiffre d'affaires inférieur à 500

Scanned by CamScanner

millions FCFA), 88 % des moyennes entreprises (chiffre d'affaires compris entre 500 millions et 2 milliards FCFA) et 92 % des grandes entreprises (chiffre d'affaires supérieur à 2 milliards FCFA) sont localisées dans la presqu'île du Cap-Vert, soit moins de 0,05 % du territoire national. De ce fait, elles sont (particulièrement les PME/PMI) très éloignées des zones de production avec les implications négatives sur la commercialisation des produits et l'exode vers Dakar, devenue une métropole qui étouffe ;

- elle est plombée par la concurrence des importations, dans un marché déjà très exigu, une production peu diversifiée et une trop faible compétitivité du fait des coûts trop élevés des facteurs de production.

Le modèle que nous proposons est à l'opposé de tout ce qui précède. Il s'agit d'un modèle endogène, promouvant un effort de développement à partir de l'intérieur. Il se construit prioritairement sur l'impératif d'un développement par l'industrialisation. Mais, prenant connaissance des nouveaux défis posés par le processus irréversible de la mondialisation, il transcende le clivage classique théorique entre les modèles d'industrialisation par substitution aux importations ou par promotion des exportations. Ici, l'industrialisation, selon les objectifs de consommation intérieure et la réalité de nos avantages comparatifs sectoriels, souscrit à une offre dirigée vers certains marchés particuliers, internes ou externes priorisés dans une stratégie de développement à moyen et long terme.

C'est un schéma volontariste et offensif qui ne se borne plus à attendre l'expression de la demande de consommation interne ou externe de matières brutes non manufacturées. Il est plutôt conçu sur une étude sérieuse des offres compétitives à faire.

Il requiert un effort soutenu depuis l'intérieur pour un développement auto-entretenu. Nous ambitionnons de promouvoir un effort créatif interne, adossé au génie et au patriotisme des

Scanned by CamScanner

Sénégalais, pour configurer une structure productive adaptée aux potentialités spécifiquement nationales et aussi tenter de tirer parti des ouvertures mondiales, mais, en priorité, sous régionales et régionales.

De ce postulat découle la détermination de l'accumulation des capitaux, l'utilisation efficiente des ressources productives, l'incorporation du progrès technique, l'innovation et la créativité. La croissance obtenue sur cette base sera dynamique puisque ne découlant pas de tribulations conjoncturelles, mais bien de l'augmentation de la productivité nationale.

Cette vision industrielle ne peut être réalisée et réussie qu'avec des mesures d'accompagnement telles qu'un recours intelligent aux tarifs douaniers et des taux de change élevés et stables, pour promouvoir, de manière sélective, les exportations et protéger certaines productions locales face aux importations sauvages.

Cette productivité sera assise sur le renforcement des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation des productions dans les filières de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des ressources naturelles avec une meilleure intégration dans la filière industrielle.

Ainsi, deux axes de compétitivité industrielle sont envisagés avec le double objectif de mettre un terme à l'exportation de produits bruts non manufacturés et à faible valeur ajoutée et réduire drastiquement l'activité d'importation de biens de consommation courante qui grève notre balance commerciale :

– un axe de compétitivité interne : concerne la production, la transformation et la commercialisation intérieure de biens de consommation courante. L'ambition, dans un premier temps, c'est d'en finir avec l'énorme facture des importations de produits alimentaires (riz, lait, sucre, huile…), de produits pétroliers, d'habillement et de textiles, de produits pharmaceutiques et cosmétiques, d'artisanat, de produits chimiques et para-chimiques….

Scanned by CamScanner

Parallèlement, il s'agira de monter en gamme progressivement, en misant sur la formation et les acquisitions technologiques, pour expérimenter des créneaux plus complexes tels que les biens d'équipement, la sidérurgie, l'électronique, les dérivés des produits pétroliers et miniers, la téléphonie, etc.

Par extension, nous pouvons inclure dans les objectifs de ce pôle les ambitions de conquête de marchés sous-régionaux et régionaux significatifs. Ainsi, nous ambitionnons, à l'horizon 2030 au plus tard, de positionner le Sénégal dans le cercle des pays producteurs de véhicules automobiles. Il s'agira d'anticiper sur la révolution que devra constituer la transition énergétique en Europe, avec le retrait total des voitures à combustion à l'horizon 2040 au plus tard et leur remplacement par des voitures électriques en Europe horizon 2040. Mais tout le monde ne pourra pas se payer une voiture électrique et ce processus ne concernera alors que l'Union européenne. L'industrie automobile européenne va continuer, en délocalisant, à produire des véhicules à combustion (essence et diesel) pour les autres marchés. Ça peut être une formidable opportunité pour le Sénégal de mettre en exergue ses atouts que je développerai plus loin pour capter ces délocalisations industrielles et bénéficier de retombées économiques, sociales (l'industrie auto-mobile est grosse pourvoyeuse d'emplois) et du transfert de technologie.

Mais il serait mieux encore d'oser l'aventure de tenter le créneau de la production et de la commercialisation de voitures à bas prix (*low cost*) qui somme toute, ne sera pas hasardeuse car nous disposons des prérequis nécessaires :

- Dans toutes les grandes firmes de construction automobiles et dans tous les segments (conception-design, moteur, ouvertures, carrosserie, pare-brise, tableau de bord, électronique, pneumatique, climatisation…) il y'a des Sénégalais extrêmement compétents qui font souvent l'essentiel du boulot et qu'il faut convaincre et motiver à rentrer ;

Scanned by CamScanner

- Nous avons les matériaux (fer et autres ressources naturelles) et l'énergie (pétrole, gaz et soleil). Et il suffirait de se doter d'une industrie conséquente de traitement et de transformation (la métallurgie dont quelques petites unités opèrent déjà au Sénégal, la sidérurgie et la pétrochimie).

Enfin, il existe bel et bien un marché sous-régional (PIB de 628 milliards de Dollars et une population estimée à près de 350 millions d'habitants rien que pour la CEDEAO) et africain (la population est de 1,2 milliard en 2017 et projetée à 2,5 millards en 2050, avec l'émergence d'une bourgeoisie et d'une classe moyenne dans plusieurs pays).

Comme avec la démarche préconisée dans les développements consacrés ci-dessous à la monnaie et au projet d'une compagnie aérienne, il sera envisagé d'abord d'en faire un projet africain ou tout au moins porté par plusieurs pays africains. À défaut, nous croyons à la capacité du Sénégal, dans le cadre de la vision globale déclinée tout au long de cet ouvrage, de le porter et de le réussir.

– un axe de compétitivité externe : il s'agit, par une transformation industrielle, de configurer une structure productive adaptée aux potentialités nationales et ciblée sur une offre externe, par ordre de priorité sous-régionale, régionale et mondiale. Il faut graduellement inverser la tendance aux exportations massives de produits frais non transformés dont les plus importants sont l'arachide, l'huile brute, le phosphate et l'or, les produits halieutiques, le coton, les produits horticoles et, bientôt, le pétrole… À cet effet, le Sénégal dispose d'un potentiel appréciable dans les domaines des industries de transformation des produits halieutiques, arachidiers et horticoles, textiles, des engrais chimiques et des dérivés des produits pétroliers, miniers extraits de notre sous-sol et de sa position géographique avec l'offre de tourisme.et ses multiples implications (hôtellerie, artisanat, transport, culture, etc.).

Scanned by CamScanner

Bien sûr, il n'y a pas de cloison étanche entre ces deux objectifs du modèle, les résultats obtenus pouvant, à des proportions variables et selon les capacités d'absorption du marché intérieur ou de la demande extérieur, servir dans les deux sens à conditions, pour la production destinée au marché national, de souscrire aux normes très rigoureuses des marchés développés.

Pour y parvenir, nos actions seront concentrées sur les programmes et réformes ci-après :

– le Sénégal doit prioriser le développement de petites et moyennes industries avec des initiatives ciblées, dans certaines filières, de promouvoir la migration vers quelques grands champions avec l'ambition de conquérir rapidement et progressivement les marchés de la sous-région et de l'Afrique ;

– le développement et la mise en place d'institutions financières calquées sur les besoins spécifiques pour répondre aux besoins de financement des entreprises ;

– nous œuvrerons pour une diversification et une répartition spatiale des unités industrielles sur la totalité du territoire national, notamment par l'érection de pôles de compétitivité calqués sur les potentialités locales. Par exemple : des usines de transformation des produits halieutiques sur tout le littoral, de conservation et de transformation de produits laitiers et de tannerie dans la zone sylvo-pastorale, de transformation des produits arachidiers et céréaliers dans le centre et la vallée du fleuve Sénégal, de conservation et transformation de produits horticoles, apicoles, ostréicoles, maraîchers et forestiers en Casamance et dans la zone des Niayes.

– par l'usage rationnel de l'instrument fiscal, nous inciterons et orienterons le développement et la productivité durable du tissu industriel.

– nous garantirons l'approvisionnement des industries locales en réservant un quota minimal des matières premières extraites au

Scanned by CamScanner

Sénégal à la production locale. Cette proportion sera définie selon les produits (phosphate, or, zircon, produits horticoles, halieutiques, lait-viande et cuir…) et la capacité d'absorption locale, ajoutée à la dotation d'une réserve stratégique pour certains produits.

– nous encouragerons les investissements directs étrangers, le transfert de technologie prioritairement, par l'amélioration de l'environnement des affaires ;

Tout ceci va évidemment avec l'expression du rejet catégorique de l'Accord de Partenariat Économique (APE) avec l'Union européenne. Celui-ci, sous sa forme actuelle et particulièrement pour les Pays les Moins Avancés (PMA) comme le Sénégal, ne cadre pas avec nos impératifs, à moyen terme, de bâtir des politiques sectorielles sous-régionales et régionales efficaces, cohérentes et inclusives.

Contrairement à l'attitude irresponsable de l'actuel gouvernement, nous ne signerons ni ne ratifierons cet accord comportant des dispositions aussi suicidaires pour notre économie que la clause de la nation la plus favorisée, les clauses de sauvegarde et les mécanismes de règlement des différends commerciaux.

C'est déjà assez grave que les défenseurs de l'APE, passant sous silence les importantes pertes de recettes qu'il induirait, distillent des contre-vérités tendant à accréditer qu'il va accroître la compétitivité des entreprises sénégalaises et renforcer l'intégration. Mais ça devient fatalement dangereux quand on sait le pouvoir d'ingérence qu'il va donner à l'Union européenne, à travers le programme de l'APE pour le développement (PAPED). Les pays européens, en contrepartie (et avant versement) de la compensation financière, auront un levier puissant pour dicter leurs exigences, demander l'infléchissement de tel dispositif fiscal ou telle autre législation du travail.

En conclusion, nous exigerons un différé d'application des APE pour le Sénégal et un programme de mise à niveau de notre système

Scanned by CamScanner

productif avant l'ouverture économique. La libéralisation dans un contexte d'atonie de l'industrie et de fragilité de l'agriculture ne fera qu'accroître les importations sans qu'il y ait des exportations équivalentes, rendant les relations non pas gagnant-gagnant mais gagnant-perdant

Au pire des cas, et dans un souci de préserver l'harmonie et les acquis sous-régionaux, nous optons pour le maintien du schéma qui était en vigueur depuis 2007 instaurant un système généralisé de préférences (SGP) pour le Nigeria, le SGP+ pour le Cap-Vert, les deux APE intérimaires du Ghana et de la Côte d'Ivoire, le régime "Tout sauf les armes" pour les Pays les Moins Avancés (PMA) dont le Sénégal. À défaut, nous assumerons la responsabilité de ne pas signer du tout d'accord, restant dans le droit commun du commerce mondial qui, somme toute, est largement favorable à nos pays pauvres qui ont intérêt à se protéger et travailler à rattraper leur retard avant de s'ouvrir puisque, dans le commerce mondial, nous n'avons que des matières premières à exporter.

Des filières fortes et intégrées

1– Agriculture

L'agriculture doit constituer le fer de lance de cette option résolue pour l'industrialisation. Mais hélas, le sous-secteur a souffert jusqu'à maintenant du flou profond autour de la vision, du modèle et des objectifs agricoles du Sénégal.

Il faut s'inquiéter que le PSE renvoie vers ce qu'il y a de plus ultra-libéral et de plus capitalistique comme référentiel de la politique agricole du Sénégal. Il y est dit que « l'adhésion récente du Sénégal à la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN) contribuera à renforcer la mobilisation des financements public-privé plus importants au profit de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en particulier ». La NASAN du G8, le

Scanned by CamScanner

PDIDAS (Projet de développement inclusif et durable de l'agrobusiness du Sénégal) de la Banque Mondiale participent du même objectif d'accaparement de nos terres et de notre agriculture.

Ainsi donc, pour capter des « financements » agités par les États membres du G8, le gouvernement actuel du Sénégal est prêt à consentir des contreparties importantes et dangereuses pour le sous-secteur et les producteurs en particulier.

Lancée lors du G8 de Camp David en juin 2012, la NASAN était présentée comme le moyen d'éradiquer la faim et la malnutrition en « libérant le pouvoir du secteur privé » ; en l'occurrence constitué essentiellement par les grandes multinationales de l'agroalimentaire et du *trading* (commerce) de matières premières. En réalité, il s'agit d'un outil de pression sur les États sous-développés pour la mise en place d'un cadre législatif favorable aux investisseurs multinationaux.

Ces multinationales et leurs États (club du G8) n'ont cure de l'éradication de la malnutrition dans les pays pauvres ; ce n'est qu'un prétexte. La NASAN n'est pour elles qu'un moyen simple, efficace et non contraignant d'obtenir l'accès à de nouveaux marchés et d'accroître leur contrôle sur les ressources naturelles et en particulier les terres agricoles, et ce, dans une logique de diminution des coûts de production et de maximisation de leurs profits.

Le seul fait que le gouvernement du Sénégal se réfère à cette initiative pour fonder sa politique agricole témoigne de l'inexistence de celle-ci : glissement aventurier vers l'agrobusiness, mais au profit des capitaux étrangers.

Pourtant, les maux dont souffre ce sous-secteur, gros pourvoyeur d'emplois, sont bien connus.

L'agriculture sénégalaise porte les séquelles de mauvais choix hérités de la colonisation et a également beaucoup souffert des politiques de rigueur et des aléas climatiques. Toutes choses qui ont

Scanned by CamScanner

réduit considérablement sa productivité et sa capacité à satisfaire les besoins.

L'illustration parfaite du recul du sous-secteur est que sa part dans le PIB est passée du 1/3 à 1/10 de l'indépendance à aujourd'hui, plongeant le monde rural dans une pauvreté chronique et précipitant des millions de paysans vers l'exode rural ou les sentiers périlleux de l'émigration clandestine.

Malgré les projections récentes à grand renfort de propagande sur l'autosuffisance (en riz notamment), les objectifs globaux peinent à être atteints. Les faibles rendements et l'absence d'intégration avec une filière industrielle digne de ce nom réduisent le Sénégal à exporter des produits bruts non manufacturés, donc à faible apport en devise. Même la commercialisation de l'arachide en vient à dépendre du vouloir des acheteurs chinois ou vietnamiens, au grand dam du producteur.

Il ne s'agit pas de procéder ici à des développements techniques, voire agronomiques, mais d'ébaucher plutôt les axes d'une politique agricole. Si le cadrage est bien défini, les aspects techniques relatifs à la qualité des sols et des semences, les méthodes d'amélioration des rendements… relèvent des techniciens engagés à nos côtés et des administrations et instituts compétents tels que l'ISRA et les centres de recherches universitaires.

Par ce cadrage, nous visons à asseoir et assurer les prérequis fondamentaux d'une agriculture performante, à savoir la maîtrise *de l'eau et la modernisation de l'outillage, une réforme foncière, l'accès au financement et le schéma de commercialisation, l'encadrement et le conseil technique, la structuration et l'organisation de la filière ;* l'objectif étant d'améliorer de façon durable, la productivité, la compétitivité, les revenus agricoles et la sécurité alimentaire.

Les axes forts de notre politique de relance sont :

Scanned by CamScanner

✓ **Maîtrise des facteurs physiques et productifs**

Nous tenons tout d'abord à affirmer notre option non équivoque pour un paysage agricole structuré autour de moyennes exploitations familiales modernisées, avec une diversification par des filières comme l'apiculture, le maraîchage ou l'aviculture, capables d'améliorer et de stabiliser les sources de revenus des producteurs. Ce modèle, grand consommateur de main d'œuvre, devra être complété par une agriculture commerciale consistant en de grandes exploitations agricoles (agrobusiness), portée par une bourgeoisie nationale.

Affirmons ensuite notre option claire et ferme pour le maintien et l'amélioration d'une agriculture structurée autour des filières principales que sont l'arachide, le mil, le riz, le maïs, le coton et les produits horticoles. Ces cultures présentent le triple avantage d'être adaptées et à nos sols et à nos habitudes culinaires, outre leur rentabilité commerciale.

L'arachide par exemple, contrairement à un cliché de plus en plus répandu, en est l'exemple abouti :

– le produit raffiné est, à côté de l'huile de tournesol, l'huile la plus adaptée à la friture et aux longues cuissons qu'exigent nos plats locaux comme le « thiébou djeune ». Le recours de plus en plus fréquent d'ailleurs aux huiles de table importées est à l'origine de l'aggravation de bien des problèmes de santé publique ;

– la coque d'arachide sert à fabriquer des produits dérivés comme le savon naturel, les engrais écologiques, la farine pour le bétail, et la litière pour les volailles. De même, une étude récente a démontré que la coque d'arachide peut fournir 20 % de la consommation de charbon de bois pour l'énergie au Sénégal, ce qui soulagerait considérablement nos forêts aujourd'hui menacées par la surexploitation et les coupes sauvages ;

Scanned by CamScanner

– enfin, elle constitue pour les personnes un apport vivrier considérable avec l'arachide de bouche et ses différentes utilisations ; et pour le bétail, le foin d'arachide qui constitue la meilleure alimentation en saison sèche.

Les filières ne sont donc pas remises en cause et doivent être dynamisées.

Le premier défi important est celui de la maîtrise et l'emploi rationnel des facteurs de production.

– **Une politique hardie pour un rééquilibrage spatial et démographique de l'activité agricole :** l'examen de cette répartition spatiale de l'activité renseigne en effet que les terres cultivées sont principalement concentrées dans les zones de forte densité en population. Ces zones sont réparties tout au long du littoral, dans le centre du pays et autour des points et cours d'eau.

Ainsi, avec un total de 2 252 172 hectares toutes cultures confondues pour la campagne agricole 2013/2014, les superficies emblavées ne représentent que 11,4 % du territoire national et 59,2 % des terres arables évaluées à 3 800 000 hectares.

Comme ce fut le cas dans les années 1970 avec l'expérience, hélas inachevée, des terres neuves du périmètre « Koumpentoum – Maka », nous entreprendrons un très vaste programme d'implantation de pôles agricoles partout où les conditions seront favorables et provoquerons ces conditions dans des zones où elles le sont moins. Ce programme, tout en recherchant la cohérence et l'équilibre par la sécurisation de zones forestières, visera les vastes étendues sous peuplées du Sud-Est, Est, Nord et Nord-Est où la densité de population varie de 1 à 50 habitants au km^2.

Il s'agit par ailleurs d'un véritable objectif de lutte contre l'exode rural et l'émigration clandestine par la fixation des populations aux moyens d'activités économiques et un accompagnement

Scanned by CamScanner

infrastructurel et technique de qualité, et non par l'édification d'une forêt de béton et d'acier à Diamniadio.

– **La maîtrise de l'eau :** notre agriculture reste tributaire des seules précipitations hivernales et des aléas subséquents. Or, si elles sont excédentaires dans le Sud et le Sud-Est, pouvant y culminer à 300 % celles-ci demeurent relativement faibles voire très faibles dans le reste du pays, variant entre 5 % et 75 % selon les zones. À côté, on note un faible recours à la technique de l'irrigation avec seulement 2 % des terres irriguées (contre un minimum de 20 % selon la FAO pour assurer la sécurité alimentaire).

Il est évident que l'accroissement des rendements passe nécessairement par une bonne maîtrise de ce facteur important. Nous nous y attellerons avec la relance du projet de revitalisation des vallées fossiles, la réhabilitation de barrages mal réalisés, tel celui d'Afignam en Casamance, et l'étude de faisabilité de nouveaux barrages sur les cours d'eau intérieurs.

La revitalisation des vallées fossiles, avec une remise en eau de plusieurs milliers de kilomètres de cours d'eau taris, notamment dans les vallées asséchées du Sénégal septentrional, par un détournement des crues des fleuves Sénégal, Sine-Saloum et Gambie, favoriserait le développement d'activités agro-pastorales dans les régions sahéliennes arides du centre-nord.

Nous réexaminerons également la possibilité de recourir de façon maîtrisée à la technique des pluies provoquées. L'ensemble des excédents obtenus servira à alimenter par ailleurs des bassins de rétention en prévision des activités agricoles de contre-saison.

Dans un souci de ménager les rapports de bon voisinage, nous entreprendrons cet ambitieux et vital projet dont toutes les études de faisabilité existent, dans le strict cadre des conventions de base et autres textes de l'OMVS et de l'OMVG ; singulièrement par une consultation préalable des autres parties et le respect d'un niveau de prélèvements ne dépassant pas les quotas alloués par l'OMVS (6

Scanned by CamScanner

milliards m3/an) et tenant compte des autres besoins en eau comme celui du Projet Énergie du barrage de Manantali.

– **Zones de production et rendements :** le déséquilibre né de la concentration de toutes les productions agricoles dans les mêmes zones cache une autre réalité : celle des faibles, voire très faibles rendements. Pour l'arachide, exceptée la portion marginale des cultures irriguées qui peut fournir un rendement de 2,5 tonnes/ha, le rendement global varie entre 0,3 à 0,8 tonne/ha dans une partie du centre, et 1,2 tonne/ha dans les zones de forte pluviométrie du Sud et une autre partie du centre. Les rendements de la production de cultures céréalières suivent les mêmes tendances. Ils oscillent entre 0,3 et 1,2 tonne/ha pour le mil et, pour le riz, élément important dans l'objectif d'autosuffisance alimentaire, entre 2,5 tonnes/ha en Casamance et 5,5 tonnes/ha dans la région de Saint-Louis.

Ces rendements sont faibles, disparates et très en deçà du niveau de productivité pouvant nous permettre d'atteindre les objectifs déclinés d'amélioration durable de la compétitivité, des revenus agricoles et de la sécurité alimentaire.

Nous travaillerons au relèvement des niveaux de production et de rendement à une moyenne nationale, pour l'arachide de 1,5 tonne/ha de graines et 2 tonnes/ha de fane ; et à une hausse substantielle pour les autres filières, notamment par une amélioration et la généralisation de l'usage de semences certifiées, la formation au respect des normes de semis à temps et du suivi de l'itinéraire technique jusqu'aux récoltes.

Cela nécessite évidemment des mesures politiques combinées dans divers domaines.

Scanned by CamScanner

✓ Organisation et encadrement des filières agricoles

Nous accompagnerons cette option de relance de l'agriculture par des initiatives d'organisation des structures dédiées de l'État et des agriculteurs eux-mêmes.

Le premier volet consistera à mettre en place des structures (et/ou l'amélioration et le renforcement de celles existantes) de sensibilisation de formation et d'appui composées d'équipes pluridisciplinaires chargées de renforcer la participation des ruraux dans l'appropriation et la vulgarisation des outils et techniques de production.

Également, nous renforcerons en moyens et en compétences les sociétés de développement agricole comme la SAED et la SODAGRI dont les objectifs seront réorientés.

Pour le second volet, nous encouragerons par des mesures incitatives et l'encadrement, l'avènement de coopératives des producteurs fortes, capables de représenter et de défendre les intérêts de ces derniers d'amont en aval du processus et d'exclure tout intermédiaire dans leurs rapports à l'État et aux industriels.

✓ Financement commercialisation et protection des productions agricoles

Les volets financement et commercialisation sont des plus importants pour la réussite de toute politique agricole. Ils se situent en amont et en aval du processus de production dont ils déterminent les moyens de réalisations et les retombées.

Nous procéderons donc à la mise en place de structures de commercialisation et de crédit.

– *Les premières mettront en place des* circuits d'achat et de vente endogènes au profit des producteurs et des industries nationales. Elles serviront, entre autres, de relais entre les coopératives des

Scanned by CamScanner

producteurs et les structures nationales de commercialisation et de crédit

– *Les secondes auront la charge de* mobiliser les disponibilités et l'épargne locales pour financer les opérations des coopératives, le développement industriel et agricole, des Fonds Mutualistes ruraux, des fonds de garantie des prêts consentis aux coopératives, la participation à la réalisation des programmes d'équipement et des avances sur récoltes aux producteurs

Mais tout ceci ne servirait à rien, vu la précarité et la faiblesse du sous-secteur et des acteurs, si ce n'est accompagné d'une politique volontariste de notre agriculture.

Ce programme sera appuyé par des mesures protectionnistes subtiles. Au plan fiscal, nous maintiendrons des taxes qui rétablissent l'équilibre de concurrence sur les produits bénéficiant d'un dumping étranger.

Nous renforcerons également les dispositifs d'incitations fiscales à la production intérieure, avec des mesures d'exonération sur les intrants et le matériel d'exploitation.

Cette première catégorie de mesures constitue un second niveau d'affirmation, pour nous, d'un rejet total de l'APE sous sa forme actuelle.

Enfin, nous accompagnerons également ce processus de la nouvelle politique agricole par de substantielles subventions d'État à la production et à la commercialisation.

✓ **Réforme agraire**

Aucune politique agricole viable ne peut être assise sans une sécurité des exploitations, notamment la sécurisation des droits fonciers des exploitations familiales et des investisseurs privés. Il faut une réforme agraire audacieuse et concertée qui, tout en prenant

Scanned by CamScanner

en compte cet objectif sécuritaire, promouvra l'investissement privé national et dotera les collectivités locales de ressources financières, à travers la gestion des ressources foncières.

Nous engagerons une telle réforme dont les grandes lignes consisteront à protéger la possession et l'utilisation des terres par les exploitants agricoles en leur conférant les droits encadrés de cession, d'héritage et d'hypothèque sur la terre. Ces nouveaux droits fonciers ruraux induiront les effets positifs d'entraînement sur la mobilité foncière, la réalisation d'investissements agricoles durables et la facilitation de l'accès au financement pour les producteurs.

Il s'agira concrètement d'attribuer des droits réels aux exploitations familiales et aux entrepreneurs agricoles, d'harmoniser les interactions entre les espaces ruraux communautaires, en particulier les pâturages, les forêts et espaces halieutiques et, enfin, de favoriser l'équité et l'égalité de genre dans l'accès au foncier.

Il convient cependant d'envisager une telle réforme avec beaucoup de tact et d'humilité étatique, vu les enjeux énormes qu'elle charrie et les risques socio-culturels auxquels une démarche imprudente exposerait le pays.

Nous y procéderons donc par une méthodologie prudente tenant compte, pour l'élaboration des nouveaux textes législatifs et réglementaires fonciers, de la légitimité des pratiques foncières en vigueur sur le terrain sur la base de droits fonciers coutumiers séculaires.

Dans cette perspective et conformément à notre vision territoriale basée sur une décentralisation poussée et une gestion de proximité des affaires locales, nous renforcerons considérablement les compétences des différents échelons de collectivités locales avec, à l'appui, la mise en place d'une administration locale dédiée avec des services fonciers de proximité.

Scanned by CamScanner

2- Élevage

Une incapacité à répondre aux besoins carnés domestiques (avec moins de 13 kg de viande par habitant et par an), aux besoins laitiers (cause de la facture étouffante d'importation de produits laitiers), une sous-exploitation des sous-produits comme le cuir…, voici la triste réalité de l'élevage sénégalais.

La seule filière où des progrès notables avaient été enregistrés, celui de l'aviculture, est aujourd'hui menacé avec l'ouverture sauvage du marché par le gouvernement aux producteurs extérieurs, qui aura comme corollaire la disparition de milliers d'emplois nationaux au profit d'une production destinée à l'exportation et à la satisfaction de marchés étrangers.

L'objectif de propulser un élevage dynamique imbriqué dans une politique industrielle avec des ambitions à la fois vivrière et d'exportation semble avoir été abandonné depuis très longtemps. Dans tous les documents officiels actuels, les différents programmes dans les filières élevage ne déclinent que des objectifs de survie, de lutte contre la malnutrition, la pauvreté…

La vision qui portera notre action dans ce sous-secteur sera construite autour du triptyque autosuffisance alimentaire – accès aux marchés sous-régionaux et régionaux – recherche. Nous en avons les capacités, si toutefois l'on arrête de bonnes politiques dotées de moyens conséquents.

À cet effet, nous encouragerons la création de grandes fermes d'élevage par des incitations et un accompagnement financier. Les résultats de la recherche pour l'amélioration des espèces notamment y seront appliqués.

Ceci, combiné à une politique de formation aux métiers de l'élevage, contribuera très favorablement à la création d'emploi et l'orientation des jeunes, particulièrement, dans ce sous-secteur prometteur.

Scanned by CamScanner

L'articulation avec les problématiques de l'agriculture développées plus haut permettra d'améliorer la qualité de l'aliment de bétail et de l'utilisation des sous-produits des filières agricoles tels que la fane d'arachide, les pailles, le son, les mélasses…

Nous mettrons en place une politique industrielle valorisante, dans le cadre du modèle industriel présenté plus haut, appliquée à la conservation et la transformation des produits, qui, aujourd'hui, pourrissent ou sont traités dans des conditions peu satisfaisantes.

Ce processus de relance du sous-secteur sera rigoureusement accompagné par l'État, par une politique de protection de la production et de la transformation, notamment par le maintien et le renforcement progressif des interdictions d'importations de produits carnés et laitiers provenant de zones hors espace CEDEAO, et l'instauration de mesures d'interdiction d'exportation de peaux devant alimenter plutôt un artisanat et une industrie de tannerie locaux.

3– Pêche

En chiffres et en images, le sous-secteur de la pêche au Sénégal apparaît comme :

- une solide contribution (surtout la pêche artisanale) dans l'économie nationale dont elle contribue à la formation du PIB pour 4,3 % ;

- un fort pourvoyeur d'emplois par la création de plus de 600 000 d'emplois directs et indirects ;

- un rôle salutaire dans l'atteinte de l'objectif de sécurité alimentaire des populations sénégalaises en général et celles des plus démunies, en particulier ;

Scanned by CamScanner

- premier pourvoyeur de devises étrangères avec 18 % des exportations sénégalaises.

Mais ce sous-secteur, du fait d'une politique anarchique, ne livre pas son vrai potentiel économique et social au pays.

Il est plombé par les maux que sont :

- une surexploitation des ressources halieutiques par des bateaux étrangers qui n'épargnent même pas les espèces en eaux profondes, soumettant ainsi le sous-secteur de la pêche artisanale à une concurrence déloyale, rendue plus facile par l'absence manifeste de transparence et de volonté politique d'instaurer un contrôle efficace de la filière de la pêche industrielle sénégalaise ;

- un défaut d'application des conventions et traités ratifiés par le Sénégal, tels que la Convention des Nations unies sur la Diversité Biologique, l'Accord des Nations Unies sur les stocks chevauchants et grands migrateurs, le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable, le Plan d'action international de la FAO. Tous visent essentiellement à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Des mesures radicales et urgentes s'imposent, pour d'évidentes raisons à la fois économiques, écologiques et sociales.

- **Prendre d'urgentes mesures conservatoires**

Le Sénégal serait certainement le champion mondial des accords internationaux si l'on évaluait le nombre de conventions et traités qu'il a signés et ratifiés depuis son accession à l'indépendance. Malheureusement, ils ne font jamais ou presque l'objet d'application. Certains de ces instruments, dans le domaine de la pêche, contiennent des dispositions qui auraient suffi à solutionner certains des problèmes soulevés.

Nous devons procéder à la mise en application immédiate des conventions citées plus haut pour garantir une pêche durable et équitable dans les eaux sénégalaises, qui tienne compte des

Scanned by CamScanner

impératifs, quelquefois contradictoires, d'ordre économique, environnemental et halieutique ;

Par une enquête indépendante, nous devons faire la lumière sur les supposées fraudes au tonnage par des navires industriels opérant au Sénégal et sous pavillon sénégalais afin d'identifier toutes les responsabilités et sévir fermement contre pareilles pratiques ;

Il nous faut actualiser et valoriser les conclusions de l'Audit du pavillon réalisé depuis 2006 et malheureusement oubliées dans les tiroirs de la Présidence de la République ;

Optons enfin pour une pêche précautionneuse en imposant des limites de captures qui permettent de maintenir la biomasse des stocks de poisson à des niveaux abondants.

- **Être ferme avec les attitudes de déviance**

La survie du sous-secteur et de ses acteurs appelle de l'État une attitude intransigeante par rapport aux nombreux comportements déviants et attentatoires à l'intérêt national. Ainsi, nous gèlerons toute licence de pêche attribuée aux navires coupables de fraude au tonnage. Tout navire de pavillon sénégalais, coupable de fraude au tonnage, sera révoqué conformément aux dispositions du Code de la marine marchande et de son décret d'application.

- **Mesures administratives et de transparence**

Les mesures annoncées ci-dessus n'auraient aucun impact si le Sénégal ne se dotait pas de mesures d'accompagnement administratives conséquentes pour surveiller ses côtes et l'exploitation de la ressource halieutique.

Nous devons initier un programme rigoureux de recrutement, de formation et d'embarquement d'observateurs assermentés dans tout navire opérant dans les eaux sous juridiction sénégalaise.

Les moyens d'intervention de la marine nationale et des douanes pour assurer une meilleure surveillance et protection de nos côtes

Scanned by CamScanner

doivent être conséquemment améliorés et modernisés substantiellement.

Il est impératif de mettre fin à la nébuleuse du pavillon sénégalais en imposant le respect scrupuleux des procédures de « sénégalisation » des navires de pêche conformément aux dispositions du Code de la Marine marchande et de son décret d'application ; et des clauses d'embarquement des marins sénégalais (Convention 193).

À côté de ces mesures administratives, il est urgent d'instaurer une transparence absolue dans la gestion du sous-secteur, connu pour l'opacité absolue qui y règne.

Cela passe principalement par l'implication de tous les acteurs dès l'entame, en convoquant des assises nationales inclusives, sur la situation et le futur de la pêche au Sénégal ; et par la publication systématique des données relatives aux activités de pêche portant sur les captures et les débarquements, les évaluations scientifiques des stocks, les études d'impact, les listes des navires et embarcations autorisés à pêcher dans les eaux sénégalaises et celles de tous les navires battant pavillon sénégalais pêchant en dehors des eaux sénégalaises, les accords bilatéraux, multilatéraux et privés.

- **Protéger et financer le développement du sous-secteur**

Comme pour l'agriculture et l'élevage, nous ne pouvons continuer à nous ouvrir et à nous livrer sans défenses. Il faut mettre en place des mesures protectionnistes, sous-tendues par le patriotisme économique qui constitue la trame de toute notre vision économique, pour privilégier la production et la consommation nationales. Ainsi, seront prises des décisions axées sur :

– la mise en place d'un système de gestion et d'exploitation des pêcheries accordant la priorité de l'accès à la ressource à la pêche artisanale, conformément d'ailleurs aux directives de la FAO pour une pêche artisanale durable ;

Scanned by CamScanner

– la réservation exclusive de la zone allant de 0 à 12 miles à la pêche artisanale

– l'inscription dans le Code de la pêche maritime et de son Décret d'application de mesures en faveur d'une exploitation des ressources halieutiques sénégalaises donnant un accès prioritaire à la ressource et aux marchés aux activités de pêche socialement équitables et écologiquement durables.

Le Sénégal peut et doit être très compétitif dans le domaine de la pêche. Mais il faut une véritable politique de modernisation, d'industrialisation et infrastructurelle pour y parvenir. Il s'agira de :

– renforcer les capacités des acteurs notamment de la pêche artisanale par des actions ciblées de formation et dotation d'équipements adaptés ;

– valoriser les produits de la pêche par l'industrie locale et une transformation plus aboutie, permettant une compétitivité plus affirmée sur les marchés internationaux ;

– renforcer les infrastructures de base par un vaste programme de construction de quais de pêche, d'équipements de conservation des produits, de transport vers les circuits de production et de transformation.

Ces dispositions en faveur de la pêche maritime seront complétées par d'autres à prendre pour la pêche fluviale et le développement de l'aquaculture.

L'aquaculture sera un segment important dans la réalisation des objectifs de diversification et de développement durable de la pêche notamment dans les zones fluviales. Nous nourrissons également le souhait de l'intégrer dans les activités du monde rural à travers des fermes d'élevage permettant une amélioration des sources de revenus et un accès facile à la ressource.

Enfin, l'État mettra en place un système appliqué de financement du sous-secteur tenant compte de ses particularités. À

Scanned by CamScanner

l'image du modèle précédemment présenté pour l'agriculture, une institution spécialisée dans le financement sera étudiée et créée avec l'appui de l'État et la participation des acteurs de la pêche.

- **Renforcer la coopération régionale**

Notre pays doit promouvoir et améliorer sa coopération sous-régionale, surtout avec nos voisins côtiers immédiats, par la mise en place d'un système de contrôle et de surveillance communs, pour lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée qui sévit dans les zones économiques exclusives des différents pays.

Il faut œuvrer par exemple pour la mise en place et la publication d'une base de données des navires autorisés à pêcher dans les zones économiques exclusives de la Commission Sous-régionale des Pêches ainsi que d'une liste des sociétés et des navires impliqués dans des activités de pêche non déclarées et non réglementées et par le partage des informations relatives aux activités de ces navires.

Nous nous attellerons résolument à une meilleure gestion de l'exploitation des stocks partagés et chevauchants, notamment avec les voisins mauritaniens, guinéens et gambiens.

Enfin, nous ferons nôtre l'objectif d'un accord autour d'une approche régionale commune dans les négociations des accords de pêche concernant les stocks partagés et une coopération renforcée pour la recherche scientifique.

- **Se faire respecter sur l'international**

Les activités de pêche illicite, non réglementée ou non déclarée, sont essentiellement le fait de bateaux étrangers issus de pays développés. Il est utile de mettre ces derniers face à leurs responsabilités et de dévoiler leur double-jeu consistant à être très rigoureux quand il s'agit de contrôler les flux de personnes provenant des pays africains en direction de l'Europe, et très laxistes quand il s'agit de surveiller et de réprimer l'activité illicite de leurs bateaux de pêche dans nos eaux.

Scanned by CamScanner

Nous devons exiger de ces États de faire tout ce qui est en leur pouvoir (et non plus de faire simplement semblant) pour arrêter les activités illégales de leurs compagnies de pêche et des navires battant leur pavillon et de coopérer pleinement avec nous dans ce but. Autrement, nos services de la marine nationale et des douanes, dotés des moyens adéquats, auront toutes les autorisations pour arraisonner les contrevenants et les livrer à la justice sénégalaise.

La prise en compte des intérêts de la pêche à petite échelle, devra être une priorité dans tout accord ou négociations de pêche.

4– Mines et carrières

La mise en place et le développement de notre modèle économique devront s'appuyer sur une exploitation optimale et rationnelle de nos ressources minières. Notre potentiel minier, longtemps considéré comme négligeable, se révèle de plus en plus abondant et économiquement rentable. Son exploitation doit accompagner la naissance et la croissance d'industries structurées autour de l'extraction et de la transformation des produits et de leurs dérivés.

Rien qu'avec le pétrole, une véritable politique industrielle peut être impulsée avec le traitement et la transformation des produits et sous-produits tels les paraffines, huiles, bitumes, mais aussi le gaz, liquéfié ou non, le pétrole (GPL, butane et propane) et le carburant d'avion, sans oublier le sous-secteur de la pétrochimie avec les plastiques… et entraînant plus de 500 métiers et professions.

De même pour le phosphate, le développement d'une filière de production de fertilisants aura un impact certain sur la productivité agricole et pastorale.

Nous devons opter pour la fabrication, dans chacun de ces domaines, de champions nationaux avec l'appui réel et efficace de l'État.

Scanned by CamScanner

Il ne s'agit pas seulement de se fixer des objectifs d'atteinte de productions annuelles comprises entre 15 et 20 millions de tonnes de minerai de fer, 2,5 millions de tonnes de phosphates, 3 millions de tonnes d'acide phosphorique, 17 tonnes d'or et 90 tonnes de zircon. Il ne s'agit pas non plus d'un simple jeu de prise de participation et de parts en barils dans les productions de pétrole et de gaz.

Le programme centré autour du développement d'infrastructures d'un port et de rails minéraliers, du développement de la filière phosphates-fertilisants, de l'accélération de l'exploitation des gisements de zircon et des mines aurifères, de l'encadrement de l'activité d'orpaillage et du développement d'un hub minier régional, annoncées par le PSE, ne sont qu'une infime portion des actions à mener et attestent pour le moins des limites, du manque de vision et de la frilosité du régime actuel.

Il nous faut faire beaucoup plus et surtout beaucoup mieux, dans la gouvernance des ressources minières, pour qu'elle nous soit favorable et bénéfique.

Optons pour un modèle modéré et souverain de gestion des ressources :

Nous pouvons classer les systèmes d'exploitation des ressources minières en deux modèles selon les États : d'une part le modèle d'exploitation capitaliste, intensif et peu soucieux des impacts sur l'environnement et les générations futures, de l'autre le modèle de développement contrôlé et modéré, soucieux d'un usage qui préserve et l'environnement et l'intérêt des générations futures.

Le premier modèle, exclusivement privé, est d'essence anglo-saxonne, mais inspire aussi d'autres multinationales, françaises par exemple, dans leurs activités à l'étranger.

Le second, plus récent, a été promu, pour des raisons différentes, par de nouveaux pays producteurs tels la Norvège et le Pérou. Si pour

Scanned by CamScanner

la Norvège l'option pour ce modèle, volontaire et préalable à toute exploitation, n'était pas guidée par des soubassements idéologiques ou des préoccupations sociales et budgétaires immédiates, pour le Pérou, le choix fut une contrainte de rattrapage et d'indépendance dictée par la lutte contre la pauvreté, après des années d'exploitation désavantageuse pour le pays.

Dans l'un et l'autre cas, ce dernier modèle est très séduisant et emporte notre choix pour le Sénégal.

Il se singularise par une exploitation rationnelle, transparente et mesurée, des préoccupations environnementales et transgénérationnelles, le tout sous-tendu par un réel souci de demeurer souverain sur ses ressources naturelles matérialisé par une très grande implication de l'État.

Les trois aspects importants de ce système sont : gouvernance responsable, gestion profitable et durable et appropriation ou réappropriation nationale des ressources (nous traiterons de ce dernier aspect dans le chapitre consacré au financement).

Éthique et responsabilité dans la gouvernance des ressources minières :

Selon le Centre Africain pour la Transformation Économique (ACET) : « *Le paradoxe de la pauvreté au milieu de la richesse, selon plusieurs études, est en partie dû à l'incapacité des pays d'Afrique de l'Ouest, en particulier les pays riches en ressources, à gérer les recettes des minerais, du pétrole et du gaz d'une manière transparente et responsable, qui contribue au développement durable en faveur des peuples, dès maintenant et pour l'avenir* ».

Pour échapper à ce paradoxe, notre pays se doit donc d'instaurer la transparence dans la gestion des ressources minérales et, en pensant aux générations futures, réussir une valorisation responsable

Scanned by CamScanner

des recettes tirées de leur exploitation, ce qui ne peut être réussi sans une gestion inclusive et concertée.

- **La transparence** procède d'abord d'une vision. Une vision nationale qui doit se traduire par la mise en place d'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel sérieux échappant à un quelconque agenda personnel ou d'un groupe.

Ayant réalisé un diagnostic complet du cadre juridique et réglementaire actuel, et s'appuyant sur les visions minières de l'UEMOA, de la CEDEAO et de l'Union africaine, nous concrétiserons cet objectif de transparence par les actions ciblées suivantes :

- établir des cadres juridiques réglementaires et institutionnels forts à même de favoriser la transparence et la responsabilité ;

- promulguer et appliquer des lois efficaces obligeant à la publication des informations relatives aux contrats miniers lesquelles doivent être accessibles et compréhensibles par le grand public. Aucun contrat ne sera amputé d'une partie ou passage, encore moins occulté dans la publication ;

- mettre en place un processus transparent d'attribution de licences. À cet effet, nous inscrirons dans les codes miniers et pétroliers, la procédure d'appel d'offres, plus transparente et plus ouverte, comme mode premier d'attribution des permis et autorisations ;

- renforcer les pouvoirs d'enquête de l'OFNAC sur les cas de corruption en encourageant et en protégeant les lanceurs d'alerte.

- appliquer des sanctions pécuniaires et pénales pour les complicités administratives, y compris les dissimulations d'informations qui, en plus de fausser le devoir de transparence, sont à l'origine de pertes énormes pour l'État et la collectivité (non-fiscalisation d'opérations de transfert de titres miniers, absence de prises d'avis et de conseils d'experts, etc.) ;

Scanned by CamScanner

- dénoncer tous les contrats non conformes à la réglementation et renégocier ceux qui en apparence sont légaux, mais défavorables au pays.

▪ **concertation et valorisation responsable :** la question des ressources naturelles engage toute une nation et transcende le mandat d'un homme, d'une génération. Elle doit donc se faire de façon concertée.

Il s'impose donc de mieux impliquer le peuple à travers sa représentation parlementaire et ses organisations citoyennes. C'est d'autant plus nécessaire que la consécration de « droits dits nouveaux » en faveur des citoyens, dans le corpus de la constitution révisée par loi référendaire n° 2016-10 du 5 avril 2016, comme celui sur leurs ressources naturelles, s'accommode de l'exigence d'une meilleure représentation du parlement et de la société civile.

Nous doterons le Sénégal d'un organe autonome dont la mission principale sera de suivre et d'évaluer si le gouvernement et les autres institutions concernées par l'utilisation des revenus pétroliers respectent le cadre réglementaire et les orientations issues des concertations nationales.

Ces mécanismes aideront à parvenir à une meilleure transparence, certes, mais ils n'assurent guère une valorisation responsable des ressources. Il faut garder à l'esprit que les ressources minérales sont non seulement non-renouvelables, mais encore que la volatilité des marchés rendrait forcément vulnérable une économie qui serait trop dépendante de leur production. Car la fluctuation des prix des hydrocarbures et autres matières premières est souvent cause de perturbation de l'économie globale.

C'est pourquoi, en sus d'une gestion transparente des ressources et afin de préserver notre pays de la « malédiction des ressources » et des conflits, nous allons développer les recherches géologiques et minières afin de faire l'inventaire des ressources et de négocier avec

Scanned by CamScanner

les compagnies étrangères pour obtenir des conditions plus équitables dans la répartition du produit.

Nous utiliserons les recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles pour renforcer les autres actifs au profit des générations actuelles et futures. Il s'agira de mettre en place un fonds d'investissement alimenté non pas seulement par les recettes du pétrole, mais de toutes les ressources naturelles extraites de notre sous-sol, et qui servira à couvrir les dépenses de retraites des futures générations, investir le surplus de l'activité pétrolière et les rendements du fonds dans des actions, des obligations et de l'immobilier, notamment à l'étranger. À titre d'exemple, le fonds équivalant norvégien s'élevait, fin septembre 2013, à environ 590 milliards d'euros, dont 63,6 % investis en actions, 35,5 % en obligations et 0,9 % en immobilier. Le fonds souverain norvégien est l'un des plus grands investisseurs du CAC 40.

Nous développerons une stratégie accélérée de formation d'une main-d'œuvre qualifiée aux métiers de la recherche, du développement, de l'exploitation, de la transformation et de la distribution des ressources naturelles et de leurs dérivés. Ainsi nous parviendrons à absorber l'offre d'emploi sur toute la chaîne de valeurs induite par l'exploitation de ces ressources. Cela suppose qu'une fois le défi de la formation remporté et les compétences acquises par les nationaux, nous privilégierons l'accès des nationaux aux opportunités d'emplois et de développement d'entreprises de services et de fourniture de biens. Il s'agit notamment de poser le principe de la priorité de l'emploi des nationaux sur l'emploi des étrangers avec, par exemple, l'affirmation de la primauté d'un national de mêmes compétences sur un étranger. De telles mesures sont totalement absentes de notre dispositif actuel, alors qu'elles existent en Mauritanie voisine.

Enfin, dans l'option d'une gestion prudente et durable, nous réserverons quelques sites et blocs prometteurs pour développer une

Scanned by CamScanner

exploitation totalement souveraine avec la compagnie nationale et des privés nationaux, financée et soutenue par les fonds récoltés de la part des ressources provenant de l'exploitation des autres sites attribués.

- **Gestion durable et profitable**

Nous devons nous inspirer de modèles de réussite, y compris dans des pays du tiers-monde, qui se sont construits avec des mesures fortes tendant à :

✓ accroître progressivement les parts de l'État dans la production, notamment par l'exercice du droit de préemption lorsque les cessions d'intérêts de participation portent sur des réserves confirmées. C'est par exemple le cas actuellement pour la cession annoncée des 35 % détenus par ConocoPhillips dans les trois blocs de Rufisque, Sangomar Offshore et Sangomar Offshore profond au prix de 430 millions de Dollars (215 milliards de F.CFA), soit beaucoup moins que le coût du seul Train Express Régional.

✓ renforcer les capacités techniques et la transparence financière de la société nationale : tous les pays émergents qui ont pu compter sur leurs ressources en hydrocarbures ont misé sur **une compagnie nationale forte et audacieuse**. C'est le cas notamment de Petrobras au Brésil, Saudi Aramco en Arabie Saoudite, SONATRACH en Algérie, PDVSA au Venezuela, Statoil en Norvège, la Ghana National Petroleum Corporation (GNPC), le Kuwait Oil Company…

C'est le lieu de poser des interrogations relatives aux capacités techniques et à la transparence de l'entreprise nationale qu'est Petrosen.

Au plan technique, nous ne doutons pas de la qualité des ingénieurs géologues qui y servent. Mais Petrosen peut-elle sérieusement jouer son rôle, notamment de contrôle et de surveillance technique des opérations pétrolières, avec un effectif

Scanned by CamScanner

global qui n'atteint pas 70 agents dont moins de 20 ingénieurs géologues, le reste étant constitué de personnel administratif ?

En 1978 déjà, un spécialiste posait le constat : « *Toutefois dans l'état actuel de la recherche pétrolière au Sénégal et de nos priorités de développement, il est certain que, ne disposant pas de moyens matériels et humains suffisants, l'action du Service des Mines et de la Géologie reste limitée et confinée aux tâches administratives. En fait et dans le cadre juridique établi, le rôle primordial de ce service est de veiller à l'application stricte des clauses de la convention d'établissement ainsi qu'il est stipulé par le décret 64-363 du 20-5-1964 en ses articles 20, 21, 22, 23. En effet, les renseignements consignés dans des rapports techniques fournis par le concessionnaire, et qui devraient être mieux élaborés et plus suivis qu'ils ne le sont actuellement, devraient permettre une meilleure appréciation de l'état des travaux d'exploration, une possibilité aux mines de se faire une « opinion ».*

Tout en essayant de faire face à cette situation, la formation des cadres de cette spécialité est une nécessité primordiale pour définir une politique pétrolière cohérente et réaliste, devant aboutir, à long terme, à une prise en main progressive de l'exploration par une participation de plus en plus importante, surtout en ce qui concerne les prestations de service. »

Quarante ans plus tard, la situation n'a guère évolué et est plus paradoxale au moment où le gouvernement se targue de mener des discussions avec des partenaires pour l'exploitation de découvertes.

Sur le plan de la transparence, Petrosen perçoit des montants assez importants au titre des diverses obligations financières des contractants opérateurs (*redevances superficiaires, frais de formation de son personnel, logiciel et soutien aux actions sociales*). Ces montants sont souvent virés dans des comptes ouverts par la société à l'étranger, notamment en France. Y a-t-il un contrôle interne et externe effectif sur ces rentrées et leur utilisation ?

Scanned by CamScanner

Vraisemblablement, la manière informelle dont les discussions financières se sont tenues dans les dossiers PETRO-TIM et TULLOW ne rassure pas.

✓ Les gains obtenus de la gestion améliorée et transparente des revenus du pétrole et du gaz devraient être, pour partie, investis dans le recrutement et la formation de jeunes sénégalais aux métiers du pétrole. Les opportunités de création d'emplois qu'offre la production d'hydrocarbure sont immenses, puisque les métiers du pétrole ne se limitent pas qu'à la production de carburant automobile, mais englobent aussi la fabrication et la commercialisation de différents produits pétroliers.

Certains métiers sont techniques : géologues, ingénieurs forage, ingénieurs raffinage, avitailleurs, logisticiens... des métiers commerciaux : traders, délégués commerciaux, gérant de station-service, chef de produit... Mais d'autres sont des métiers supports : financiers, informaticiens, ressources humaines, assistants, chargés de communication...

Cela suppose évidemment qu'en amont, l'État ait une vision pratique des activités pétrolières et des activités liées à cette filière, qui pourraient être développées et auxquelles les populations pourraient contribuer.

L'État doit également imposer aux compagnies pétrolières qui ont ces compétences des obligations de formation des populations locales.

Au Sénégal, monsieur Mamadou Faye, DG de Petrosen, a bien raison de constater que « peu d'experts maîtrisent le pétrole », *a fortiori* les non-initiés. Aussi, l'État doit en premier lieu investir dans la formation à long terme d'experts pétroliers ou de techniciens du pétrole, dans les universités. Mais il doit également imposer aux compagnies pétrolières qui ont ces compétences des obligations de formation des populations locales.

Scanned by CamScanner

Cela semble malheureusement être éloigné des préoccupations spéculatives actuelles du régime. En effet, le seul document officiel auquel nos recherches nous ont conduits émane de l'Office National de Formation Professionnelle (ONFP). Ce texte de 2015, intitulé « formation aux métiers du pétrole et du gaz », limite la formation, sur une période d'un mois, au programme suivant :

« *Dans un premier temps, 20 jeunes de niveau licence seront formés à l'obtention du titre professionnel d'Inspecteur Commercial Réseau.*

Dans une deuxième phase, ce noyau sera mis à contribution pour former, sur tout ***le territoire national****, près de* ***2000 jeunes*** *aux métiers de* ***Pompiste****, de* ***Gérant-station****, de* ***Graisseur****,* ***etc.*** ».

Illustratif du manque de vision et de l'amateurisme du gouvernement du Sénégal !

✓ Enfin, l'État du Sénégal devrait saisir cette formidable opportunité pour soutenir la naissance d'une industrie nationale de production des matériaux et logistiques nécessaires aux opérations pétrolières (gants, casques, chaussures, lunettes, bouchons à oreille, parkas, etc.).

- **gestion durable des impacts de l'exploitation des ressources minières**

- **Gestion des impacts environnementaux (environnement physique)**

Face à une demande toujours croissante et avec des avancées technologiques toujours plus pointues, l'extraction des ressources a aujourd'hui gagné les zones les plus reculées, notamment dans les pays africains. Cette ruée vers de nouvelles ressources avec de nouvelles techniques d'exploration n'est pas sans risques comme en atteste l'expérience récente de la fracturation hydraulique avec ses impacts controversés en termes de fuite de méthane, d'émission de gaz à effet de serre, de rejets irréguliers, de dégradation des paysages

Scanned by CamScanner

et de l'écosystème, etc. Il importe donc d'appliquer les principes consacrés tels que ceux de précaution, de prévention et de consentement préalable.

Au-delà l'exploitation des hydrocarbures ne se fait jamais avec un degré de risque zéro. La catastrophe maritime et écologique causée par la *British Petroleum* est à cet égard assez évocatrice avec les conséquences environnementales très néfastes de la marée noire qu'elle a entraînées dans le Golfe du Mexique.

Notre pays doit donc se préparer à la gestion des impacts environnementaux de l'exploitation des ressources naturelles, tant pour les conséquences directes engendrées sur le site même dans les différentes étapes du cycle minier (prospection, exploration et développement du site et lors de l'extraction de la ressource brute, son transport et son raffinage) que pour les conséquences indirectes (construction de l'infrastructure, des routes, chemins de fer). Pour cette raison l'État doit :

✓ Veiller à la réalisation préalable des études d'impact environnemental respectant les normes internationales avant le développement de tout projet, mais aussi et surtout à les faire respecter strictement par les sociétés qui exploiteront le pétrole et le gaz sénégalais. Ces études devront détailler les normes techniques et les données sur la base desquelles elles ont été faites.

✓ Instaurer une taxe de pollution (système du pollueur-payeur) pour compenser les conséquences de la dégradation de l'environnement sur la qualité de vie des populations. En effet, avec le niveau élevé de consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre sont très importantes au niveau des industries extractives en général.

Il convient de faire remarquer que les découvertes pétrolières dans notre pays se sont faites aussi bien en *on shore* (sur terre) qu'en *off-shore* (en mer) et que même dans le cadre l'exploitation en *off-shore*,

Scanned by CamScanner

l'élimination des déchets en mer présente des impacts négatifs sur les récifs coralliens et l'industrie de la pêche.

✓ Obliger les sociétés minières à prévoir une provision suffisante pour la réhabilitation des sites. Ces fonds ainsi provisionnés devront être mis dans un compte séquestre et rendus indisponibles aussi bien pour l'État que pour ces sociétés.

- **Gestion des impacts sociétaux**

La découverte du pétrole et du gaz a fait naître, sans doute et à juste titre, d'immenses espoirs auprès des populations. Mais, il est établi aujourd'hui que l'exploitation des ressources naturelles, notamment dans les zones reculées, est fortement liée à l'accroissement de la pauvreté dans ces zones.

Cette situation s'explique, en partie, par le fait que les communautés pauvres sont très souvent dépendantes de l'écosystème qui leur fournit nourriture, médicaments (médecine traditionnelle), énergie (bois de chauffage). C'est certainement pour cette raison que, dans le plan d'action 2011 de la vision minière africaine, les gouvernements avaient déjà pris l'engagement d'intégrer dans l'évaluation d'impact les aspects environnementaux, sociaux et sanitaires entre autres.

On sait donc que les industries extractives peuvent avoir des impacts négatifs sur la santé des communautés locales par la contamination chimique et la pollution de l'air, qui présentent des risques graves tels que les cancers, les allergies, les maladies respiratoires et neurologiques, etc.

Partant de ce constat, l'État doit anticiper sur les solutions à ces problèmes, qu'il est possible de réduire par une bonne prévention, en construisant un cadre apte à les prendre en charge de façon efficace. Aussi doit-il :

Scanned by CamScanner

✓ Intégrer la dimension sociale dans les études d'impact environnemental (changements sociaux liés aux étapes environnementales du cycle de vie du projet, etc.)

✓ Collecter et rendre disponibles les données techniques permettant d'établir la causalité entre l'impact environnemental et les impacts sociaux notamment les problèmes de santé, les pertes économiques en raison des dommages aux ressources naturelles.

✓ Bâtir une infrastructure sanitaire apte à répondre aux problèmes sanitaires causés par l'exploitation des ressources y compris les plus complexes ;

✓ Concevoir une responsabilité sociétale d'entreprise en collaboration avec les communautés impactées par les projets et les associer dans la surveillance de l'utilisation effective des fonds prévus à cet effet.

5– Tourisme, Culture, Artisanat et Sport

Notre sous-secteur du tourisme renferme d'énormes potentialités en termes de création d'emplois, de valorisation des ressources locales et de génération de revenus. On estime à 99 les métiers qui tournent autour du tourisme allant de l'hôtellerie aux prestations culturelles en passant par la distribution de produits alimentaires. Cela représente environ 100 000 emplois et des rentrées de devises très appréciables.

L'artisanat lui est un excellent levier d'accompagnement du tourisme tout en constituant une alternative pour la satisfaction de la demande locale en biens et services (couture, menuiserie – mobilier national, ébénisterie, maçonnerie, mécanique, équipements agricole, tannerie, maroquinerie, bijouterie, sculpture, peinture d'art, confection). Il constitue donc un pilier non négligeable de notre politique de substitution des importations et contribuera également à faire monter progressivement en gamme la production nationale dans l'objectif d'investir les marchés d'exportations.

Scanned by CamScanner

Il faut se désoler, au regard des statistiques, que le Sénégal ne se soit jamais doté du cadre et des outils de mise en valeur de tout son potentiel touristique.

Notre pays n'enregistrait que 980 000 arrivées sur son sol pour une capacité d'accueil de 35 000 lits en 2012. Situation qui n'a guère significativement évolué depuis. Les recettes touristiques dépassent à peine 352 milliards de FCFA

Cette situation est aggravée par le fait que depuis quelques années, le tourisme sénégalais vit une situation tragique, entraînant avec lui le marasme des sous-secteurs dépendants.

Pourtant le diagnostic a été fait et bien fait qu'il souffrait entre autres d'un déficit de connectivité aux marchés cibles, d'une offre peu diversifiée et insuffisamment compétitive, d'une faiblesse de la qualité des services, d'un manque de main-d'œuvre formée et qualifiée, et d'un déficit de promotion de la destination Sénégal. S'y ajoutent les problèmes environnementaux, parmi lesquels l'avancée de la mer qui menace les réceptifs sur tout le littoral.

Face à cette situation, le gouvernement du Sénégal propose un traitement superficiel par des mesures de baisse de la TVA de 18 % à 10 % et d'amnistie fiscale. Le programme touristique décrit dans le PSE, ambitieux et pertinent bien que perfectible, est inappliqué ou très mal appliqué, confirmant que le sous-secteur ne constitue pas une priorité actuelle.

Il en est ainsi des promesses, dans le cadre de la mise en place d'une économie sociale et solidaire, des actions fortes envisagées en faveur des sous-secteurs de l'artisanat et du micro-tourisme qui devaient se traduire notamment par la structuration de nouveaux corps de métiers ou le renforcement de ceux existant, l'organisation des filières clés de l'artisanat de production, l'implantation d'incubateurs et de zones d'artisanat dédiées, la création de maisons de labellisation de produits du terroir dans les zones touristiques, le développement d'un micro-tourisme à contenu local (excursions,

Scanned by CamScanner

visites, activités sportives), et la mise en œuvre de labels « *made in Sénégal* ».

C'est aussi le cas des projets d'aménagement de zones touristiques intégrées et de la relance d'un hub aérien.

D'ailleurs, les décisions prises par le chef de l'État du Sénégal au mois d'avril 2015 et le plan d'action de relance de 16 mesures validées par son Premier ministre attestent des tâtonnements et confusions dans la politique actuelle de tourisme.

Comment croire que l'instauration du visa d'entrée peut entraîner des impacts négatifs sur l'arrivée des touristes au Sénégal, au point de justifier une reculade incompréhensible de l'État du Sénégal faisant perdre les recettes générées ainsi que des emplois et une importante compensation financière versée à la SNEDAI dans des conditions nébuleuses.

Il est évident que le visa ne peut constituer un obstacle pour le développement du tourisme dans un pays organisé ; et des pays africains référencés dans le domaine du tourisme à savoir l'Égypte, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie, l'Algérie, Madagascar et le Cap-Vert, appliquent le visa obligatoire.

Ces pays ont progressé annuellement sur le nombre d'arrivées de touristes selon les statistiques de la Banque mondiale et de l'Organisation Mondiale du Tourisme.

Il faut simplement avoir une bonne vision dans le domaine, et la nôtre est assise sur un principe simple : le tourisme peut et doit financer le tourisme. L'État a le devoir de rappeler avec fermeté aux acteurs professionnels qu'un tourisme sans taxes perçues sur les touristes n'existe dans aucun pays du monde.

Nous mettrons immédiatement fin à l'affairisme, au trafic d'influence, au chantage et à la roublardise d'un certain patronat hôtelier qui exige tout de l'Etat du Sénégal, et en contrepartie n'offre rien du tout.

Scanned by CamScanner

À preuve, durant la période de vingt (20) ans de prospérité (1970-1990), l'industrie touristique n'a pas contribué de manière significative et effective au développement économique local ni à la réduction de la pauvreté au Sénégal alors que la charte mondiale du tourisme demande aux pays touristiques d'assurer une activité économique viable sur le long terme, offrant à toutes les parties des avantages socio-économiques équitablement répartis, notamment des emplois stables, des possibilités de bénéfices et des services sociaux pour les communautés d'accueil.

Nous devons et pouvons restituer à ces sous-secteurs leur véritable vocation économique et sociale. Aussi, nous établirons un cahier de charges avec l'industrie touristique, pour un partenariat gagnant.

Celui-ci s'articulera, en plus des différentes filières annexes rappelées plus haut, autour des différents enjeux focaux du sous-secteur. Enjeux sécuritaires, environnementaux, urbains, sanitaires et hygiéniques, consulaires, voire diplomatiques, agricoles, éducatifs, communicationnels, informatiques, fonciers, communautaires… que nous développons très largement dans notre programme qui présentera environ des mesures consistantes pour la relance du tourisme sénégalais.

L'application de ces mesures permettra :

– de booster le commerce général : produits halieutiques, maraîchers, pétroliers, horticoles, fruitiers et locaux ;

– de relancer les activités de transport touristique, des agences de voyages, de la restauration touristique, des locations de voiture, des bureaux de change et de transfert, d'aménagement d'espaces verts, de sociétés de loisirs mécaniques, nautiques et aériens, des blanchisseries, de la publicité, des hôtels, résidences, parahôtelleries, campements, auberges ;

Scanned by CamScanner

– d'adouber les industries : de boissons, d'eaux minérales, de sucre, de jus de fruits locaux, de glaçons alimentaires, de lait, et agro-alimentaires

– de redynamiser les filières de l'artisanat, des prestations culturelles, de l'agriculture, de l'élevage, de l'aviculture, de la pisciculture, du transport, de l'horticulture, de la formation, de l'immobilier, de la construction, des entreprises de menuiserie, plomberie, ferraillage, etc. ;

– de développer les services : sociétés de gardiennage, d'assurance, de stations-service, et de nettoiement ;

– de relancer la culture : musiciens, animateurs, artistes plasticiens, troupes folkloriques, orchestres ;

– d'alimenter les activités indirectes : cabinet de consultance, agence de communications, cabinet juridique et comptable, prestataires de services, les cabinets de notaire et d'avocats, banques, supermarchés, médecins, et autres instituts de beauté, de coiffure, d'interprètes, salles de sport, etc. ;

– d'augmenter les recettes perçues par l'État : douanes, impôts, mairies, promotion touristique, caisse de sécurité sociale et IPRES.

Quant au sport, nous en sommes restés, au Sénégal, à une conception rétrograde, voire rudimentaire, du sous-secteur, conçu comme une activité juvénile et simplement récréative, ignorant les immenses implications comme levier de développement économique, social et de promotion de la santé publique. Or, la philosophie qui sous-tend la pratique du sport, en ce qu'elle promeut l'implication active des citoyens dans la société et véhicule des valeurs importantes telles que l'esprit d'équipe, la solidarité, la tolérance et la loyauté contribuent à l'épanouissement personnel et l'accomplissement professionnel.

Nous aspirons en ce qui nous concerne à mettre le sport au service du développement économique et social du Sénégal en l'utilisant

Scanned by CamScanner

pour créer des emplois et améliorer le niveau de santé, d'éducation et de performance de notre population.

Cela passe par des mesures d'orientations programmatiques. Celles-ci mettront notamment l'accent sur la promotion et le développement de grands clubs abritant toutes les pratiques sportives du football à la lutte (aujourd'hui tous nos clubs traditionnels sont à l'agonie ou à la peine et, n'eût été l'éclosion des centres de formation, uniquement pour le football, le sport Sénégalais serait inexistant) ; et du sport scolaire et universitaire, véritable creuset de jeunes talents auxquels il faut permettre de n'avoir à choisir entre les études et le sport.

Cela passe ensuite par des mesures financières et structurelles par le biais du renforcement des appuis budgétaires de l'État, mais aussi et surtout l'encadrement des clubs vers une nécessaire professionnalisation.

Cela passe enfin par une politique infrastructurelle conséquente car il est impossible de prétendre à la performance si l'État, dans un premier temps, ne déploie pas un programme de construction d'infrastructures sportives modernes et multidisciplinaires sur l'étendue du territoire. Ces dernières ne doivent pas être exclusivement dédiées au sport professionnel. Il faudra donc réserver également des espaces pour la pratique du sport de masse et ses effets positifs sur la santé physique et mentale et donc sur la productivité professionnelle et scolaire des Sénégalais. Ceci visera surtout à encourager la pratique du sport par certaines couches comme les femmes, les personnes du troisième âge et celles vivant avec un handicap.

La construction, l'entretien et l'administration de ces infrastructures seront d'ailleurs une source appréciable de création d'emplois et de relance économique.

Scanned by CamScanner

Concluant sur ces longs développements de ce chapitre, nous vous laissons le soin d'imaginer un instant l'impact extraordinaire de l'application de ce programme, et de ses effets d'entraînement économique multiplicateur sur la création d'emplois et le recul de la pauvreté.

Des centaines de milliers d'emplois stables et une rémunération décente, surtout pour les jeunes, seront ainsi pourvus. C'est cela notre démarche emploi, construite sur du réel et du concret.

Scanned by CamScanner

Scanned by CamScanner

CHAPITRE V

AVEC QUELS POUVOIRS PUBLICS ?

Nous devons dire, d'emblée, que le rôle de l'État sera important dans la réalisation de notre vision et de notre modèle. *La fonction économique de l'État* va au-delà de celle d'une institution utilisée simplement au service des politiques sociales et de la redistribution. L'État ici est l'incontournable outil de *la restructuration*. Il contribue à la transformation productive en favorisant un redéploiement du marché, mais, dans le même temps, en minimisant les coûts de relocalisation de la main-d'œuvre et l'impact des chocs externes sur les plus pauvres, tout en évitant une concentration excessive des revenus et de la richesse entre quelques mains seulement.

Son intervention doit être sélective, stratégique et complémentaire du marché. Comme le modèle lui-même, l'État interventionniste n'est ici ni néo-libéral ni interventionniste traditionnel, mais démocratique et participatif.

- Son rôle est de conduire le processus de transformation de la structure productive dans le maintien *des équilibres macro-économiques de base ; notamment*, la stabilité des prix et l'équilibre fiscal et monétaire (dans la mesure des marges communautaires).

- Cet État, par une formation appropriée et approfondie, va œuvrer à décomplexer l*es élites sénégalaises*, au plan politique, idéologique, économique non seulement vis-à-vis des États étrangers, mais aussi des firmes multinationales. Il s'agit de restaurer les vertus de dignité nationale et de fierté patriotique auprès de ces

Scanned by CamScanner

élites souvent marquées par le lourd héritage du colonialisme et du néo-colonialisme.

- Il mettra en place les mécanismes *d'un financement interne, souverain et territorialisé du développement économique* pour favoriser notamment le crédit aux entreprises. Cela passe par des collectivités locales fortes et libres, et la promotion d'une grande banque d'investissement publique capable, grâce à des mesures fiscales appropriées, de drainer l'épargne. On s'empressera de nous rappeler et de nous opposer l'expérience douloureuse de la faillite des banques publiques, comme ce fut le cas, à la fin de la décennie 80, de la BNDS/SNR qui ne parvient pas encore à éponger définitivement son passif. Mais nous savons tous que les causes profondes de ces échecs ne sont pas à chercher dans la pertinence conceptuelle des projets, mais plutôt dans le laxisme d'État et dans les errements de la gestion et du mangement publics.

- *L'État travaillera à réhabiliter les notions de service public et d'entreprise publique* comme de solides moyens d'orienter une part de la production nationale et d'influencer la politique des prix. Les contrats de concession et un schéma d'action concertée notamment définiront, grâce à un cadre juridique approprié, l'articulation des intérêts publics et privés.

- *L'État procédera à un contrôle différencié des cours du change* afin de définir une hiérarchie quant aux besoins prioritaires en matière d'importations et permettre le contrôle des flux de capitaux, évitant leur fuite et la spéculation ;

Tout ce qui précède doit, évidemment, être porté par une *volonté politique affirmée,* de reconquête des fonctions sociales, monétaires, et particulièrement, fiscales de l'Etat, afin de lui procurer les ressources nécessaires (voir nos développements dans la partie consacrée aux réformes budgétaires).

Concrètement, il s'agira, en accord avec l'esprit des Assises Nationales, de « *Refonder les institutions dans le sens de la*

Scanned by CamScanner

préservation, de l'élargissement et de la consolidation des acquis démocratiques et de l'État de droit, tout en donnant une place centrale à la citoyenneté active et à l'éthique de responsabilité, à travers une gouvernance locale effective et efficiente ».

Pour un pouvoir exécutif responsable et contenu :

Le Président de la République est d'une extrême importance dans l'organisation politique et étatique du Sénégal : il en est la clé de voûte, selon la formule consacrée.

Soyons très clairs : ce rôle dans le dispositif ne fait l'objet d'aucune remise en question ; mais les abus et dépassements préjudiciables à la marche de l'État dont il fait l'objet doivent prendre fin.

Aujourd'hui, l'hyper-présidentialisme n'est plus à démontrer, les institutions législative et judiciaire sont totalement sous la coupe réglée du Président de la République qui, fort de ces leviers, en use et abuse pour imposer des lois dangereuses pour l'intérêt général et la paix sociale par des entreprises de liquidation judiciaire des adversaires politiques.

L'administration, politisée à outrance, n'est plus que l'ombre d'elle-même, partiale et au service d'ambitions personnelles.

Nous jugulerons cette tendance « monarchiste » en atténuant considérablement les pouvoirs incitatifs à l'arbitraire du Président de la République.

D'abord, il faut définitivement éradiquer l'impression d'impunité absolue et d'omnipotence du Président qui habite l'imaginaire citoyen en renforçant et précisant les principes de révocabilité, de responsabilité et de reddition de compte appliqués dans les conditions déterminées par le constituant. Par exemple, mettre un contenu explicite à la notion de « haute trahison », qui pourrait entre

Scanned by CamScanner

autres inclure les faits de violation de serment, violation délibérée de la Constitution, atteinte grave aux droits de l'Homme, malversation, corruption, enrichissement illicite, atteinte à l'unité nationale et à l'intégrité du territoire.

En effet, l'article 101 de la Constitution qui a admis une responsabilité pénale du Président de la République en fixe en même temps les limites pratiques en en restreignant aussi bien le champ (seulement haute trahison) que les procédures de mise en accusation (trois cinquième des députés) et de jugement (Haute Cour de Justice).

C'est là le lit de toutes sortes d'abus constitutionnels de nos présidents, convaincus d'être intouchables et qui prennent d'ailleurs le large à la fin de leurs mandats pour vivre hors du pays, convaincus d'être parfaitement « intouchables ».

Nous instaurerons au Sénégal la responsabilité politique du Président de la République par une réforme constitutionnelle de son statut pour mettre un terme à cette situation. Cette réforme précisera, notamment, la notion de « manquement grave » à la charge présidentielle et introduira le principe et les modalités d'une procédure de destitution qui sanctionne les atteintes que le comportement du chef de l'État pourrait porter à la fonction présidentielle.

Ensuite, il faut arrêter toute possibilité d'utilisation népotiste des pouvoirs présidentiels par une trop flagrante implication familiale ou clanique dans les affaires de l'État.

De même, le Président de la République ne doit pas rester dans les contingences partisanes et pour ce, doit cesser d'occuper tout poste de direction dans un parti politique.

Enfin, nous réduirons les moyens et outils discrétionnaires mis à la disposition du Président de la République :

Scanned by CamScanner

– réformer les fonds dits « politiques » : l'un des plus gros scandales dans la gouvernance de ce pays est la survivance de « fonds spéciaux » dont l'utilisation est laissée à la discrétion absolue du seul Président de la République.

Dix (10) milliards, comment peut-on allouer autant de crédits à une personne, fût-elle la première institution de la République, sans aucun contrôle, ni *a posteriori*, ni *a priori* ? Ces fonds échappent à tout contrôle de l'Assemblée nationale qui les vote, et des corps de contrôle (IGE, Cour des comptes…).

Ainsi, le Président de la République peut donner 25 millions aux cadres de son parti, 10 millions aux imams de telle localité, 40 millions aux militants de telle ou telle autre zone… Il peut en donner à son épouse pour des activités « caritatives » et qui en dispose à sa guise. On ne verra jamais un Président américain, français, allemand, etc. offrir aux siens aussi allègrement autant d'argent, jamais. Ces fonds ne sont en réalité que des fonds de corruption politique et d'entretien de militants alimentaires. Il faut les supprimer.

Nous le ferons et les remplacerons par des fonds secrets, votés par l'Assemblée pour les opérations ultra sensibles (armement et missions secrètes notamment), et dont l'exécution est soumise à des modalités spécifiques de contrôle *a posteriori* par une sous-commission à instituer, composée de membres assermentés (2 députés de la commission des finances issus de l'opposition et de la majorité, deux magistrats de la Cour des comptes, un Président).

– atténuer le pouvoir de nomination aux emplois civils et militaires : « Le Président de la République nomme à tous les emplois civils ». Cette disposition non encadrée de l'article 38 de la Constitution est la justification du pouvoir exorbitant du Président sur l'administration et la source de toutes les dérives. Le pouvoir politique s'en sert pour tenir d'une main de fer son bras administratif et l'orienter vers, non pas le service républicain, mais plutôt la soumission à ses *desiderata* politiciens. Dans les 25 dernières

Scanned by CamScanner

années, les choses sont allées de mal en pis. Le pouvoir arbitraire et discrétionnaire de nomination a conduit, avec des Présidents de plus en plus politiciens, à des choix aux hauts emplois basés sur des impératifs affairistes et clientélistes, au détriment de la qualité. Ainsi, ce sont souvent les plus corrompus et les moins compétents qui sont promus, pour être au service de ces desseins.

Le résultat est visiblement catastrophique : corruption galopante, agents démoralisés, administration non performante, impacts sociaux et économiques désastreux…

Tout en reconnaissant le pouvoir du choix définitif au chef de l'exécutif, il faut impérativement en définir des mesures d'encadrement.

Pour tous les emplois supérieurs soumis au choix du Président, nous mettrons en place le mécanisme de l'appel à candidature permettant une pré-sélection sur dossier par un comité ad hoc spécialisé et sur des critères combinés d'ancienneté, de compétence et de probité. Et c'est seulement les trois meilleurs dossiers issus de ce tri qui seront soumis à l'arbitrage du Président de la République qui, quelle que soit l'option, n'aura pas cette marge de désigner selon son bon vouloir.

Pour compléter le tableau de l'exécutif, il faut regretter qu'au Sénégal, pour satisfaire une clientèle politicienne et électorale, le gouvernement soit devenu le premier pourvoyeur d'emplois. Cela se traduit par un nombre pléthorique d'amuseurs du prince, flanqués des titres de ministres d'État, ministres, ministres délégués, de ministres conseillers, etc. Cette situation n'induit pas seulement des conséquences en termes de masse salariale, puisque chaque « ministre » y va également de ses placements de personnels politiques, mais également de diverses dépenses de fonctionnement (acquisition de matériels bureautiques et roulants, frais de voyages…) Oui, le gouvernement coûte trop cher au contribuable sénégalais.

Scanned by CamScanner

Aussi, notre gouvernement ne dépassera pas trente (30) membres et la qualité de membre du gouvernement sera déclarée incompatible avec l'exercice de toute autre fonction nominative ou élective.

Pour une Assemblée nationale et des collectivités locales fortes :

Au Sénégal, le ridicule gouverne et se manifeste par la légèreté avec laquelle la question de nos institutions est traitée. Un coup, on crée un Sénat, un coup on le supprime, hop on le ramène sous l'appellation du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) ; puis c'est un Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT). Nous devons mettre fin au jeu politicien de créations-suppressions d'institutions et organes de satisfaction du clientélisme politique qui ne répondent à aucune nécessité nationale.

Le Sénégal, jeune État unitaire doit se suffire d'une Assemblée nationale monocamérale forte, consciente de ses missions et dotée de pouvoirs conséquents et de Collectivités territoriales véritablement autonomes, librement administrées et viables.

L'Assemblée nationale contrôle l'activité gouvernementale, vote les lois organiques, les lois ordinaires, les lois de finances, les lois de programme et les lois de règlements et, enfin, contrôle l'action du gouvernement (contrôle-information, contrôle-sanction, contrôle-évaluation et le contrôle-résultat). Ces attributions sont essentielles à une saine expression de la démocratie, mais n'ont d'effectivité que lorsque la réalité de pouvoirs séparés reflétera un équilibre effectif de ces mêmes pouvoirs ; ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Nous prendrons les mesures ci-après pour y pallier :

- élaborer des dispositions de renforcement du pouvoir parlementaire de contrôle de l'action du gouvernement. Ainsi dans le cadre de la mise en jeu de la responsabilité du gouvernement, en plus des procédures de la motion de censure et de la question de

Scanned by CamScanner

confiance, l'Assemblée nationale pourra déclencher une procédure de mise en accusation du chef de l'État et du Premier ministre, notamment pour violation de serment, violation délibérée de la Constitution, atteinte grave aux droits de l'Homme, malversation, corruption, enrichissement illicite, atteinte à l'unité nationale et à l'intégrité du territoire, conflits d'intérêts ;

- réajuster le mode de scrutin des élections législatives pour une Assemblée nationale plus représentative de la situation politique et du corps électoral.

Le mode de scrutin, appelé également système électoral, correspond aux modalités selon lesquelles l'exercice du droit de vote et le calcul des résultats électoraux sont aménagés. Du mode de scrutin obtenu ou retenu dépend la traduction des lois en siège. La question des modes de scrutin est une question politiquement sensible au Sénégal car les modes de scrutin ne sont pas fixés par la Constitution. C'est la loi qui fixe le mode de scrutin pour les élections législatives au Sénégal.

Il existe deux grandes catégories de modes de scrutin : les scrutins majoritaires et la représentation proportionnelle. En pratique, on voit apparaître une troisième catégorie de mode de scrutin : le scrutin mixte qui essaie de combiner le scrutin majoritaire et le scrutin proportionnel. C'est ce mode de scrutin qu'applique le Sénégal.

L'Assemblée nationale actuelle comprend 165 députés élus au suffrage universel direct, dont le 60 (36 %) au scrutin proportionnel de liste et les 105 (64 %) au scrutin majoritaire à un tour. Cette répartition aboutit à des situations iniques comme celle actuelle où, avec 49 % des voix, la majorité gouvernementale s'empare de 76 % des sièges et écrase l'Assemblée.

Nous sommes pour le maintien de ce mode de scrutin mixte qui, tout en permettant d'éviter l'instabilité permanente en donnant plus de possibilités à une majorité d'élus capables de gouverner, cherche également à refléter plus ou moins une image fidèle de la situation

Scanned by CamScanner

politique en permettant une représentation proportionnelle des autres formations et sensibilités politiques.

Mais il convient de le corriger en baissant notamment le nombre de sièges à pourvoir au scrutin majoritaire. Ainsi, le parti ou la coalition de parti arrivé(e) majoritaire prendrait immédiatement 45 % des sièges s'il (elle) n'atteint pas un score de majorité absolue, et 52 % le cas échéant. Parallèlement, cela correspond conséquemment à l'abandon de 50 % de ses suffrages pour la détermination de la base de calcul des sièges à pourvoir au mode proportionnel. Ainsi, il ne se prévaudra que des 55 % ou 48 % des voix obtenues pour l'application du quotien électoral.

Ce modèle pourrait être amélioré et approfondi en exigeant que l'obtention d'une majorité absolue des voix soit corrélée à l'obligation de réunir un nombre minimal d'électeurs inscrits. Faute d'avoir atteint ce seuil, un second tour est organisé et mettra aux prises les deux listes de candidats les mieux placées au premier tour.

Pour être élu au second tour, il suffit d'obtenir la majorité simple ou relative, c'est-à-dire, qu'il suffit d'être celui qui a obtenu le plus de voix.

– améliorer les conditions d'efficacité et de travail des parlementaires par le recrutement et la mise à disposition d'assistants, de local de travail dans leur circonscription pour les députés élus à la majoritaire, mais surtout l'interdiction de tout cumul de deux mandats électifs et de fonctions.

De même, les régimes juridique et fiscal de leur rémunération seront clairement définis et appliqués.

Scanned by CamScanner

En matière de gouvernance territoriale, il s'agira de remplacer l'hyper centralisme par une vraie décentralisation :

L'absence d'une organisation territoriale couplée à une véritable vision économique, sociale et socio culturelle est l'un des maillons faibles de notre architecture étatique. Nous avons encore au Sénégal un État ultra centralisé avec la concentration de tous les pouvoirs au profit de l'exécutif et du Président de la République en particulier.

On a toujours fait semblant de décentraliser sans un transfert effectif de compétences et surtout de moyens. Le résultat, après quatre séries de réformes depuis les premières communes au Sénégal, c'est 557 municipalités et 45 départements dont aucun(e) n'est réellement viable, suspendus aux transferts financiers et donc aux chantages politiques de l'État central. Ce dernier continue en réalité de constituer la seule entité publique, le seul centre de décision, de gestion et d'administration, transformant les élus locaux en simples « sous-préfets » additifs.

Nous ambitionnons une vraie réforme de la décentralisation qui accompagnera une vision d'aménagement et d'exploitation du territoire national.

Elle se fixe comme objectifs d'aboutir à une gestion de proximité des affaires territoriales à la base et des collectivités fortes capables d'assister l'État dans la définition et de le suppléer dans l'exécution des politiques locales de développement.

Cette vision revêt deux axes de réformes :

- consolider la communalisation intégrale pour une gouvernance administrative de proximité, en dotant les municipalités de moyens conséquents ;

- ériger le Sénégal en six grandes régions-pôles de développement durable, véritables laboratoires d'expérimentation, d'impul-

Scanned by CamScanner

sion et d'éclosion des politiques économiques et sociales. Celles-ci auront des compétences extrêmement élargies et encadrées, notamment en matière agraire.

Définition des compétences : depuis la réforme de 1996, les compétences transférées aux collectivités locales n'ont pas du tout évolué. Il s'agit entre autres de compétences, souvent résiduelles, dans huit domaines que sont : l'environnement, la santé, les domaines, la jeunesse – sports et loisirs, la culture, l'éducation – alphabétisation – promotion des langues nationales et formation professionnelle, la planification, l'aménagement du territoire et enfin, l'urbanisme et l'habitat.

Notre vision consiste à doter le Sénégal de deux paliers d'autorité et de décision politiques distincts : le niveau central et les six pôles régionaux. Chaque palier sera souverain (ou au moins autonome) en ce qui concerne certaines compétences exécutives, et d'autres compétences seront partagées. L'État central gardera toutefois un droit de regard *a posteriori* sur l'exercice de ces compétences locales.

Nous étendrons considérablement et progressivement ces domaines pour élever ces collectivités à un véritable rang de pôle viable.

Cet élargissement devra concerner des domaines tels que la gestion d'une fonction publique locale, l'administration des terres agricoles et domestiques et des bois et forêts qui s'y trouvent, la gestion des ressources naturelles non renouvelables…

Nous mettrons en place un cadre de larges concertations avec tous les acteurs pour une définition consensuelle des objectifs et des secteurs.

Moyens d'action : le manque de volonté réelle d'aboutir à une vraie décentralisation est parfaitement traduit par la frilosité et la mauvaise foi qui accompagnent ce volet important de toute

Scanned by CamScanner

décentralisation sérieuse. La dernière réforme de 2013, portant « acte III » de la décentralisation, bien qu'ayant bien posé le constat sans appel de la faiblesse financière des collectivités locales, n'a proposé aucune solution, préférant la renvoyer à des travaux ultérieurs.

Nos propositions sur ce volet s'articulent autour de quatre axes d'intervention :

Renforcement de la fiscalité locale : nous réformerons substantiellement la fiscalité locale existante par une meilleure répartition de la charge fiscale entre les différentes branches de l'économie (commerce, industrie, service, etc.) dans la définition du champ de la taxe professionnelle et une fiscalisation effective des activités immobilières et foncières qui ont connu un boom non appréhendé aussi bien en milieu urbain que rural.

Nous transférerons également certains impôts et taxes d'État et en créerons de nouvelles au profit des collectivités décentralisées. Il est à envisager, par exemple, de transférer certains impôts et taxes existants dont le rendement financier actuel est relativement faible dans le budget de l'État telle que la part de l'État sur la Contribution globale unique, sur la taxe de plus-value immobilière, sur les droits d'enregistrement, de timbre et de publicité foncière, sur la taxe annuelle sur les véhicules automobiles... Dans le même sillage, nous pourrions créer des taxes environnementales indexées sur le principe de la responsabilité sociétale des entreprises ; le principe du pollueur payeur doit suppléer l'anachronisme de la Taxe sur les Ordures Ménagères (TOM), dépassée par les modes de production de déchets des sociétés modernes.

Enfin, nous impliquerons les collectivités locales dans toute politique fiscale d'exonérations portant sur des impôts locaux et induisant pour elles des abandons de recettes, aussi bien dans la phase législative que dans les modalités pratiques d'octroi de celles-ci.

Scanned by CamScanner

Meilleure administration de l'impôt local : En même temps que les nécessaires réformes à opérer au niveau des administrations financières chargées de la mobilisation et de la gestion des ressources des collectivités locales, chaque entité locale disposera d'un cadre institutionnel regroupant tous les intervenants de la chaîne fiscale. Sa mission serait, entre autres, de travailler de façon concertée sur les recensements, les émissions des rôles, les tournées PPA, les dégrèvements et les côtes irrécouvrables.

Renforcement des dotations d'État : les montants actuels du fonds de dotation de la décentralisation et du fonds d'équipement des collectivités locales alloués aux entités décentralisées s'avèrent très insuffisants pour une couverture correcte de leurs dépenses de fonctionnement et le financement de leurs investissements.

Aussi, projetons-nous de renforcer sensiblement les ressources provenant de ces deux fonds conformément aux recommandations des différentes études réalisées sur la question.

Changement dans les autres sources de financement : le cadre législatif et réglementaire doit également être réaménagé pour permettre aux collectivités locales d'accéder aux nouveaux instruments de financement de leurs infrastructures. Il s'agit de mécanismes tels que les emprunts (classique ou obligataire), les partenariats publics privés (PPP) et le dispositif de la coopération décentralisée qui doit être réadapté.

Enfin, l'ensemble de ces réformes institutionnelles, combinées avec les mesures radicales de lutte contre la corruption et les délits voisins (voir développement ci-dessous sur la transparence et la reddition des comptes) et l'application effective des dispositions de la loi n° 81-17 du 6 mai 1981 relative aux partis politiques, contribuera positivement à l'assainissement de la vie politique. L'inflation de partis politiques et la faible qualité de l'offre politique sont essentiellement le produit du partage du gâteau des ressources publiques. Y mettre fin reviendrait à ressusciter une sélection

Scanned by CamScanner

naturelle qui ferait subsister les offres crédibles et écarterait les mange-mil de la politique.

Avec un pouvoir judiciaire libéré :

La Justice constitue le premier rempart de la démocratie. Elle garantit l'effectivité des droits fondamentaux inscrits dans la Constitution et la régulation normative de la République si et seulement si elle s'affranchit des tutelles politiques et du jeu des lobbies. Ce n'est pas le cas et le constat fait l'unanimité des acteurs comme des observateurs du système judiciaire sénégalais.

Il faut redorer le blason la justice en la soustrayant à la tutelle de l'exécutif et en l'amenant à assurer son pouvoir sans entrave. Le pouvoir judiciaire est exercé par la Cour Constitutionnelle, le Conseil d'État, la Cour de Cassation, la Cour des Comptes et les Cours et Tribunaux. Mais l'inféodation politique de la justice se manifeste singulièrement dans le traitement du contentieux politique par le Conseil constitutionnel et la Cour suprême et par l'instrumentalisation des autres juridictions à des fins de liquidation d'adversaires politiques.

Pour raffermir les prérogatives constitutionnelles de la justice, nous passerons d'un Conseil constitutionnel à une Cour constitutionnelle qui sera au sommet de l'organisation judiciaire. Cette cour sera la plus haute juridiction de l'État. Elle sera soustraite de l'emprise du Président de la République par le mode paritaire de désignation de ses membres et par le fait que ce dernier ne sera pas membre du Conseil supérieur de la Magistrature, l'organe de gestion de la carrière des magistrats.

Ses pouvoirs seront élargis et sa saisine ouverte à toute personne physique ou morale lorsqu'une mesure d'ordre législatif lui paraît porter atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine ou remettre gravement en cause les principes et valeurs de la République, de la démocratie et de l'État de droit.

Scanned by CamScanner

Par ailleurs, le Parquet ne sera plus sous la tutelle fonctionnelle du ministère de la Justice et nous instituerons un Juge des libertés pour surveiller et combattre les abus tels que les longues détentions préventives.

Administrer d'ordre et pour le compte du peuple :

La fonction publique sénégalaise est et a toujours été l'un de nos plus grands acquis étatiques. La place accordée très tôt au recrutement et à la formation de personnels fonctionnaires compétents nous a valu les grandes écoles telles que l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) et le Centre de Formation Judiciaire (CFJ), l'École Normale Supérieure, l'École Nationale d'Économie Appliquée (ENEA)… La chance d'avoir si tôt compris l'importance, pour la marche de l'État, de l'organisation et de la méthode, nous a permis de nous doter de cadres légaux et réglementaires appréciables.

Partout en Afrique et dans le monde, notre pays, malgré ses faiblesses économiques, a été envié pour ses performances administratives et la qualité de ses ressources humaines publiques. Hélas, aujourd'hui cette image relève du passé car notre administration est en lambeaux, complètement désarticulée et contre-performante ; non pas que les ressources humaines soient de mauvaise qualité, mais du fait, entre autres, de sa politisation outrancière. Les maux de l'administration ont pour noms clientélisme politique, absence de plan de carrière, distorsions dans le système de rémunération, corruption galopante et impunité, absence de déontologie face à l'usager…

Mais il est relativement facile de remédier à tout cela s'il y a la volonté politique. Comme nous l'avons dit dans le paragraphe sur la limitation des pouvoirs présidentiels, il faut consacrer l'appel à candidatures pour certains emplois de la haute fonction publique et du secteur parapublic et normaliser les recrutements civils et

Scanned by CamScanner

militaires par le recours exclusif au concours qui garantit l'égalité des chances aux citoyens et la qualité du recrutement à l'État ; et adopter des mécanismes transparents de gestion des carrières, notamment les avancements basés sur des critères exclusifs de mérite, d'intégrité et d'équité.

Dans le même ordre d'idées, il faut consacrer l'incompatibilité de l'exercice des responsabilités techniques de Directeurs, Directeurs généraux et secrétaires généraux de structures publiques et parapubliques avec toute implication dans la vie politique. Cela garantirait la neutralité de la fonction publique et éviterait, comme c'est le cas présentement, l'utilisation des moyens de l'État et des sociétés nationales au service d'un parti politique ou d'une coalition de partis.

Aujourd'hui, les traditions cantonales héritées de l'administration coloniale continuent de produire leurs effets néfastes sur une partie de notre administration. En effet, la relation du fonctionnaire à l'administré, à travers le service à l'usager du service public, demeure empreinte de déni et d'humiliation quotidienne, car le fonctionnaire garde une posture de dominant attendant de l'usager égards et déférence. Nous y mettrons fin en renforçant l'efficacité de l'administration publique par l'amélioration de l'accueil, de la fourniture de l'information et de la lisibilité des procédures pour le citoyen de base et la fourniture de service.

Il faut aussi stabiliser et améliorer le climat social en réexaminant les rémunérations de base dans le sens de plus d'équité entre les corps et les hiérarchies.

Enfin, nous serons intraitables avec les cas de déviances notoires tels la corruption et les délits voisins, les détournements de deniers publics, les enfreintes aux règles par les abus et les ordres et décisions manifestement illégaux...

Scanned by CamScanner

Réguler l'État contre les abus de pouvoir

Un bref examen historique permet d'établir que le premier facteur de déstabilisation de l'État, donc du Sénégal, c'est l'État lui-même. En effet, la concentration excessive du pouvoir politique et le détournement des moyens d'État à des fins partisanes conduisent à des cycles périodiques et quelques fois assez violents, de contestations politiques et sociales. Plusieurs fois, de mai 1968 à juin 2011, le Sénégal est passé à côté d'un chaos qui aurait pu conduire à une prise violente du pouvoir ou à un déchirement social, phénomènes qui n'ont jusque-là épargné presque aucun pays africain.

À chaque fois, la boulimie du pouvoir, la peur de rendre compte et les pressions claniques et lobbyistes ont poussé les tenants du pouvoir à des manœuvres extrêmes de manipulation de la Constitution et/ou des règles du jeu électoral. Et n'eût été son solide socle de régulateurs sociaux, l'irréparable se serait plusieurs fois produit depuis.

Mais on ne peut plus continuer à laisser notre ressource la plus précieuse, notre stabilité, exposée à l'aventurisme et la cupidité de cette engeance politicienne.

C'est ce diagnostic qui a motivé les réflexions et propositions pertinentes formulées dans le cadre des Assises Nationales consistant entre autres à :

– adopter une nouvelle Constitution à sacraliser par des procédures rigides d'amendement et préciser les domaines amendables uniquement par referendum et les domaines courants modifiables par le Parlement à une majorité qualifiée ;

– adopter une grande Charte des Libertés et de la Démocratie régissant les droits et libertés, les principes fondamentaux des institutions et des pouvoirs publics et les principes généraux du

Scanned by CamScanner

système électoral et des scrutins. Celle-ci sera énoncée dans le préambule de la Constitution et diffusée ensuite largement ;

– créer une Haute Autorité de la Démocratie, organe indépendant chargé d'assurer la régulation du champ politique y compris le fonctionnement des partis politiques, préparer, conduire et organiser les scrutins électoraux et référendaires. Elle assurera également le contrôle de la régularité du fonctionnement et du financement des partis politiques, la vérification du financement des campagnes électorales et organisera enfin la tenue de concertations régulières entre les acteurs du jeu politique.

– créer une Haute Autorité des Médias, organe indépendant qui sera chargé de la régulation du secteur, de garantir l'accès équitable au service public. Elle donnera son approbation pour la nomination des dirigeants des médias du service public et garantira à tous les citoyens un égal accès à l'information et au service public.

Ces propositions recoupent parfaitement notre vision et, en tant que membre participant et signataire de la Charte des Assises, nous les faisons nôtres.

Instaurer le culte de la transparence, de la reddition des comptes et des sanctions :

Au tableau des dispositifs législatifs, réglementaires et organiques, le Sénégal n'a rien à envier à un quelconque État quelconque et battrait même des records. Nous avons tout un arsenal de textes, en faveur de la transparence et la répression des actes de déviances, contenu dans le Code pénal, les différents statuts généraux et particuliers des corps publics, les conventions contre la corruption et les délits voisins ratifiées par le Sénégal, la transposition de directives communautaires… cette inflation normative se traduit concrètement par une panoplie d'organes dédiés tels que la Cour des Comptes, l'Inspection Générale d'État (IGE), l'Office National de lutte contre la fraude et la corruption (OFNAC),

Scanned by CamScanner

l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), le Groupe Inter-gouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (**GIABA**).

Mais jamais, dans ce pays, la mal gouvernance n'a atteint des proportions aussi graves. Ce n'est pas parce que ces organes n'ont pas fait leur travail sur la base des textes en vigueur. Celui-ci est perfectible certes, mais chaque jour, ministres, directeurs généraux, directeurs et autres responsables publics sont épinglés par des rapports rondement menés pour des faits gravissimes ayant compromis l'intérêt général à coup d'enjeux financiers colossaux. Mais jamais, sauf si l'autorité incriminée est un opposant, des suites ne sont données à ces conclusions.

Le premier vecteur de la mal-gouvernance, du détournement de deniers publics et de la corruption au Sénégal est le Président de la République lui-même, chantre de l'impunité et du népotisme. Le clientélisme politique et l'obsession d'une réélection justifient tout, pour protéger des soutiens « porteurs de voix », convaincus de crimes financiers, d'autant que le produit de leurs larcins sert, pour partie, à financer l'entretien de leur « potentiel » électoral. Voilà comment le peuple est spolié, dépouillé, dépossédé et appauvri.

Pour avoir été haut fonctionnaire pendant quinze (15) ans, nous connaissons bien cette situation, les acteurs et pratiques qu'elle concerne et y mettrons fin.

Réaffirmons clairement que ni la compétence des personnels des corps de contrôle, ni fondamentalement la qualité des textes ne sont l'objet d'une remise en cause. Le problème se situe principalement à trois niveaux :

D'abord leur rattachement organique et fonctionnel à l'exécutif : les corps de contrôle les plus en vue sont rattachés à l'exécutif qui exerce un « pouvoir hiérarchique » sur eux. L'Inspection Générale d'État (IGE) est sous la coupe réglée de la Présidence de la

Scanned by CamScanner

République qui lui alloue son budget, approuve son programme et est le seul et unique destinataire des rapports qu'elle émet. La Cour de comptes est presque dans la même situation et sous les mêmes rapports avec la chancellerie.

L'exécutif donc peut discrétionnairement décider de soustraire des départements de son choix au programme de contrôle et de vérification. Il décide dans les mêmes conditions de la pertinence d'appliquer les conclusions des missions qui comportent toujours un volet sanctions administratives et un autre pour les sanctions judiciaires. Le Président de la République a ainsi le pouvoir, malgré la gravité des faits révélés, de décider de les mettre sous le coude et ainsi d'étouffer administrativement et judiciairement un dossier. Les exemples font profusion par dizaines.

La nature extrêmement présidentialiste de notre régime est un facteur aggravant de cet arbitraire qu'il faut éradiquer. Nous y procéderons d'abord en renforçant l'indépendance des corps de contrôle qui seront autonomes pour arrêter leurs programmes et dérouler leurs missions sans possibilité d'intervention externe. Ils seront ensuite dotés d'une large autonomie budgétaire.

Ensuite l'absence ou la faiblesse de leur connexion au judiciaire : les corps de contrôle et de lutte contre la corruption et la mal-gouvernance, à l'exception de l'OFNAC, n'ont pas la possibilité de saisine de la justice pour demander l'ouverture d'une instruction suite à leur mission. Nous leur conférerons ce pouvoir de saisine directe du procureur et, en cas de carence ou de lenteurs anormales de ce dernier, d'une transmission directe au juge.

Enfin les limites à leur rayon d'action : les organes de contrôle n'ont pas de compétence pour connaître des budgets des institutions. Ainsi, la Présidence de la République, l'Assemblée nationale, le CESE et HCCT qui disposent tous de budgets énormes et passent des marchés publics avec l'argent du contribuable, échappent à tout contrôle. Pour illustrations, le Président de l'Assemblée nationale

Scanned by CamScanner

manipule seul un budget de 16 milliards sans être soumis à une quelconque exigence de rendre compte. Cela est inadmissible et constitue le lit d'énormément de gabegie et de malversations.

Nous élargirons donc les compétences de la Cour des comptes aux comptes et à la gestion de la Présidence de la République, du Parlement et des autres institutions.

Scanned by CamScanner

Scanned by CamScanner

CHAPITRE VI

PAR QUEL SECTEUR PRIVÉ ?

La marche vers le développement doit être menée par des hommes dynamiques, capables de répondre aux exigences de l'économie moderne et de faire des choix stratégiques à même de porter le pays sur des sentiers de croissance plus forte et plus vertueuse. Le capitalisme d'État a fait ses preuves en se soldant, quelles que soient les explications à y apporter, par un retentissant échec, dans les deux premières décennies d'indépendance. Pour autant, le privé sénégalais peut-il porter ce projet ?

Si au Sénégal il y a bien un secteur privé, il ne se distingue pas par son dynamisme industriel. Il est vrai qu'il est plombé par les problèmes de non-compétitivité du pays, mais cela n'explique pas tout. On a assisté à une montée d'une bourgeoisie *compradore* ou bourgeoisie commerçante. Au Sénégal revendre est moins pénible, moins risqué et plus rémunérateur que produire du fait des dysfonctionnements de l'économie. Pourquoi faire compliqué alors que le simple rapporte plus ? La réponse du privé national, surtout la frange dite « informelle », est toute simple. Et si au moins le privé national s'y prenait un peu mieux, en modernisant les services notamment pour améliorer l'offre au consommateur. Que nenni ! Et c'est tout juste ahurissant de les voir pousser des cris d'orfraie jouant aux surpris face à la percée et au monopole enclenché des grandes surfaces étrangères.

Autre activité de prédilection, la spéculation et la prébende foncières. C'est uniquement quelques individualités qui s'essayent

Scanned by CamScanner

dans des domaines d'activités comme le tourisme, les BTP, les télé-services. En revanche, le pays manque de capitaines d'industrie, l'activité est de plus en plus dans une logique de survie que d'expansion.

Le plus déroutant dans notre approche d'éclosion d'une bourgeoisie capitaliste est celle mise en place par les régimes qui ont dirigé ce pays. L'État enrichit des parasites qui ne se sont pas fait distinguer pour leurs qualités d'entrepreneur. Sous l'ère « socialiste », c'était, entre autres, des hauts fonctionnaires caciques du régime (exemple : le scandale du compte K2). Sous les « libéraux », ce sont des amis que l'on a enrichis au prétexte de créer des capitaines de notre économie. Alors que dans d'autres pays, l'État a cherché à tirer parti des classes riches qui s'enrichissent tout en enrichissent leur pays, au Sénégal on forme des riches en saignant l'État.

L'autre caractéristique de la bourgeoisie en place, qu'elle soit locale ou étrangère, est la quête de rentes improductives. Jusqu'à l'avènement du tarif extérieur commun (1998), les quelques industriels faisaient survivre leur entreprise sous une protection douanière particulièrement forte. Auparavant, les systèmes de quotas à l'import privilégiaient un nombre réduit de personnes en accointance avec les décideurs politico-administratifs.

Les investisseurs étrangers qui interviennent sur le marché demandent des monopoles, des avantages fiscaux, qui faussent la concurrence et mettent des obstacles à l'entrée de nouveaux concurrents.

Tous ces faits conjugués posent le problème de la *démocratie économique* et son corollaire : la concentration des richesses et des opportunités économiques entre les mains d'un petit nombre.

Ces pratiques creusent les inégalités au sein de la société et pourraient à long terme être sources de menace au seul véritable

Scanned by CamScanner

capital dont se prévaut le Sénégal à l'étranger : sa stabilité sociopolitique.

Pour ces raisons économiques, sociales et même sécuritaires, il faut remédier à cette situation

Il nous faut promouvoir, sans complexe, une bourgeoisie industrielle nationale qui doit prendre le dessus sur une bourgeoisie compradore et/ou exportatrice, essentiellement attachée à réaliser les gains issus du commerce des biens primaires et souvent alliée à un État « d'affairistes » et à certains intérêts occultes étrangers. Cette "bourgeoisie" industrielle en développement n'évoluera pas en vase clos, fort naturellement, mais s'alliera aux ouvriers d'industrie et à la classe moyenne salariée autour d'un consensus national sur des objectifs stratégiques à atteindre.

La révolution économique souhaitée, propulsée par l'industrie s'inscrit donc dans la perspective d'une bourgeoise nationale susceptible de la porter. Ici, l'accumulation et l'expansion du capital doivent trouver leurs composantes dynamiques à l'intérieur du système national. Il s'agira alors, sur les plans technologique, financier et organisationnel, de mettre un fort accent sur une production suffisante de biens capitaux pour assurer une progression, certes, mais durable surtout.

À cette étape, nous exprimons sans ambages, comme avec le modèle familial pour l'agriculture, notre préférence pour un secteur privé structuré autour d'un tissu dense et diversifié de petites et moyennes entreprises et industries (PME/PMI) adossé à des organisations patronales fortes et véritables moteur de la croissance. Ensuite, seulement, l'agrégation de petites et moyennes activités industrielles et commerciales permettra une montée progressive en gamme et la naissance de grands groupes pouvant faire office de champions dans leur domaine.

Nous accompagnerons ce processus en recourant à des mesures et leviers portant sur les mécanismes de financement, sur la fiscalité,

Scanned by CamScanner

sur la promotion par la formation, le perfectionnement et l'encadrement, et sur la protection des filières sensibles de notre économie nationale.

Cela consiste en pratique à asseoir, d'une part, une stratégie globale et cohérente de renforcement des capacités dudit privé et, d'autre part, une stratégie de développement intégrant ces données.

Dans un premier temps, nous interviendrons pour créer et sécuriser un espace d'expression et d'éclosion de ce secteur privé national par des mesures de sauvegarde.

Ainsi, au titre des mesures législatives et administratives, dans tous les domaines où une expertise ou une offre nationale existe, la commande et les marchés publics seront exclusivement soumis à une compétition entre entreprises nationales. Tout désengagement de l'État d'une entreprise du secteur public ou parapublic se fera exclusivement au profit du secteur privé national. Nous mettrons en place un dispositif public et encadré pour accompagner le rachat d'entreprises étrangères au profit du privé national. L'ouverture aux capitaux et à la technologie étrangers ne sera envisageable qu'en cas d'insuffisance de ce dispositif. Le cas échéant, nous l'encadrerons par une combinaison obligatoire avec les capitaux publics et privés nationaux.

Pour ce qui est du financement, il constitue l'un des plus gros obstacles auxquels nos entreprises sont confrontées. L'accès aux crédits est à un niveau catastrophique. Là où le taux de financement atteint 80 % du PIB en Afrique du Sud, 110 % au Brésil, 115 % au Maroc et près de 160 % en Chine, il est seulement à 31 % au Sénégal. Le taux de rejet des demandes de crédit des entreprises est évalué à 72 % soit pour défaut de garantie soit pour dossiers incomplets. Cette situation réduit à 16 % les PME dans le portefeuille des banques. À cet environnement, s'ajoute un taux de mortalité ahurissant des PME, puisque 80 % de celles-ci meurent avant d'atteindre cinq années d'existence.

Scanned by CamScanner

Les structures d'appui mis en place par l'ÉTAT que sont le FONGIP et le FONSIS sont très largement méconnues des entreprises dont moins de 5 % en connaissent l'existence. Aujourd'hui, elles ne financent que 1,7 % des activités du privé qui reste confronté, en sus des taxes quelquefois insupportables et de l'accès limité aux structures d'appui, à la lancinante question d'accès au crédit. La principale source de financement demeure l'auto-financement pour 38,6 %. Nous renforcerons ces instruments publics de financement de l'économie, en renforçant considérablement leurs capacités financières et techniques d'intervention, mais aussi par une bonne politique de communication sur leur mission et leur champ d'action.

Parallèlement, nous militerons sans retenue, au sein de la Banque centrale, pour une réorientation radicale des politiques de financements des banques commerciales. Celles-ci en effet jouent un très faible rôle dans le financement de l'économie car ne voulant prendre aucun risque et préférant la facilité des rendements colossaux confortablement tirés d'autres segments tels que les commissions sur les ouvertures de comptes, les opérations de caisse ou de transfert d'argent. Leur frilosité découlant d'une réglementation prudentielle de la BCEAO inadaptée aux impératifs de nos économies. Il faut bien que le métier de banquier redevienne ennuyeux, comme disait le Président Sarkozy après la crise financière de 2008.

Il est inadmissible que ces banques commerciales affichent des surliquidités sans insuffler de financements conséquents dans l'économie et que les pouvoirs publics les laissent faire sans sourcilier.

Nous encouragerons également l'avènement d'une banque, nationale forte en fusionnant le FONGIP, le FONSIS, la BHS, la CDC, le FAISE avec des branches spécialisées dans les filières de l'industrie, l'hôtellerie, l'immobilier et les travaux publics…,

Scanned by CamScanner

pratiquant des taux d'intérêt raisonnables à l'inverse des taux prohibitifs en cours actuellement.

Enfin, il est impératif d'œuvrer pour le développement des systèmes financiers décentralisés qui, travaillant plus sur la confiance vis-à-vis de la clientèle, ont démontré leur capacité à combler le vide laissé par les banques commerciales en occupant les créneaux de financement de franges importantes de la petite économie. Ce développement passera par un renforcement des garanties des PME/PMI, d'amélioration des mécanismes de leur refinancement et par une diversification des outils, notamment le recours aux mécanismes de la finance islamique et d'autres formes de finances alternatives, beaucoup plus adaptées à certains types de financement en zones rurales et péri-urbaines, mais aussi moins sujets à certaines réticences culturelles.

Dans un second temps, nous appuierons les plus méritants, les plus dynamiques, ceux qui se révèlent les plus à même d'identifier les créneaux porteurs pour le bien-être collectif, de saisir les opportunités créatrices de richesse, de gagner des marchés à l'étranger, de drainer de la richesse de l'extérieur vers l'intérieur du pays, de créer des nombres significatifs d'emplois, etc. Pour cela, il est indispensable d'instaurer une réelle démocratie économique, une liberté d'entreprendre égale pour tous, de rompre avec les situations de rente garantie à une minorité qui tarde encore à mettre le pays sur les rampes de lancement de la croissance accélérée et durable. Nous mettrons tout le monde dans des chances égales de compétition. Les résultats de la compétition indiqueront à qui donner un coup de pouce supplémentaire pour qu'ils puissent tirer encore plus et mieux la machine économique. Cet appui ne devra pas consister en des formes d'affectations-pillage des ressources nationales comme cela a été le cas tout au long de notre indépendance.

Ce coup de pouce supplémentaire consistera en un travail d'information, de prospection, d'appui à l'obtention de contrats, de

Scanned by CamScanner

parts de marché à l'étranger accompagné par une véritable diplomatie économique, d'ouverture de parts de capitaux dans les investissements étrangers au Sénégal en faveur du privé national dans le cadre de PPP adossés au transfert de technologies et de compétences, etc.

Scanned by CamScanner

Scanned by CamScanner

CHAPITRE VII

ET LE CITOYEN DANS TOUT ÇA ?

La citoyenneté, c'est l'appartenance à une cité, à une nation, c'est l'exercice de droits et de devoirs civiques. Mais plus encore, c'est la reconnaissance d'un certain nombre de valeurs sociales, sociétales et républicaines communes induisant des droits et obligations.

Nous convenons tous que cette citoyenneté est aujourd'hui mise à rude épreuve au Sénégal, bafouée, piétinée, contestée, reniée. Tout le monde en réclame les avantages, peu souscrivent aux devoirs.

L'indiscipline, le laxisme, le refus de l'ordre ou la promotion du désordre sont devenus plus qu'une tolérance, mais des règles acceptées et cautionnées par presque tous, à commencer par les pouvoirs publics eux-mêmes. Peut-il d'ailleurs en être autrement lorsque ces derniers sont les premiers à montrer le contre-exemple citoyen en désacralisant impunément le service public.

L'impunité, l'absence d'une culture du bilan, la primauté des calculs partisans sur l'exemplarité de la sanction constituent une invitation au laxisme dans l'action publique et une défiance à l'État, le délégitimant aux yeux du citoyen qui en conteste l'autorité et les règles. L'exemple le plus simple est la révolte et les jacqueries fiscales permanentes.

Le Sénégal ne sortira de sa situation actuelle que lorsque naîtra une nouvelle forme de citoyenneté politique, qui fait du citoyen l'acteur principal de la vie politique.

Scanned by CamScanner

Nous impulserons donc une politique de renaissance de la citoyenneté et de promotion des valeurs morales et civiques pour permettre à chaque Sénégalais de connaître ses droits et devoirs, de favoriser l'émergence d'une opinion publique avertie et imprégnée d'une véritable conscience citoyenne et capable de peser fortement sur les orientations et les décisions des pouvoirs publics

Nous entreprendrons des actions telles que l'introduction de l'éducation à la citoyenneté, à la paix, à l'environnement, au respect mutuel, à la morale dans les *curricula* et les programmes scolaires et une ambitieuse campagne de formation et de sensibilisation à la citoyenneté dans les quartiers, lieux de travail, associations religieuses, sportives et culturelles, supports médiatiques…

Nous développerons le concept « État-Citoyens », qui permettra une implication active des citoyens, particulièrement la frange jeune, dans la réalisation de grands travaux infrastructurels d'intérêt public dans les domaines de l'agriculture, de la protection physique du territoire du reboisement, du transport, du développement urbain…

Nous consacrerons le contrôle citoyen sur l'effectivité et la sincérité des dépenses publiques en facilitant le pistage budgétaire par les organisations de la société civile compétentes.

Il en est ainsi de l'instauration des mécanismes de démocratie semi-directe parmi lesquels le droit d'initiative populaire et le droit de pétition. En effet, la démocratie représentative est quasiment périmée et demande à être renouvelée par des mécanismes de participation populaire. Seuls ces mécanismes de démocratie semi-directe pourraient permettre, entre autres, un contrôle citoyen effectif et efficace et effectif. Resterait à définir les contours de l'exercice de ces mécanismes par les citoyens en vue d'éviter certaines dérives. Au Sénégal, il existe un seul mécanisme de démocratie semi-directe : le referendum. Aux termes de l'article 51 de la Constitution, son initiative est exclusivement réservée au Président de la République.

Scanned by CamScanner

Il s'agit ainsi d'un instrument à usage présidentiel. L'article 103 qui parle de la révision constitutionnelle n'a quasiment été utilisé que pour recourir au referendum. La démocratie, dans sa version actuelle, demande la réflexion, le dialogue, la participation. Dans ce décor, le « tiers pouvoir » y donne la légitimité, permet la réalisation des objectifs globaux, détermine les voies et moyens pour la réalisation de l'intérêt collectif. Ce tiers pouvoir (le Peuple) est invisible dans notre régime constitutionnel, notre système politique. Le peuple sénégalais est le plus souvent le dindon de la farce dans ce qui se fait au Sénégal. Lorsqu'il est invoqué, c'est pour justifier une légitimité électorale ou l'insulter comme étant un mineur qui n'aura jamais l'âge de l'émancipation ou de la maturité. C'est dire que l'appel au Peuple fait vraiment défaut dans le cadre de notre système politique, institutionnel et étatique.

Scanned by CamScanner

Scanned by CamScanner

CHAPITRE VIII

PAR QUELS MÉCANISMES DE FINANCEMENT ?

À l'échelle d'un État, il existe quatre sources principales de mobilisation des ressources : l'impôt, les ressources naturelles, la monnaie, la dette et l'aide au développement. Les trois premières sont, en principe, endogènes et souveraines. Ce n'est malheureusement pas le cas pour notre monnaie communautaire, le franc CFA. Ces leviers classiques peuvent être complétés, pour un pays sous-développé à fortes colonies de migrants, par les transferts d'argent de ses ressortissants vivant à l'étranger.

Le débat sur les politiques publiques et la qualité de la vision et des programmes qui les soutiennent n'a de sens que lorsque l'État parvient à tirer des ressources suffisantes pour les financer. Or, malgré tous les atouts dont il dispose, le Sénégal ne parvient pas à mobiliser suffisamment de moyens pour financer son développement.

S'ensuit un recours irrationnel à l'endettement, avec les sujétions attenantes, alors que des pans entiers des sources souveraines de revenus publics sont peu ou pas explorés.

Le premier défi de la souveraineté, pour nous, est celui de la souveraineté financière. Nous en faisons la priorité absolue de notre action et la réaliserons à travers des actions construites autour des axes suivants :

Scanned by CamScanner

DES RECETTES FISCALES AMÉLIORÉES ET OPTIMALES

La fiscalité est certainement le maillon le plus important de la politique budgétaire qui désigne l'ensemble des mesures prises par les pouvoirs publics, à travers les politiques de recettes, de dépenses et d'endettement, afin d'agir efficacement sur l'activité économique et le niveau de vie d'un pays.

Le Sénégal peine à mobiliser de manière optimale les recettes fiscales, principal instrument de financement souverain. Aujourd'hui, avec le changement de base de calcul des agrégats nationaux, nous sommes à un taux de pression fiscale de 16 %, en deçà donc du ratio de 17 % fixé par le critère de convergence de l'UEMOA.

Notre ambition est d'atteindre et de se maintenir à un taux de pression fiscale supérieur ou au moins égal à 20 %, ***ce qui correspondrait à des recettes additionnelles de 600 milliards*** au minimum par année.

Ce résultat est largement à notre portée si notre système fiscal et nos administrations fiscale et douanière qui l'exécutent sont purgés des tares qui plombent leur action.

Il s'agit notamment de juguler le phénomène incontrôlé des niches fiscales avec son corollaire mal et sous-évalué de pertes de recettes.

Les premières catégories de niches fiscales trouvent leur source dans la loi elle-même. Les plus importantes de ces niches découlent de la perception que la pensée néolibérale, dominante, se fait de l'impôt. Ne dit-on pas dans ces écoles, symbolisées surtout par le FMI dans nos pays, qu'il faut imposer plus le travail, qui est figé, que le capital qui, lui est mobile et peut se délocaliser ou s'échapper ?

Scanned by CamScanner

N'entend-on pas ressasser les sempiternelles ritournelles, reprises mécaniquement en cœur par certaines de nos élites et autres intellectuels, autour de clichés « anti impôts » ?

Ces pourfendeurs articulent leurs arguments autour des thèmes suivants :

• la compétitivité économique : un taux de pression fiscale élevé rend l'économie peu compétitive. Cette assertion n'est pas scientifiquement démontrée. En 2000, le taux de pression fiscale était le plus élevé en France par exemple, pourtant il y a eu un excédent du commerce extérieur. Donc pas de corrélation en approche globale. La question serait plutôt de savoir quelle est la part de fiscalité dans le prix du produit sur le marché mondial.

D'ailleurs, le Sénégal a toujours su esquiver la charge fiscale sur le prix du produit mis sur le marché à travers les exonérations de TVA pour les produits exportés ;

• l'attractivité du territoire : il faudrait avoir un territoire attractif pour attirer l'investissement étranger direct (IDE). Au niveau extérieur, plus on a une pression fiscale faible, plus on est attractif. Cette proposition ne bénéficie d'aucune démonstration. Pourtant, la France, réputée pour ses niveaux d'imposition très élevés, est le 3ème importateur mondial de capitaux.

D'ailleurs, des études récentes ont démontré que la fiscalité n'apparaît qu'à la septième position des facteurs déterminants à l'investissement.

C'est en vertu de cette double préoccupation liée à l'attractivité et la compétitivité que le Sénégal s'est lancé, depuis l'indépendance, dans une politique imprudente de désarticulation de ses régimes fiscaux.

– D'abord par une panoplie de dérogations au droit commun : le Sénégal s'est très tôt doté de régimes dérogatoires exorbitants, créant ainsi des zones virtuelles et physiques de « non ou très faible droit

Scanned by CamScanner

fiscal » : Code minier, Zones franches industrielles, régime entreprise franche d'exportation, Code pétrolier, Code des télécommunication, Code des investissements, etc.

Cependant, l'évaluation budgétaire en soi ne veut pas dire grand-chose. Le coût de la dépense fiscale n'est rien sans l'appréciation de la contrepartie économique et sociale attendue de ladite dépense.

Les montants des exonérations fiscales au titre des années 2010, 2011, 2012 et 2013 se sont chiffrés respectivement à 220, 258, 280 et 534 milliards FCFA représentant respectivement 18,4 %, 20 %, 20,7 % et 40 % des recettes fiscales contre 3,4 %, 3,8 %, 3,9 % et 7 % du PIB.

Les exonérations fiscales représentent certes un instrument privilégié de la politique budgétaire (au sens des trois fonctions de Musgrave et dans une perspective keynésienne), mais en accorder de façon anarchique devient périlleux voir suicidaire en matière de finances publiques.

Nous approfondirons le travail d'évaluation rigoureuse des dépenses fiscales et de leur coût, conformément aux dispositions de la directive n° 01/2009/CM/UEMOA de l'UEMOA portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2012 et internalisée au Sénégal par la loi n° 2012-22 du 27 décembre 2012.

Nous procéderons dans un second temps à leur rationalisation en vue d'améliorer l'efficacité du système fiscal via l'élargissement de l'assiette et le renforcement de l'équité.

- Ensuite par une politique conventionnelle irréfléchie : le Sénégal a signé près de 20 conventions fiscales bilatérales avec la France, le Canada, l'Italie, la Belgique, la Norvège, la Tunisie, le Royaume du Maroc, l'Angleterre et des conventions multilatérales (OCAM, UEMOA) et des dizaines de conventions sont en cours de négociations. Soit le double voire le quadruple des pays de la sous-

Scanned by CamScanner

région comme la Cote d'Ivoire qui sont à moins de 5 conventions bilatérales.

Mais le plus inquiétant ce sont les conventions signées avec des paradis fiscaux tels que l'Île Maurice et le Luxembourg.

Cette politique conventionnelle est un véritable boulevard à la fraude et l'évasion fiscales du fait de :

– l'absence d'évaluation des conventions fiscales sur les recettes fiscales d'analyse comparative en termes d'investissements ;

– l'optimisation fiscale des grandes multinationales qui se domicilient dans les pays à fiscalité réduite.

– l'absence de structure dédiée au contrôle approfondi des opérations internationales à cause de la *difficulté des contrôles et vérifications* et à cause *des prix des transferts* et autres formes d'érosion de la base imposable (BEPS).

– pertes des recettes fiscales du fait des prix de transfert : sur les périodes 2002 et 2011, ces pertes s'élèvent à 210 milliards de Dollars US (100.000 milliards de FCFA) dans le monde.

Les révélations dans la presse (ou *leaks*) édifient tous les jours le grand public sur les dégâts que subit le Sénégal du fait des paradis fiscaux que nous avons volontairement courtisés pour certains. Ces sources mettent en lumière des pratiques insoupçonnées par l'administration fiscale. Parmi les tricheurs, on note même des entreprises auxquelles l'État a donné l'exploitation des ressources nationales et qui n'hésitent pas de façon ingrate à comploter avec leurs partenaires d'affaires et les autorités États signataires de conventions fiscales avec le Sénégal pour y faire passer des sommes frauduleuses tirées du Sénégal.

Nous retirerons le Sénégal de toute convention bilatérale avec un paradis fiscal et mettrons de l'ordre dans la politique conventionnelle avec les autres États à fiscalité normale.

Scanned by CamScanner

Pour ce qui est des entreprises auxquelles l'État octroie des concessions minières, pétrolières, de télécommunications ou de tout autre service public, il sera expressément prévu dans les clauses contractuelles que le recours à des échanges de quelque nature que ce soit avec des entités établies dans des paradis fiscaux ou à des pratiques fiscales abusives entraînera la résiliation du contrat sans dédommagement pour son auteur.

La deuxième catégorie de niches fiscales découle des faiblesses, insuffisances et renoncements de l'administration. Il est question ici de l'absence de volonté et de stratégies claires face au défi de la fiscalisation de secteurs comme l'immobilier…

Le secteur informel représente plus de 50 % de la valeur ajoutée globale du PIB des pays à faible revenu, plus de 80 % de l'emploi total et plus de 90 % des emplois nouvellement créés dans ces pays. Ses implications sont donc fortes sur les opportunités d'emplois, la productivité, les recettes fiscales et la croissance économique.

Le caractère dualiste de la plupart des économies africaines, traduites par un large secteur informel échappant au paiement des impôts, peut être un obstacle à une croissance durable. La contribution du secteur informel au recouvrement fiscal est disproportionnée par rapport à sa part dans la valeur ajoutée globale. Le secteur informel contribue pour moins de 3 % des recouvrements fiscaux, contrastant avec plus de 50 % de contribution à la valeur ajoutée globale. Cette dualité formel/informel conduit à un cercle vicieux dans lequel les taxes et autres charges réglementaires s'accumulent sur le secteur formel et les travailleurs salariés dont l'impôt est retenu à la source.

Mais l'immobilisme de l'administration est plus dévastateur dans les domaines exigeant des aptitudes pointues et un investissement humain et financier important. Je pense notamment aux abus sur les opérations transfrontalières (prix de transfert, montages abusifs et

Scanned by CamScanner

autres). Ainsi, le pays s'appauvrit de ressources précieuses pour le financement de son développement.

En plus des impacts budgétaires négatifs, cette situation constitue aussi une rupture de l'équité et de l'égalité des citoyens devant les charges publiques à laquelle nous travaillerons à mettre un terme.

La troisième catégorie de niches fiscales résulte des mauvaises pratiques dans la gouvernance fiscale.

L'administration fiscale, par sa hiérarchie en particulier et avec l'onction voire la complicité active de sa tutelle ministérielle et politique, s'est habituée au fil des ans à des pratiques permissives, corruptrices et dommageables à l'intérêt national.

Celles-ci ont connu une évolution inquiétante ces dernières années et consistent en des manipulations du code général des impôts pour y introduire des dispositions telles que les remises gracieuses aux entreprises, ou en des pratiques comme la procédure de l'arbitrage fiscal et la renonciation, par le ministre des Finances, à des recettes fiscales votées par l'Assemblée nationale. Toutes ces pratiques sont constitutives de crimes financiers occasionnant des pertes de recettes

En 2016, rien que les remises gracieuses, accordées à des multinationales et sociétés nationales solvables, avaient généré en seulement cinq mois d'application des pertes de recettes pour un montant estimé à plus de 40 milliards FCFA.

Rien qu'en mettant un terme à ces pratiques malsaines, par leur suppression totale pour certaines et leur encadrement pour d'autres et en imposant des sanctions fermes aux auteurs de ces détournements législatifs et procéduraux, nous ferions engranger des centaines de milliards de recettes additionnelles au budget national.

Mais on ne peut parler de mobilisation de recettes fiscales sans un focus sur la qualité de la dépense publique. Celle-ci s'apprécie

Scanned by CamScanner

notamment à travers la notion de consentement **à** l'impôt et la structure de la dépense publique.

Il faut bien distinguer les principes du consentement **de** et **à** l'impôt.

Le principe du consentement **de** l'impôt par les citoyens (démocratie directe), ou par leurs représentants (démocratie parlementaire), signifie dans la forme, que l'impôt est consenti annuellement lors du vote de la loi de finances par la représentation parlementaire et, dans le fond confère à celle-ci la prérogative de déterminer les règles relatives à « la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée » des impôts.

La notion de consentement **à** l'impôt, quant à elle, renvoie au sentiment patriotique, à l'intention citoyenne de participer utilement à la mobilisation de moyens nécessaires aux charges induites par la commune volonté de vie commune. Elle ne s'impose pas, mais fait appel à l'assentiment personnel de chaque citoyen assujetti et redevable de sacrifier volontairement à ses obligations fiscales. Ce consentement à l'impôt fait gravement défaut au Sénégal : les Sénégalais ne sont pas enclins au paiement spontané de l'impôt ; ceux qui y souscrivent sont privés de toute possibilité d'y échapper, parce que soumis au régime de la retenue à la source sur leurs revenus.

La raison de ce dédain vis-à-vis de l'impôt est à trouver dans plusieurs facteurs :

D'abord les Sénégalais ne voient pas bien le lien entre les efforts contributifs qu'on leur demande de fournir et le niveau d'offre de biens et services publics ;

Ensuite ils considèrent que les impôts payés servent à enrichir une élite politico-administrative corrompue, indécemment riche et incompétente.

Scanned by CamScanner

De tout ceci, ils tirent la conclusion que ces impôts qu'ils doivent payer ont une meilleure utilité entre leurs mains que dans les caisses de l'État.

J'ai si souvent entendu, lorsque j'étais inspecteur des impôts, des contribuables se défendre en disant : « je paye des impôts depuis des décennies et je n'ai jamais senti un impact dans ma vie, les routes et ruelles de mon quartier sont restées dans le même état de délabrement, la distribution d'eau et d'électricité laisse à désirer, l'école et la santé publiques s'enfoncent dans un gouffre sans fond…, les autorités étatiques sont corrompues et le train de vie de l'État insolent, etc.

Ils ont tout à fait raison et établissent du coup le lien indéfectible entre la qualité de la dépense publique et le consentement à l'impôt. Il est établi que les pays qui enregistrent les plus hautes performances en terme de mobilisation de recettes fiscales, les pays scandinaves en l'occurrence, sont en même temps les pays qui ont les niveaux les plus élevés d'offre de biens et services publics (santé, éducation, transport…) et les plus exigeants en matière de transparence et de bonne gouvernance. Là-bas, le citoyen est très enclin à s'acquitter de ses obligations fiscales, sûr de contribuer effectivement à l'enrichissement collectif et non à enrichir une caste de responsables politiques ou de hauts fonctionnaires.

Au Sénégal, la corruption, la concussion, les trafics d'influence, les délits d'initiés, les surfacturations de marchés publics sont endémiques et couverts par les autorités étatiques qui les couvrent et les encouragent même. L'impunité des actes de prédation des ressources nationales a atteint un niveau jamais égalé. Des actions énergiques contre ces pratiques malsaines permettraient, en plus de l'impact positif sur le consentement citoyen à l'impôt, de faire des économies budgétaires substantielles à orienter vers d'autres priorités.

Scanned by CamScanner

Par exemple, la lutte contre la corruption et les malversations en matière de marchés publics devrait permettre des économies et une stimulation de la croissance grâce à une meilleure qualité de la dépense publique. Plusieurs évaluations existent dans le monde et donnent en général des chiffres considérables. L'OCDE, dans une démarche prudente basée sur les chiffres de dossiers portés devant les tribunaux, évalue les surcoûts à 11 % des marchés publics, dans les économies avancées. Ce taux *a minima* pour le Sénégal, car la réalité pouvant être pire à cause d'une quasi-impunité et de la faiblesse des dispositifs de lutte donne des économies potentielles de **216 milliards** qui pourraient être attendues des marchés publics budgétisés pour l'année 2017.

Le gaspillage est l'autre moyen de dilapidation des ressources. Les dépenses politiques fantaisistes avec la démultiplication de ministères, la création tous azimuts d'institutions politiques et d'agences, uniquement pour caser une clientèle politique de partisans et d'alliés, véritables parasites étatiques ; ce qui provoque une hausse énorme et irrationnelle de la masse salariale et des dépenses de fonctionnement. Il prend aussi la forme de commandes en matériels administratifs ne répondant à aucune nécessité, pour enrichir des « entrepreneurs » choisis qui, à leur tour, ristournent une part à ces mêmes autorités. Il n'est qu'à voir le volume du parc automobile de l'État pour s'en rendre compte, certaines autorités sont dotées de deux, trois voire plus de véhicules allant des berlines de luxes aux grosses cylindrées 4X4. Partout dans les rues de Dakar gisent des véhicules de l'État qui, faute d'entretien, deviennent des épaves et finissent à la ferraille. C'est des centaines de milliards qui sont gaspillés ainsi d'année en année, dans l'indifférence totale.

Quand j'étais fonctionnaire, ce qui me choquait beaucoup c'était le rythme auquel le mobilier et le matériel de bureau étaient renouvelés alors que l'existant était encore intact. Et il n'était pas rare de retrouver du matériel de qualité délaissé dans la cour et détérioré progressivement par l'exposition au soleil et à la pluie. Et

Scanned by CamScanner

encore, on ne parle pas ici des énormes budgets engloutis par les consommations d'électricité au-delà même des heures de travail ni de carburant.

L'inopportunité d'une partie de la dépense publique orientée vers des réalisations de prestige et des investissements démagogiques et qui ne répondent pas aux priorités du Sénégal et des attentes de la population engluée dans des besoins sociaux élémentaires.

Nous allons assainir tout ceci par la prévention d'abord et la sanction ensuite :

- D'abord nous procéderons à la rationalisation et à la publication de toutes les rémunérations relatives à des responsabilités politiques, électives ou nominatives : la responsabilité publique doit redevenir avant tout un sacerdoce et non un moyen d'enrichissement sans cause. Nous engagerons un audit détaillé du parc automobile et du patrimoine immobilier bâti et non bâti de l'État et procéderons au retrait immédiat de tout privilège indu ou excessif bénéficiant à une autorité politique ou administrative. Nous procéderons enfin à la suppression de toutes institutions (tels le HCCT et le CESE), agences ou autorités ne répondant à aucune nécessité institutionnelle, politique ou administrative du pays.

Mais auparavant, nous aurons procédé à un audit strict et indépendant de la gestion gabegique et prébendière du régime sortant.

- Ensuite, nous appliquerons des sanctions exemplaires contre tout acte de prévarication publique découvert et veillerons, à l'avenir, à l'exemplarité de la gouvernance publique par l'exemplarité des sanctions appliquées. Aucune exception ne sera tolérée et aucune intervention acceptée.

La qualité de la dépense publique s'apprécie également à travers sa structure et surtout la place des dépenses d'investissement qu'elle révèle. Aujourd'hui des taux d'investissement public de plus de

Scanned by CamScanner

37 % des dépenses totales sont affichés par le Sénégal, mais une bonne part relève d'un jeu d'écritures consistant à ranger des dépenses de fonctionnement dans la rubrique investissements. Le taux effectif tournerait en réalité autour de 23 %.

Notre ambition est d'atteindre à terme un taux d'investissement public représentant 30 % du PIB.

Mettre fin au bradage des ressources naturelles et renégocier tous les contrats léonins

Se réapproprier les richesses naturelles nationales

Le Sénégal a raté la première phase d'appropriation de ses richesses minières et pétrolières. Même si la loi affirme que tous les gisements ou accumulations naturelles d'hydrocarbures existant dans le sous-sol de la République du Sénégal sont la propriété de l'Etat, ses dispositions permissives et la pratique contractuelle en disposent différemment.

C'est bien avant les premières découvertes qu'il faut mettre en place un cadre de souveraineté sur ses ressources. La Norvège en donne une leçon exemplaire. Avant la découverte de pétrole en mer du Nord, le chef d'exploration de *British Petroleum* avait ironiquement déclaré que si l'on trouvait du pétrole sur le socle continental norvégien, il serait prêt à le boire. Ce n'était manifestement pas l'avis de la *Phillips Petroleum Company*, qui fit une proposition aux autorités norvégiennes. Pour quelque 160 000 Dollars par mois, l'entreprise américaine voulait acheter les droits exclusifs pour la recherche de pétrole sur le socle norvégien.

Les autorités norvégiennes refusèrent, et en 1963, la Norvège affirma ses droits souverains sur toutes les ressources de son socle continental. Aujourd'hui, on mesure à quel point ce fut un choix important pour la croissance économique et le développement du modèle social de la Norvège. Chaque jour, près de deux (2) millions

Scanned by CamScanner

de barils de pétrole sont produits en Norvège, et en plus de quarante ans d'exploitation, l'industrie pétrolière a créé des valeurs supérieures à 1500 milliards d'euros en monnaie courante.

Tout le contraire du Sénégal où cinquante-cinq ans plus tard, pour des engagements d'investir de 833 000 Dollars par mois (20 000 000 de Dollars pour une période de deux ans par bloc, dans le cas de PETRO-TIM), une entreprise étrangère peut se voir reconnaître des droits aussi étendus que celui d'explorer, de contracter des partenariats ou de spéculer sur des blocs pétroliers.

Pas étonnant alors que le sous-secteur des industries extractives ne contribue que pour 1,4 % dans la formation du PIB au Sénégal, si loin des 23 % de la Norvège (rien que pour le pétrole et le gaz) et des 11,2 % de la Bolivie dès 2007, alors qu'elle n'était que de 2,8 % avant les nationalisations de 2006.

L'exigence de réappropriation des ressources nationales suppose d'agir au double plan législatif et opérationnel.

Réformer le cadre légal : maintenant que la richesse du bassin et du sous-sol sénégalais en hydrocarbures et en ressources minières diverses (phosphates, or, zircon, fer…) est avérée, le dispositif législatif, essentiellement construit autour du souci d'attractivité par les incitations de tous ordres, doit être revu et adapté aux meilleures pratiques internationales. Ce premier impératif est à portée puisque relevant exclusivement de la souveraineté législative du Sénégal.

En matière de pétrole et de gaz, il doit se faire selon les axes suivants :

– réduire le champ contractuel et les attributions discrétionnaires du ministre (ou de l'autorité indépendante de régulation) en les figeant dans le Code pétrolier :

– aligner le seuil de plafonnement du « *cost-oil* », sur les meilleures pratiques internationales ;

Scanned by CamScanner

– établir des méthodes de fixation des pourcentages de répartition du « *profit-oil* » tenant compte de la nature des produits, des aspects physiques (*onshore-offshore*, profondeur des gisements) et des capacités de production.

– introduire des mécanismes d'intéressement des collectivités locales (fonds de péréquation, fonds social pétrolier, impôts locaux sur la possession immobilière).

– préciser dans le Code et son décret d'application le détail des garanties financières et techniques ;

– donner une base légale à la perception de bonus et en préciser la destination ;

– enfermer certaines procédures dans des délais de rigueur (notification découvertes, délai dévaluation des découvertes).

À quelques points près, ces axes sont également valables pour les autres ressources naturelles.

Renégocier les contrats : plus complexe est la réappropriation pratique des ressources vendangées avec l'assentiment de nos gouvernants, car cela implique des aspects de droit international et de résistance, quelquefois même physique, des multinationales soutenues par leurs États.

En effet, hormis le recours à l'arbitrage international dont le dénouement est très souvent favorable aux grandes entreprises, le danger que font courir les tenants actuels du pouvoir au peuple et aux générations futures en traitant avec des sociétés quelquefois peu crédibles et sur des bases léonines, c'est celui de la déstabilisation du pays en cas de velléité de renégocier ces contrats. Or, il faudra impérativement les renégocier. Nous nous y engageons advienne que pourra car, c'est connu, la moindre remise en cause de la puissance et des profits astronomiques dégagés par les multinationales provoque immédiatement un concert de diffamations et de

Scanned by CamScanner

lamentations bruyantes relayées par leurs puissants outils médiatiques qui inondent et dominent le monde.

Les Présidents Salvador Allende du Chili Muhammad Mossadegh de l'Iran, Jaime Roldos de l'Équateur, plusieurs dirigeants et peuples africains du Zaïre au Libéria, du Gabon à l'Angola, de la Lybie, récemment, à l'Afrique du Sud de l'apartheid, l'ont expérimenté à leurs dépens.

Aucune résistance n'est admise et les chefs d'État doivent choisir : se mettre au pas ou disparaître, d'une manière ou d'une autre.

Ce n'est guère étonnant alors de voir notre Président s'aplatir devant la France et TOTAL, après le ferme rappel à l'ordre du Premier ministre Manuel Valls lors de sa visite à Dakar le 25 septembre 2016 : « *le pétrole découvert au Sénégal intéresse la France* ».

Dans l'intérêt du Sénégal et de son peuple meurtri, nous renégocierons tous les contrats miniers.

Il est vrai que dans l'histoire minière mondiale le rapport de force a été si inégal que les États du tiers-monde en ont semblé réduits au fatalisme et à l'abdication.

Mais l'exemple récent de la Bolivie, sous le leadership courageux et éclairé du Président Evo Morales sonne comme une éclaircie dans un ciel noir et démontre que cela est possible. Il a réussi à imposer aux majors occidentaux (TOTAL, BP, REPSOL, EXXON…) la renégociation totale des accords, sous peine de nationalisation.

Le résultat se passe de commentaire :

✓ 82 % du prix de vente du pétrole produit reviennent à l'État bolivien contre 18 % au Contractant ;

✓ 1,5 milliard de Dollars de rentrées fiscales pétrolières en 2007 contre seulement 220 millions de Dollars en 2003.

Scanned by CamScanner

✓ La part des revenus pétroliers et gaziers dans le PIB passe de 2,8 % en 2003 à 11,2 % en 2007.

✓ Quant au sous-secteur minier, les exportations augmentèrent de 126 % en 2006 pour représenter 14,7 % du PIB.

Cet exemple est à méditer et à appliquer au Sénégal. Les contrats pétroliers et miniers, tel qu'ils tirent leur source des Codes pétrolier et minier et de leurs décrets d'application, sont au désavantage flagrant du Sénégal.

Nous en exigerons la renégociation au triple plan des périmètres couverts par les blocs, des tranches de partage de production et des clauses fiscales.

Cette renégociation portera sur la réduction des énormes périmètres concédés, par l'abandon partiel de superficies de la part des concessionnaires, ce qui permettra au Sénégal de dégager de nouveaux blocs et qu'il concédera à de meilleures conditions et sur la base d'un nouveau code pétrolier ; ou alors qu'il gérera lui même par le biais de notre société nationale. Elle portera aussi sur la redéfinition des tranches du barème de partage de la production pour une répartition plus équitable de la production.

Les deux termes de renégociation ne sont pas exclusifs et peuvent bien être mixés pour un résultat final optimal.

Notre ambition, c'est de porter la part du sous-secteur extractif dans la formation du PIB de 1,4 % à 10 % à l'horizon 2025, ce qui représente des ressources financières additionnelles de 890 milliards, comparés aux 144 milliards actuels dont la modicité ne relève que de la mal-gouvernance endémique. Appliqué à l'exercice 2018 par exemple, c'est bien plus que les impôts directs (668 milliards), les emprunts (641 milliards), et un peu moins que les impôts indirects (1542 milliards).

Renforcer les moyens de contrôle : l'éthique des affaires se pose aussi dans le cadre d'une gestion profitable des ressources naturelles.

Scanned by CamScanner

Il est clair, au regard des clauses d'exonérations stabilisées obtenues lors de la signature des contrats, que les entreprises cherchent les moyens de se soustraire à leurs responsabilités éthiques.

Ces comportements rendent souvent inopérantes les normes édictées pour garantir la transparence et l'optimisation de recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles au profit du Sénégal. L'éthique des affaires met aujourd'hui l'accent sur la corruption, l'évasion fiscale, la transparence en matière de revenus et les flux financiers illicites.

L'évasion et la fraude fiscales coûtent près de 50 milliards de Dollars à l'Afrique par an. Il est urgent donc, face à une déperdition aussi importante de sources de recettes de se doter des moyens de lutter contre ces fléaux. Dans cette perspective, il convient de :

✓ veiller rigoureusement à la préservation de la quote-part de l'Etat notamment par la formation de contrôleurs spécialisés de la production réelle dans les champs pétroliers et gaziers, avec la mise en place d'un dispositif anti-corruption ;

✓ renforcer la capacité des agents des administrations fiscale et douanière par une formation pointue dans le domaine des hydrocarbures pour un contrôle optimal des impôts déclarés ;

✓ renforcer le contrôle *a posteriori* des autorisations de transaction et appliquer le dispositif fiscal pour les cessions en taxant la plus-value générée notamment par les spéculations.

Affirmation de notre souveraineté monétaire

Dans le cadre de l'UEMOA, de la CEDEAO ou isolément, nous travaillerons à la reconquête de la souveraineté monétaire avec tous ses attributs.

Dans le système actuel, la valeur du Franc CFA, comme instrument de commerce international, est confiée au Trésor français qui en garantit l'ancrage à l'Euro, en contrepartie du dépôt auprès

Scanned by CamScanner

d'elle d'une partie des réserves de change par les pays des deux zones CFA.

Seulement, en plus de relever d'une véritable supercherie de la France vis-à-vis des zones « Franc », ce système crée une situation monétaire défavorable aux impératifs économiques de nos États.

– Le dépôt des réserves auprès du Trésor français est justifié par la garantie par ce dernier d'une convertibilité fixe CFA/Euro supposée illimitée. Ce n'est donc pas la Banque de France, mais le Trésor, c'est-à-dire le contribuable français, qui assume la charge de cette fixité (1 € = 655,967 francs CFA). Ainsi, le Trésor français donne à nos banques centrales de l'Euro en échange de francs CFA, et les comptes d'opération se substituent au taux de change d'une certaine façon.

Mais en réalité, ce système est conçu, dans le prolongement de la logique coloniale, au désavantage exclusif des pays africains concernés.

Les éléments ci-après en donnent un aperçu clair :

1- pour que la parité CFA/Euro soit maintenue, les émissions de CFA doivent obligatoirement être couvertes à un taux minimum de 20 % par les réserves de change. Un système performant de veille et d'alarme est mis en place pour que ce plancher ne soit jamais atteint et éviter que le contribuable français n'ait à supporter la garantie. Pour cela, le Trésor français s'assure d'une bonne collecte et du reversement préalable de toutes les devises disponibles dans les zones Franc avant d'avancer un quelconque Euro aux pays africains. La sanction, en cas de dépassement du seuil, c'est la dévaluation inévitable comme ce fut le cas en 1994 où le taux de couverture était descendu à 17 % ;

2- la France dispose de ces devises pour financer une partie, quoique très faible (environ 0,7 %), de sa dette publique. Au regard de l'asymétrie entre la taille des économies des deux zones Franc

Scanned by CamScanner

réunies et celle de la France, le PIB des premières représentant moins de 8 % du PIB de la seconde, ces devises constituent un fort potentiel de financement de nos économies, spoliées au profit de celui de l'ancienne métropole.

Ce système monétaire vise exclusivement, par une parité indéfiniment fixe, à éliminer tout risque de change pour les investisseurs français (les 1ers au classement) dans nos pays. Autrement dit, ils peuvent investir chez nous sans se soucier de pertes de revenus dues à une fluctuation de parité entre le CFA et la monnaie française. Mais il ne permettra jamais un développement endogène de notre économie selon le modèle que nous proposons. Il est conçu et appliqué pour maintenir celle-ci dans la captivité et la dépendance. L'arrimage fixe à l'euro fait du franc CFA une monnaie surévaluée, déconnectée de la réalité et de la taille de nos économies sous-développées. Il rend nos pays non compétitifs à l'exportation confinée aux matières premières brutes, desquelles nous obtenons de faibles prix qui aggravent davantage la détérioration des termes de l'échange. Avec une telle monnaie, la compétitivité à l'importation n'est, finalement, que le reflet d'un renoncement à nos ambitions de développement par l'industrialisation et la connexion progressive à l'économie mondiale par l'offre.

Au-delà, le système franc CFA consacre l'aveu de nos élites politiques du postulat selon lequel nous, Africains des anciennes colonies françaises, sommes incapables de gérer de manière responsable une monnaie souveraine, en nous auto-astreignant à des critères prudentiels, sans abuser de la planche à billets pour couvrir nos faiblesses dans la mobilisation des ressources fiscales, en orientant nos réserves en devises dans le financement intérieur et, par une politique de change rationnelle et réaliste, en intégrant notre économie dans la dynamique mondiale.

Il est vrai que ce sont des arguments qui ne manquent pas de pertinence si l'on observe l'irresponsabilité dont ont fait montre les

Scanned by CamScanner

gouvernants africains dans d'autres domaines des politiques publiques, expliquant la situation du continent en termes de pauvreté, de sous-développement, d'instabilité politique et sécuritaire, de chômage, malgré ses immenses potentialités humaines et naturelles. Sous ce rapport, la monnaie zonale a pu permettre de limiter voire d'écarter les libertés manipulatrices des États et les graves conséquences qui en découlent. Il faut lui reconnaître aussi ses vertus de solidarité entre les pays de la zone par la mutualisation des avoirs en devises aux comptes d'opération, ce qui permet aux États, même débiteurs, de pouvoir compter sur le soutien des autres en tirant ses besoins en devise du compte.

Mais pour toutes les raisons politiques, économiques et de souveraineté sus-évoquées, il est temps d'en finir !

Nous optons sans équivoque pour une sortie prudente de ce système exsangue car les banques centrales ayant perdu toute initiative de change, pour maintenir ce taux de réserves, compriment nos économies et réduisent l'activité interne par une limitation des émissions monétaires

Ce que nous proposons, c'est de restituer à la monnaie ses fonctions d'écoute et de financement de l'économie par la formulation de l'offre des productions à l'exportation et à la consommation intérieure, l'appui aux politiques industrielles…

La politique monétaire, à côté des politiques budgétaires et fiscales, doit redevenir un instrument privilégié de propulsion de notre développement économique et social ; et nos frêles États sous-développés doivent sortir du dogme de la primauté de l'objectif de maîtrise de l'inflation sur tous les autres impératifs de développement endogène. Encore que le rôle prépondérant de la monnaie dans l'inflation ne soit toujours pas scientifiquement établi....

Enfin, avec des ressources naturelles et fiscales abondantes et bien gérées et une monnaie souveraine, nous ne devrions même plus nous

Scanned by CamScanner

endetter en devises étrangères et nous exposer ainsi aux aléas des risques de change.

Mettre fin à cette rigueur, voire rigidité monétaire paralysante.

La résolution préalable des contraintes liées à l'instabilité politique, aux faiblesses institutionnelles dans beaucoup de pays, et à l'irresponsabilité de certains gouvernants, commande une approche prudente. Nous préconisons une sortie du système franc CFA sous sa forme actuelle, mais de manière graduelle avec une transition maîtrisée.

- Le schéma idéal, auquel nous accorderons la priorité par la mobilisation de tous nos efforts diplomatiques, c'est de lancer une monnaie sous-régionale dans le cadre de la CEDEAO. Cela suppose une Banque centrale forte sous contrôle démocratique exclusif des États, capable de maîtriser l'émission monétaire, les taux d'intérêt, de décider du cours de la monnaie et du change.

Cette politique de la monnaie et du change s'oppose radicalement au système actuel de la BCEAO axé sur les politiques de convertibilité forcée, de parité fixe CFA/Euro sans politique de change et de dépôt des réserves dans le compte d'opération au Trésor français.

Seulement, il est très délicat de sauter à cette étape dans une zone où les tailles et la performance des économies sont très disparates et où, surtout, les différents États et sous-ensembles ne se sont pas soumis aux mêmes rigueurs de discipline budgétaire et de politiques contraignantes de convergence économique. La principale inquiétude sera d'ailleurs l'inconstance budgétaire du géant du groupe, le Nigeria, qui malgré tout, sera bien tenté d'exiger un rôle prépondérant dans la gouvernance et la gestion de la politique monétaire commune.

Scanned by CamScanner

Les candidatures à l'adhésion du Maroc et de la Tunisie à l'espace CEDEAO doivent être autant un facteur de satisfaction que d'inquiétude. Satisfaction car l'intérêt de ces pays maghrébins est une consécration des efforts consentis et des perspectives prometteuses de la zone, même si l'on n'ignore pas que la préoccupation première de ces « voisins » bien plus développés réside dans l'accès au marché régional où leurs entreprises dans les domaines des BTP et de services financiers progressent déjà assez vite. Inquiétude car cette asymétrie économique serait fatalement préjudiciable à notre secteur privé embryonnaire et fragile pour lequel nous développons une vision très ambitieuse dans le chapitre VI ci-dessus.

- En conséquence de ce qui précède, nous considérons que, tout en continuant à travailler sans relâche à l'atteinte de ce premier objectif, les pays de la zone UEMOA doivent dès à présent maintenir et faire évoluer leur unité monétaire. Il s'agit d'apporter les correctifs au système sans par ailleurs déstabiliser la zone et compromettre les acquis en termes d'harmonisation et de coordination des politiques sectorielles.

Les mesures à prendre sont les suivantes :

- Se départir de la tutelle monétaire de la France en lui retirant ses sièges au Conseil d'administration de la BCEAO ;

- conserver la centralisation des réserves de change de la zone auprès de la banque centrale et cesser puis rapatrier les dépôts de 50 % de ses réserves auprès du Trésor français ;

- exploiter les marges qui s'offrent, notamment les stocks de réserves de change, à mettre à disposition de nos États, propriétaires de la banque, dans la limite d'un plancher prudentiel à définir (à l'image du seuil de 20 % de couverture dans le système actuel inscrit dans les statuts de la Banque centrale). Ceux-ci pourront s'en servir soit pour financer leurs économies, soit comme garantie à des emprunts levés par eux.

Scanned by CamScanner

Tout ce qui précède ne remet pas en cause ni l'union monétaire ni les institutions de l'UEMOA qui découlent de textes exclusifs de la France.

Ces considérations politiques évacuées, les modalités techniques de mise en œuvre seront examinées avec les techniciens et spécialistes-praticiens de la question.

Il s'agira d'envisager tous les scenarii tels qu'adopter un marché parallèle des devises ou instituer une monnaie à taux flexible.

Personnellement, je marque une préférence nette, dans un premier temps, pour l'option d'un système de taux de change flexible à travers un panier de devises de référence. Celles-ci, sans être définitives, seraient à coup sûr l'Euro, puisque l'Union européenne demeure notre premier partenaire commercial, et le Dollar US qui est la principale devise internationale.

Cette option nous conférerait plus de souveraineté et d'agilité monétaires en permettant de disposer d'un contrôle sur le change, notamment pour faire face aux fluctuations spéculatives des prix à l'exportation, de disposer d'une souveraineté d'ajustement de la parité selon des périodicités plus rapprochées et calquée sur les réalités de notre économie et la conjoncture du marché mondial.

En outre ; l'indépendance ayant aussi un coût, elle nous contraindrait à une discipline budgétaire et économique qu'exigerait la perte d'un « tuteur » qui rendait plus facile la disponibilité en devise étrangère.

Le principal obstacle à ce qui précède est l'absence de volonté ou de courage politique des dirigeants de la zone, perpétuant le complexe du dominé et entretenant des relations occultes avec une « Françafrique » au service de la France. Le Président d'un pays de la zone n'a-t-il pas récemment limogé son ministre des finances dont le seul tort avait été d'émettre un avis défavorable sur le franc CFA ? Il est vrai qu'une sortie du système monétaire du franc CFA implique

Scanned by CamScanner

des conséquences politiques très fortes induites par la rupture du cordon ombilical avec la France dont les performances économiques et le rang mondial dépendent en partie de ses rapports léonins avec ses anciennes colonies.

Certains adversaires auront vite fait de nous taxer « d'anti-francisme » primaire. Loin s'en faut, nous sommes d'ailleurs, ne serait que pour le principe d'une exception culturelle face aux velléités « unilatéralistes » d'un seul pôle, pour le renforcement, le raffermissement et l'affirmation d'un bloc francophone fort et homogène dans sa diversité, mais fondé sur des rapports plutôt gagnant-gagnant que de domination dont nos pays n'ont que trop souffert.

Nous souhaitons que la France entende et comprenne notre message, celui d'une nouvelle Afrique, portée par une nouvelle génération politique, citoyenne, artistique, intellectuelle... qui n'aspire qu'à plus d'égalité et d'équité dans nos rapports avec elle, pour le progrès et le développement auxquels aspirent légitimement nos peuples. Si elle l'entend et le comprend, cela sera salutaire pour nos relations séculaires. Sinon, elle s'achemine vers une rupture brutale et inéluctable avec ses anciennes colonies qui s'orienteront définitivement et durablement vers d'autres partenaires privilégiés. Quelques voix politiques françaises semblent l'avoir compris, mais il faudrait encore qu'elles réussissent à affranchir l'État français des réticences et des pressions, notamment du Conseil Français des Investisseurs en Afrique (CIAN) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF).

En ce qui nous concerne, nous sommes plus que jamais conscients que seule une nouvelle élite décomplexée peut conduire à bien cette « révolution » ;

- c'est en vertu de cet engagement irréversible et en considération des obstacles communautaires ci-dessus rappelés, qu'il nous a paru nécessaire d'envisager une troisième et dernière

Scanned by CamScanner

option : celle qui consiste, pour le Sénégal, à pouvoir disposer de sa propre monnaie. L'histoire a montré que des pays, moins dotés que le Sénégal même en ressources naturelles et humaines, ou en territoire et population, ont pu se doter d'une monnaie souveraine et porter leur émergence. D'ailleurs, les pays africains qui ont leur monnaie ne se portent pas moins bien que ceux qui sont dans les zones CFA.

Notre conviction est que le Sénégal possède tous les prérequis pour se doter d'une monnaie souveraine avec tous les attributs d'un instrument au service de son développement économique et social :

- une situation de stabilité politique et institutionnelle éprouvée depuis presque sept décennies ;
- des ressources naturelles abondantes pour accompagner le processus de transformation structurelle ;
- la ressource humaine qualifiée et expérimentée pour gérer une banque centrale nationale ;
- une marge importante de mobilisation de ressources fiscales ;
- une rapide et constante diversification des partenaires à son commerce extérieur, etc.

Oh j'entends d'ici les cris alarmés des pourfendeurs, nous taxant d'utopistes, pointant l'irréalisme d'une telle option du fait de la faible taille de notre marché, nous traitant même de fossoyeurs des efforts régionaux et continentaux.

Autant de critiques qui traduisent un amalgame et un idéalisme béat :

– amalgame car l'on a tendance à confondre deux choses : la puissance et le progrès. Les ambitions communautaires et africaines d'harmonisation et même de fusion découlent d'un dessein de puissance et de gigantisme, somme toute légitime. On veut, par les ensembles sous-régionaux ou un État africain, construire à l'image

Scanned by CamScanner

des États unis d'Amérique ou de l'Union européenne, une vaste entité géographique et démographique capable de dégager une vitalité et une viabilité économique, politique, militaire lui permettant de rattraper les retards individuellement accusés et de sortir de la marginalisation.

Mais cette préoccupation, si noble soit-elle, ne doit pas induire une précipitation occultant la réalité des antagonismes et des disparités qui nous plongeraient dans des abîmes encore plus sombres et plus profonds.

Et en attendant, nos peuples eux ne rêvent pas de puissance ni de grandeur, ils rêvent de bonheur, de progrès, de prospérité, de bien-être, d'éducation, de santé, d'emploi. Là se trouvent leurs priorités et donc les nôtres, en tant qu'aspirant à la responsabilité de les gouverner.

– idéalisme parce que les priorités ci-dessus ne peuvent être suspendues à un agenda régional ou continental pour la réalisation duquel nous ne ménagerons aucun effort comme nous l'expliquons dans le chapitre XII, mais qui, admettons-le, demeure jusqu'à maintenant très confus : l'idée d'une monnaie unique ouest-africaine fut émise en 1993 et depuis lors, aucune échéance n'a été respectée, renvoyant de report en report, à toujours plus tard.

Il en est de même des projets agités d'une Banque centrale africaine et d'un Fonds monétaire africain, au niveau continental.

Mais, pour rassurer, une solution existe bel et bien, le cas échéant, pour maintenir et perpétuer les rapports communautaires dans la zone : celle consistant en une Unité de Compte comme celle mise en place à la Banque Africaine de Développement (BAD) depuis 2005, et une mise en commun de nos réserves de change.

Scanned by CamScanner

Contenir la dette publique et privilégier l'Investissement Direct Étranger

Le niveau d'endettement public est anormalement élevé actuellement au Sénégal. Évidemment, pour pallier les faiblesses fiscales, l'abandon de recettes souveraines par une mauvaise gouvernance des ressources naturelles et l'absence d'une politique monétaire calquée sur la configuration réelle de notre économie, les régimes successifs, et singulièrement le gouvernement actuel, couvert par les autorisations d'une Assemblée nationale qui lui est aveuglément soumise, abuse du levier de la dette.

Le Sénégal emploie plus de 25 % de ses recettes fiscales, déjà très faibles, au remboursement annuel de sa dette.

Pourtant, une bonne politique de mobilisation des ressources souveraines, tel que nous l'avons exposée ci-dessus, nous épargnerait d'avoir à avoir autant recours à l'endettement.

L'encourt de la dette publique totale est projeté à 6179,7 milliards à fin 2018, soit un accroissement de 6,3 %, comparativement à 2017. Il aurait dû représenter plus de 67 % du PIB, mais avec les manipulations du ministère des Finances consistant à redéfinir la base de calcul des indicateurs macro-économiques, il est officiellement évalué à 45,2 % du PIB. Malgré tout, cela nous paraît excessif si l'on sait que d'autres possibilités moins coûteuses existent. D'autant que le seuil de 70 % retenu dans le cadre du pacte de convergence de l'UEMOA nous paraît mal à propos calqué sur les critères de convergence d'économies de pays (européens en l'occurrence) plus fortes et plus stables.

Il faut réduire drastiquement cette tendance excessivement débitrice, privilégier les instruments locaux sur les marchés internationaux et l'élaboration d'instruments permettant un meilleur usage des transferts financiers de la diaspora sénégalaise, et une

Scanned by CamScanner

meilleure captation de l'aide publique au développement (APD) et des investissements directs étrangers (IDE).

Privilégier le marché financier intérieur : les gouvernements du Sénégal, par incompétence ou par complexe, ont toujours ignoré les énormes possibilités qui s'offraient à eux sur le marché intérieur pour lever des fonds complémentaires aux besoins de financement de notre développement. L'exemple le plus patent est le recours systématique et accéléré aux Euro-bonds qui, de 2011 à 2018, ont été utilisés à cinq reprises pour une dette cumulée de 2444 milliards de francs CFA.

Ces opérations se font dans des conditions léonines, extrêmement défavorables au Sénégal, alors que des alternatives endogènes et moins coûteuses existent.

C'est tout le sens de l'idée que nous avons agitée dans la section précédente consistant à exploiter les marges qui s'offrent avec les stocks de réserves de change qui dorment dans les coffres de la BCEAO ou du Trésor français pour le financement des États, bien entendu dans la limite d'un plancher prudentiel à définir.

Mais mieux, il existe une large gamme de recours comme les émissions de bons du Trésor et de sukuks à l'attention des pays sur liquides du Golfe ou ailleurs, des niches dormantes ou mal orientées d'organismes comme la Caisse des Dépôts et de Consignations, la Caisse de Sécurité Sociale et l'IPRES et même la captation des placements financiers du secteur des assurances en constante croissance.

Transferts des migrants : le Sénégal, comme tous les pays en voie de développement, peut compter sur les énormes flux découlant des transferts financiers de ses migrants. Il est établi que ces fonds représentent beaucoup plus que les IDE et les APD et présente l'avantage d'être moins sujets à des conditionnalités, plus stables et constamment croissants. Des sources de la Banque mondiale pour 2016 classent le Sénégal juste derrière le géant nigérian avec 2

Scanned by CamScanner

milliards de Dollars (1000 milliards de Francs CFA), représentant 13,5 % du PIB, soit quatre fois plus que les IDE et deux fois plus que l'APD.

Après la fiscalité et les ressources tirées d'une gestion souveraine et optimale de nos ressources naturelles, cet instrument pourrait être le troisième mécanisme de financement du développement national.

Toutefois, si ces opérations ont pu jouer un rôle important dans le développement économique de pays asiatiques et sud-américains aujourd'hui émergents, ici elles restent confinées à un rôle social, certes important dans un contexte de pauvreté exacerbée (permettent à 31 % des ménages qui en reçoivent de ne pas tomber sous le seuil de pauvreté), mais insuffisant pour l'atteinte d'objectifs économiques devenus cruciaux.

Il faut mettre fin à l'inertie complaisante des pouvoirs publics et prendre des initiatives d'encadrement des transferts des émigrés.

Nous agirons sur des leviers pour supprimer les goulots qui en entravent le bon fonctionnement. Ceux-ci sont relatifs à la faiblesse des infrastructures officielles, au coût trop élevé du transfert et l'absence d'initiative d'appui à l'investissement rentable.

Le coût moyen des transferts de fonds des migrants vers le Sénégal peut aller jusqu'à 20 % du montant transféré, ce qui en fait l'un des plus élevés à l'échelle mondiale. De même, malgré l'importance de manne transférée, le marché reste très peu ouvert à la diversification et à la concurrence et était jusqu'à récemment sous le monopole absolu d'un seul groupe international.

Ces deux facteurs ont conduit les migrants à envisager des moyens informels de contournement, privant les récepteurs d'avoir accès au crédit ou autres services financiers puisque l'argent reçu régulièrement pourrait servir comme aval. Ainsi, environ 50 % des transferts se font de manière informelle, échappant à toute possibilité d'être taxés, contrôlés ou redirigés.

Scanned by CamScanner

Nous encouragerons la diversification des intermédiaires qui interviennent dans ces flux de capitaux pour susciter une concurrence qui, inévitablement, mènera à une chute des coûts de transaction et renforcera la formalisation des opérations.

L'autre axe fort de notre politique sectorielle sera d'influencer l'orientation de ces flux, majoritairement utilisés pour une consommation courante à faible impact sur le développement économique et l'autonomisation vers l'investissement dans les créneaux phares de notre modèle économique ci-devant exposé, et l'épargne qui n'en représente que 10 %.

Les investissements issus de ces transferts ne sont par ailleurs pas orientés vers les secteurs économiques stratégiques, mais principalement vers l'immobilier, le foncier, le petit commerce et, très accessoirement, vers des investissements productifs concentrés dans les sous-secteurs des transports et de la petite agriculture. Nous aiderons à mieux encadrer cet aspect des transferts, dans le domaine des acquisitions foncières et immobilières par exemple, en faisant de la BHS un partenaire crédible des migrants garantissant de bout en bout les processus afin de soustraire ceux-ci des griffes des spéculateurs et autres escrocs de l'immobilier. Ce qui permettrait en même temps de canaliser une partie significative des transferts dans le circuit de l'épargne-crédit pour financer l'économie nationale.

Toutefois, les succès obtenus dans le domaine du développement intégré, avec les transferts utilisés collectivement par des associations communautaires en termes de construction d'écoles, de centres de santé, de lieux de cultes, de centres communautaires et d'autres soutiens à l'infrastructure comme des points d'eau, des bureaux de poste ou des projets d'électrification, démontrent qu'avec un peu d'organisation le Sénégal peut énormément tirer de cet apport inestimable de ses migrants.

L'aide au développement et les investissements étrangers quant à eux, sont singuliers par leur modicité rapportée au potentiel

Scanned by CamScanner

du pays, même si l'on se targue d'être, en Afrique, un des chouchous des bailleurs de fonds étrangers.

Pour ce qui est de l'aide publique au développement, même si le Sénégal en collecte plus que la moyenne des pays d'Afrique sub-saharienne, il s'est fait quasiment rattraper ces dernières années par la moyenne des pays pauvres très endettés, celle des pays à faible revenu, de pays jadis largement dépassés comme le Burkina-Fasso ; et se fait même parfois dépasser par la Côte d'Ivoire (voir graphique n° 2 en annexe).

Les investissements directs étrangers peuvent beaucoup contribuer à l'atteinte des objectifs de développement national en apportant, en plus des capitaux, de la technologie et du savoir-faire. Une bonne stratégie pourrait permettre de les attirer et de diffuser les effets dans le reste de l'économie. Mais la destination Sénégal ne semble pas encore suffisamment attrayante pour les investisseurs étrangers, malgré tout le tapage étatique sur les supposées performances dans le « Doing business ». Quand des pays émergents ou en voie de l'être réussissent à accueillir plusieurs milliards de Dollars d'investissement, le Sénégal peine à atteindre le demi-milliard par an. On constate que la Chine a mobilisé annuellement, entre 1994 et 2013, 300 à 1200 fois plus d'IDE que le Sénégal. La Corée, la Thaïlande et le Vietnam font 7 à 300 fois plus, sur la même période (voir graphique n° 3 en annexe). Tandis que le Maroc reçoit en moyenne 8 fois plus d'IDE, le Bangladesh et l'Éthiopie, 3 fois plus.

Le Sénégal n'a pas suffisamment tiré profit de ses atouts liés à sa stabilité politique, sa position géographique ou la jeunesse de sa population…

Il est évident que ce sont là des facteurs importants et nécessaires pour remplir les conditions d'une aide privilégiée au développement et attirer les IDE, mais cela ne suffit pas et, sur d'autres critères tout

Scanned by CamScanner

aussi essentiels d'attractivité et de compétitivité, les pouvoirs publics ont failli.

La compétitivité : le Sénégal part handicapé dans le processus d'insertion à l'économie mondiale. Le mal qui ronge le plus notre économie est la cherté du coût des facteurs de production tels que l'énergie, la main-d'œuvre, le financement, etc.

Pour l'énergie, le bilan énergétique du pays établi par la Lettre de Politique de Développement du sous-secteur de l'Énergie (LPDSE) pour 2012 révèle qu'aujourd'hui encore, la biomasse et les produits pétroliers représentent plus de 70 %. Le gouvernement actuel a opté pour le développement du mix énergétique avec un recours massif à une source d'énergie aussi polémique que le charbon.

Le niveau de consommation d'énergie finale *per capita* reste très faible, ne dépassant pas 0,3 tonne-équivalent-pétrole (tep), soit un niveau largement inférieur à la moyenne africaine (supérieure à 0,500 [tep]) et à la moyenne mondiale (supérieure à 1,2 tep).

L'accès des populations aux formes d'énergies commerciales demeure encore insuffisant, le taux d'indépendance énergétique hors biomasse variant entre 1 et 3 %.

Le niveau élevé de dépendance énergétique du pays vis-à-vis de l'extérieur constitue un lourd fardeau pour les finances publiques en raison des coûts de protection sociale...

Même si des progrès ont été notés ces dernières années, nous devons profiter de ces découvertes importantes de gaz et de pétrole pour autonomiser la consommation nationale et privilégier la cession des produits bruts pour la consommation nationale et l'exportation de produits raffinés.

D'où l'importance d'une société de raffinage en bonne santé et avec une capacité conséquente.

La capacité de traitement de brut de la SAR est largement en deçà de son marché potentiel. Elle était en 2012 de 1 200 000 tonnes/an

Scanned by CamScanner

face à une demande nationale de plus de 1 800 000 tonnes et un marché sous régional de près de 2 000 000 tonnes.

Ces découvertes devraient permettre à la SAR de se départir d'un de ses principaux problèmes, à savoir les difficultés conjoncturelles reflétées par les contraintes de trésorerie pour le financement durable des cargaisons. Ainsi, avec un accompagnement de l'État, elle devrait faire sa mue, autonomiser le pays en produits raffinés, contribuer à la baisse du coût de l'énergie domestique et même industrielle, servir le marché sous régional, notamment malien, renforcer l'approvisionnement quantitatif et temporel du stock de sécurité qui, aujourd'hui, est de seulement 50 jours....

Il est particulièrement incompréhensible que le gouvernement du Sénégal songe maintenant à céder 26 % des parts qu'il détient dans le capital de la SAR via Petrosen. Alors que pendant plus de 50 ans, l'État du Sénégal, non producteur de pétrole, avait éprouvé la nécessité de se doter de cette unité bien avant même des pays producteurs.

L'option avait été maintenue même lorsque, comme ce fut le cas ces dernières années, le coût social en devenait presque insupportable pour l'État et donc le contribuable. Pourquoi vouloir s'en départir maintenant. L'adage ne dit-il pas « qui peut le plus peut le moins ».

Mais notre souci de bâtir un modèle de développement autonome et durable doit commander la prudence et la retenue dans le recours abusif aux énergies fossiles. Notre politique énergétique, en poursuivant le double objectif d'assurer l'accès universel aux services énergétiques modernes et de l'augmentation substantielle du taux global d'amélioration de l'efficacité énergétique, devra accorder plus de place aux énergies renouvelables dans le mix énergétique national ; notamment *l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et l'énergie solaire.*

Scanned by CamScanner

Pour cela, nous élaborerons une politique incitative pour faire du Sénégal un laboratoire de développement des énergies alternatives

Notre objectif est d'atteindre un taux d'indépendance en énergie commerciale hors biomasse d'au moins 23 % d'ici 2030 (plus que les 15 % de projection du régime actuel pour l'horizon 2025), grâce à l'apport des énergies renouvelables et des biocarburants.

En ciblant principalement l'autonomisation de certaines institutions comme les universités, les hôpitaux et les municipalités pour l'éclairage public par des centrales solaires, nous pourrions dégager des marges importantes pour les consommations d'énergie commerciale et industrielle et résorber définitivement les déficits structurels.

Pour la main-d'œuvre, il faut constater deux problèmes majeurs :

D'abord la formation : le Sénégal a une population très jeune, mal formée et en chômage ou ayant un travail qui ressemble à du chômage déguisé. 55 % de notre population est analphabète ou illettrée. Ceux qui ont la chance d'être instruits bénéficient d'une formation « généraliste », peu adaptée aux besoins du marché du travail. Seuls 5 % des effectifs du supérieur sont dans l'enseignement technique et professionnel, contre 80 % dans les filières littéraires. Cette situation semble être encouragée par l'État qui finance l'étudiant *généraliste* à hauteur 1 066 000 francs contre 569 000 pour le *technicien*.

Le comble, c'est que les pouvoirs publics y réagissent par une construction d'universités supplémentaires, ignorant les 2 principaux problèmes de l'offre d'éducation : elle est trop généraliste peu pratique depuis toujours et d'une qualité en voie de dégradation accélérée depuis deux à trois décennies. Sur ce dernier point, il faut signaler que les évaluations comparatives des systèmes d'éducation au plan régional l'attestent ; une évaluation a même placé l'écolier sénégalais derrière ses camarades de différentes nationalités (burkinabé, ivoirien) ; il n'y devançait que l'élève malgache. La solution ne peut consister en des formules en infrastructures

Scanned by CamScanner

universitaires pour une élite malformée au départ ; un pansement en surface et non un traitement en profondeur.

Il faut donc poser une solution de qualité à la base, mais également un développement des filières d'apprentissage pratique pouvant permettre de produire une masse abondante d'ouvriers qualifiés avant d'aspirer à une montée en gamme du facteur travail.

Nous devons également mettre la priorité sur la recherche et l'innovation qui font les différences entre nations d'aujourd'hui au plan des progrès économiques, scientifiques et même sociaux et constituent les moteurs d'une croissance durable.

L'importance primordiale conférée dans notre modèle à l'industrialisation n'a de pertinence que si elle est couplée à un développement subséquent de la recherche-développement et de l'innovation. Nous devons radicalement réformer nos universités qui continuent à offrir des formations et cursus déconnectés des besoins du marché du travail, mais sont elles-mêmes déconnectées du monde économique. Nous établirons sur la base de leur complémentarité naturelle, des relations inter-agissantes entre les universités et les entreprises. En plus des soutiens de l'État à travers ses subventions et aides à la recherche, nous inciterons les entreprises à comprendre l'importance de la recherche et de l'innovation pour leur compétitivité et à y investir dedans en encourageant la mise en place de grappes *« clusters »*.

Ensuite les hauts niveaux salariaux : le travailleur sénégalais sans être nécessairement plus qualifié demande un salaire plus élevé que celui de pays concurrents (on est loin des salaires de 50 à 100 $ de pays asiatiques ou même africains). Ce coût relativement élevé s'explique principalement par le coût de subsistance (nourriture, logement, santé, transport, éducation, etc.).

Si nous voulons agir sur le facteur – compétitivité main d'œuvre, il faut donc nécessairement agir sur le coût de la vie car le revenu salarial ne sert principalement qu'à la prise en charge de ce dernier.

Scanned by CamScanner

Diverses causes contribuent à son renchérissement : échec des politiques agricoles ; situation de rente de certains producteurs ou importateurs protégés qui se retrouvent en situation de s'enrichir ; dysfonctionnement des marchés marqués par une asymétrie d'information entre vendeurs et acheteurs permettant aux premiers de dégager des taux de profit exagérément élevés ; spéculation y compris sur des marchés régulés ou même dominés par l'État (cas du foncier) ; taux de taxation élevés, etc.

Or, excepté pour l'agriculture où de grands financements sont annoncés sans impliquer une rupture réelle d'avec le passé, aucune réponse substantielle n'est apportée à ce problème par le gouvernement en place.

Cette cherté des coûts de production induit la désindustrialisation progressive et inexorable du pays. Comment pourrait-on parler d'émergence à défaut de solutions énergiques au problème ?

Nous trouverons cet équilibre entre les exigences salariales et les prix des denrées en atténuant la libéralisation précoce et sauvage du marché par des mesures de fixation des prix par l'État pour une large gamme de produits (voir développements consacrés à la protection des Sénégalais par le pouvoir d'achat).

Enfin, des actions fortes seront entreprises, par ordre d'importance, sur les facteurs liés au climat des affaires (degré d'endettement du pays d'accueil, stabilité politique, infrastructures de base et services publics, crédits à l'économie), et les facteurs de marché (taille, croissance économique et perspective de profits).

Stabilité politique : le Sénégal se vante et se fait encenser pour sa relative stabilité politique depuis l'indépendance, dans une Afrique presque totalement prise dans un torrent de déstabilisations, coups d'État, guerres ethniques et/ou religieuses, conflits autour de la gestion des ressources naturelles, etc., mais c'est là un cliché surfait car l'histoire politique du Sénégal n'a jamais été un long fleuve tranquille. Et ce qui se joue sous nos yeux, fait de tensions, de

Scanned by CamScanner

contestations et de menaces réciproques entre tenants du pouvoir et opposition en est une illustration.

Aucun investisseur ne peut être rassuré par l'image politique actuelle du Sénégal. En moins d'un semestre, le régime a usé et abusé des leviers judiciaire et législatif dans une entreprise méthodique de destruction et de mise à l'écart de concurrents sérieux, obsédé par un second mandat qu'on n'escompte pas par un bilan, mais par le forcing électoral. La crispation est à son comble et l'affrontement semble inévitable.

La démocratie sénégalaise, en vérité, est forte de son assise sociale, de ses mécanismes de régulation sociétaux ; mais très faible par une élite politique éthiquement et intellectuellement assez indigente, et qui l'a prise en otage.

Ce n'est pas une situation nouvelle et les épisodes récurrents entre Mamadou Dia et Senghor, entre les dauphins de Senghor, entre Wade et ses « fils putatifs » Idrissa Seck et Macky Sall sont là pour en témoigner.

Mais la plus grande menace provient des manipulations et intrigues sur les règles du jeu électoral, les entraves aux libertés politiques et d'opinion et l'arbitraire étatique. Mais au-delà de l'image d'Épinal sur la démocratie sénégalaise, le combat pour les libertés politiques fut long et difficile, progressif et poussif et, bataille après bataille, a pu aboutir à des acquis allant des premières ouvertures pluralistes en 1974, aux deux alternances démocratiques de 2000 et 2012. Mais fondamentalement, chaque avancée dévoile des reculs fascistes, entraînant des réactions immédiates et crescendo des « corps » de résistance politiques et citoyens, voire même religieux ; et l'on est ainsi dans un interminable cycle de recommencement qui semble lasser bien de nos concitoyens.

Dans un tel contexte, exacerbé à chaque veillée électorale, les investisseurs nationaux ralentissent l'activité et sécurisent le capital, souvent dans des banques off-shore ou autres paradis fiscaux,

Scanned by CamScanner

attendant d'y voir clair ; et les investisseurs étrangers préfèrent tout bonnement s'abstenir et diriger leurs investissements dans des endroits du globe plus sûrs et offrant plus souvent de meilleurs avantages comparatifs.

C'est pour en finir que nous avons formulé les offres et propositions contenues dans nos développements sur le cadre institutionnel et les tiers pouvoirs ci-dessus.

Les infrastructures **:** le Sénégal présente autant de besoins que de lacunes en termes d'infrastructure de transport.

Le transport ferroviaire a connu une décrépitude accélérée ces dernières années. La voie entre Dakar et Bamako qui seule avait survécu est aujourd'hui à l'agonie du fait d'une mauvaise privatisation suivie d'une mauvaise reprise qui traduisent un affairisme d'État flagrant. Elle ne peut plus répondre aux attentes en termes de transport de marchandises ni de passagers.

Le trafic ferroviaire intérieur (Thiès – Saint-Louis, Louga-Linguère) a été saboté et quelquefois même pillé jusqu'à la vente des rails à la ferraille.

Le gouvernement ne trouve de réponse que dans un projet mégalomaniaque d'un train express régional. Ce dernier qui ne relie que Dakar à Diass sur une distance de 53 km et dont le coût a été surfacturé sensiblement au triple au contribuable sénégalais, peine à convaincre quant à son opportunité sociale et surtout économique. Même les alliés habituels de l'État comme la Banque Mondiale n'ont pas hésité, en des termes peu diplomatiques, à en remettre en cause la pertinence. Incompétence, folie des grandeurs, erreurs manifestes d'appréciation des priorités par un régime politique obnubilé par le paraître et le cosmétique au détriment du structurel et de l'infrastructurel.

Le même constat vaut hélas pour les routes, l'essentiel des ressources (principalement empruntées) a été utilisé pour des

Scanned by CamScanner

financements d'infrastructures certes importantes, mais non prioritaires concentrées essentiellement sur Dakar, avec une légère expansion sur les axes Mbour-Thiès et Touba. Le reste du territoire national se partage les miettes d'investissement, dans le cadre des programmes PUDC, PROMOVILLE et PUMA permettant à peine de les doter de quelques pistes rurales et autres réseaux goudronnés en zones urbaines.

Le transport fluvial et maritime, malgré un réseau fluvial consistant (fleuves Gambie, Sénégal et Casamance), a été largement sous exploité. Les rares actions entreprises ont été, comme partout ailleurs avec nos pouvoirs publics, de flagrants actes de mal gouvernance par l'acquisition à grand frais d'équipements toujours non adaptés et souvent immobilisés. Les cas des bateaux Aguène et Diambogne de même que le ferry de désenclavement de l'île à Morphil en sont des preuves.

S'agissant du transport aérien, les échecs répétitifs de création d'une compagnie nationale et l'état de délabrement avancé du réseau des aérodromes n'a pas permis d'impulser un trafic international et intérieur à la hauteur des atouts du Sénégal et des attentes des usagers.

Notre vision ici sera bâtie autour du savoir-faire sénégalais et de ses avantages géographiques avec, comme pilier fondamental, le développement du transport ferroviaire vu son potentiel inégalable en termes de facilitation des mouvements de marchandises et de passagers dans les conditions les meilleures. Un véritable plan directeur ferroviaire sera établi et exécuté rigoureusement. Il accordera la priorité à l'axe Dakar-Bamako pour bien répondre au défi de la farouche compétition portuaire avec Abidjan, Conakry et Lomé dans la desserte de notre voisin de l'hinterland. Viendront ensuite les voies intérieures avec les axes Thiès-Saint-Louis, Louga-Linguère, Dakar-Touba, Tamba-Kolda-Ziguinchor, etc. avec autant de bretelles pour désenclaver le plus de localités possible.

Scanned by CamScanner

Mais il faudra surtout renforcer la formation de personnels car le Sénégal ne dispose pas de ressources humaines qualifiées et bien formées aux dernières avancées technologiques dans le domaine. Par exemple, en dehors de quelques expatriés disséminés ça et là, nous ne disposons pas en interne de techniciens qualifiés à la gestion d'un TER et la conséquence, c'est que l'État du Sénégal, en plus de l'erreur sur les priorités, va devoir encore confier la gestion de l'ouvrage à des groupes français et les coûts d'exploitation constitueront un gouffre financier pour le Trésor public.

Pour les transports fluvial, maritime et aéroportuaire, la réhabilitation des infrastructures de l'intérieur et l'acquisition d'équipements navals et d'aéronefs adéquats nous permettront d'améliorer les capacités. Les atouts ici sont plus importants pour les volets fluviomaritimes que pour le sous-secteur aérien, handicapé par un marché intérieur exigu cependant largement compensable par une bonne exploitation de notre position géographique et, pourquoi pas, une initiative sous-régionale pour une large coopération aéronautique avec, à la clé, une compagnie sous régionale commune.

Le marché : que n'a-t-on pas entendu que le Sénégal ne pouvait être compétitif parce que trop petit pour offrir un marché suffisant de consommateurs ? Mais le Sénégal n'est pas un moins grand marché que les Pays-Bas, la Norvège, la Suisse, la Suède, le Danemark qui pourtant ont réussi à se doter d'économies fortes, portées par de puissantes multinationales et captant une part importante d'investissements étrangers.

La position géographique du Sénégal est un don du ciel. En effet, nous nous situons idéalement à 6148 km de New York, 4200 km de Paris, 6760 km de Riyadh, 6700 km de Johannesburg et 2300 km de Casablanca.

Aussi bien dans le cadre de notre ambitieuse politique de promotion des exportations que dans la stratégie de captation des investissements directs étrangers, nous devons faire de notre pays un

Scanned by CamScanner

hub industriel, point d'éclosion de produits manufacturés en direction de tous les continents. Nous n'avons pas su, par exemple, tirer profit des formidables possibilités offertes par les USA dans le cadre de l'AGOA (African Growth Opportunity Act) en 2002 consistant à faciliter l'accès à leur marché pour 6000 produits sénégalais. Il s'agissait pour notre partenaire, en ne nous imposant que des normes et spécifications de son marché, de nous inciter à une mise à niveau industrielle et commerciale salutaire, plutôt que de tout miser sur l'aide au développement. Malheureusement, nos gouvernants n'ont pas été à la hauteur des enjeux, nous privant ainsi de formidables opportunités.

Scanned by CamScanner

Scanned by CamScanner

CHAPITRE IX

ÉGALISER LES CHANCES PAR L'ÉDUCATION

Nous avons traité de l'aspect économique, dans la partie consacrée plus haut aux déterminants à l'investissement, avec l'influence de l'éducation sur l'efficacité économique du facteur travail.

Nous traiterons ici de l'aspect social découlant de la reconnaissance du droit à l'éducation reconnu entre autres par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Certes, les efforts de diffusion et de démocratisation de l'enseignement qui en découlent ont considérablement accru la part des ressources nationales affectées à l'éducation dans la plupart des pays, mais ils demeurent largement insuffisants, inefficients et inefficaces dans les pays sous-développés.

Pour le Sénégal, le secteur de l'éducation et de la formation est emblématique de la gestion inefficace des ressources publiques. En pourcentage du PIB, le Sénégal dépense plus du double de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. Également, la dépense par étudiant dépasse celle des pays de la région ouest-africaine. Elle est le double de celle de l'Inde, de Madagascar et de la Côte d'Ivoire.

Le pays est ainsi parmi ceux qui accordent le plus de ressources pour une espérance de vie scolaire faible. Et pourtant, le système éducatif sénégalais se singularise par :

- le fort taux de déperdition scolaire, surtout chez les jeunes filles. Ce point fait partie des critères sociaux (scolarisation des enfants et

Scanned by CamScanner

CHAPITRE IX

ÉGALISER LES CHANCES PAR L'ÉDUCATION

Nous avons traité de l'aspect économique, dans la partie consacrée plus haut aux déterminants à l'investissement, avec l'influence de l'éducation sur l'efficacité économique du facteur travail.

Nous traiterons ici de l'aspect social découlant de la reconnaissance du droit à l'éducation reconnu entre autres par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Certes, les efforts de diffusion et de démocratisation de l'enseignement qui en découlent ont considérablement accru la part des ressources nationales affectées à l'éducation dans la plupart des pays, mais ils demeurent largement insuffisants, inefficients et inefficaces dans les pays sous-développés.

Pour le Sénégal, le secteur de l'éducation et de la formation est emblématique de la gestion inefficace des ressources publiques. En pourcentage du PIB, le Sénégal dépense plus du double de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. Également, la dépense par étudiant dépasse celle des pays de la région ouest-africaine. Elle est le double de celle de l'Inde, de Madagascar et de la Côte d'Ivoire.

Le pays est ainsi parmi ceux qui accordent le plus de ressources pour une espérance de vie scolaire faible. Et pourtant, le système éducatif sénégalais se singularise par :

- le fort taux de déperdition scolaire, surtout chez les jeunes filles. Ce point fait partie des critères sociaux (scolarisation des enfants et

Scanned by CamScanner

alphabétisation des adultes) qui nous ont plongés dans les bas-fonds du classement des pays les plus pauvres du monde selon l'indice de développement humain ;

- des enseignements et une formation généralistes, inadéquats et inadaptés à l'offre d'emploi ;

Or, aucun projet sérieux de développement ne se construit sans la ressource la plus importante, la plus essentielle : la ressource humaine. Le progrès économique ne s'obtient que par un progrès social garantissant aux citoyens un minimum de confort personnel et collectif que ne peuvent assurer que le travail et le salaire qu'il procure. Cela, soyons-en conscients, ne peut passer que par une éducation et une formation adaptées aux besoins socio-économiques nationaux et articulées aux évolutions mondiales.

Ce que nous proposons, sur le plan quantitatif, c'est de légiférer pour la scolarisation intégrale et la définition d'un seuil minimal de leur maintien obligatoire à l'école. Ce programme impliquera aussi bien l'enseignement laïc que largement l'enseignement religieux avec les daaras aussi bien pour leur financement que par la mise en place de passerelles avec l'enseignement dit « moderne ». Un vaste programme de concertation nationale sera lancé pour convenir définitivement des modalités d'option pour l'alphabétisation et la scolarisation évolutive dans nos langues nationales. Cette concertation sera ouverte, inclusive et directe vu les sensibilités ethniques, culturelles et géographiques à prendre en considération.

Sur le plan qualitatif, il faudra s'y prendre à la base, mais également développer des filières d'apprentissage pratique pouvant permettre de répondre à des besoins spécifiques et précis.

Contrairement à ce qui se fait présentement, l'État, seul garant de l'égalité des chances entre tous ses enfants quelle que soit leur origine sociale, portera ce système éducatif élargi et efficace. Le privé cherchant d'abord la rentabilité et à répondre à la demande qui lui est adressée, seul l'État peut fournir une offre régulée qui oriente

Scanned by CamScanner

les apprenants, en réduisant progressivement les places en Lettres et Sciences sociales et en augmentant celles en filières scientifiques et techniques, vers des filières difficiles et quelquefois longues, mais utiles à la croissance à long terme. En effet, c'est à l'État planificateur de déterminer la forme d'économie qu'il souhaite bâtir et la main-d'œuvre nécessaire, puis de former en conséquence sa jeunesse à ces métiers. Le privé vient en appoint.

La finalité de la formation est de mieux alimenter le marché du travail. Celle-ci offre de grandes opportunités dans un contexte, notamment, de découverte de ressources pétrolières, gazières et minières diverses.

Mais on n'y parviendra que par une bonne école publique, l'école de l'égalité des chances, celle-là qui offre les mêmes opportunités aux enfants paysans de Bourofaye en Casamance qu'à ceux de la classe aristocratique des Almadies à Dakar.

Cette démocratisation de l'éducation se fera également beaucoup avec les technologies de l'information et de la communication. La révolution numérique et les formidables outils qu'elle a engendrés (téléphone, internet et tout ce qui va avec) constituent une opportunité inégalable de facilité, de disponibilité et de simplicité pour combler les insuffisances de l'école « physique ».

Mais il faudrait, par un ambitieux programme de formation et d'équipement, résorber les fractures numériques entre l'Occident, l'Orient et l'Afrique, et en notre sein, entre les milieux urbains et ruraux. Les gains de cet investissement e-éducatif se feraient immédiatement sentir dans la mise en valeur des extraordinaires potentialités qu'offre ce merveilleux outil dans les domaines du commerce (e-commerce), de la santé, de l'agriculture, de l'industrie pétrochimique, etc. ; sans oublier les immenses possibilités de créations et d'inventions auxquelles donnerait libre cours le génie bien formé du peuple sénégalais.

Scanned by CamScanner

Scanned by CamScanner

CHAPITRE X

PROTÉGER LES SÉNÉGALAIS ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Le Sénégal est un pays classé parmi les plus pauvres, mais cette pauvreté globale cache des inégalités criantes entre une très petite minorité de riches, extrêmement riches, et une écrasante majorité de pauvres, souvent à l'extrême. Dans la première catégorie, nous retrouvons une partie de l'élite politique et technocratique qui s'est enrichie de l'affairisme d'État depuis l'indépendance et à travers les régimes successifs, quelques opérateurs économiques, dont certains se sont faits par le mécanisme ci-devant décrit, etc. Dans la seconde, le peuple sénégalais dans sa presque totalité et à des degrés variés allant des pauvres sociaux (obligés de partager par solidarité africaine un revenu déjà très maigre avec plusieurs personnes voire familles), à l'indigence totale. Il faut s'alarmer du fait qu'au Sénégal, entre les deux groupes, il n'existe plus la catégorie tampon que constituait une classe moyenne indispensable au financement de l'économie par la consommation, mais surtout l'épargne. Celle-ci est venue s'ajouter à la catégorie des pauvres déguisés, employant ses revenus plus au combat de survie qu'à des considérations de luxe ou d'épargne.

Il faut réduire ces inégalités et offrir à tous les Sénégalais le minimum social indispensable à la dignité humaine. C'est pourquoi nous entreprendrons des initiatives résolues pour renforcer la solidarité nationale par une protection sociale pour tous, une redistribution équitable par l'impôt, une prise en compte des

Scanned by CamScanner

personnes vulnérables (troisième âge, femmes, personnes vivant avec un handicap) et enfin, une réglementation des principaux facteurs du coût de la vie.

Solidarité protection sociale

Notre pays s'est assez tôt doté au début des années 70 d'un système de prévoyance sociale, dans une perspective d'assistance et d'assurance comprenant les compensations en cas de maladie, d'invalidité, de maternité ou de vieillesse. Mais il a été construit essentiellement autour de protections corporatistes qui ne couvrent que ceux qui ont un emploi rémunéré avec des disparités notables selon les secteurs ou le type d'emploi ; ce qui compromet considérablement leur rôle d'instrument de réduction de la pauvreté et d'atténuation des inégalités sociales.

Un tel système, dans une société comme la nôtre marquée par la précarité, le chômage réel ou déguisé en emploi et le sous-emploi, ne couvre que très faiblement les sécurités individuelles dans leur totalité et ne protège pas la majeure partie de nos concitoyens.

Certes, à côté du système de prévoyance, des initiatives sont en cours pour y inclure des franges de la population en situation d'exclusion sociale. Il s'agit notamment de l'action sociale, fondée sur un système non contributif exclusivement assuré par l'État qui l'organise, le finance et le met en œuvre à travers le Programme national de Couverture Maladie Universelle (CMU) et le Programme national de Bourses de Sécurité Familiale. L'importance accordée à ces instruments d'action sociale et le tapage fait à leur sujet depuis cinq ans, au point d'éclipser le débat sur les difficultés des politiques de prévoyance sociale, démontrent à suffisance à la fois le manque de vision sociale du pouvoir et son abdication face à la pauvreté pour laquelle il n'envisage de solutions que par de modiques aides sociales. S'y ajoutent la politisation outrancière et le défi de la viabilité dans le temps pour un État sujet à des tensions budgétaires.

Scanned by CamScanner

À preuve, la loi de finances rectificative pour 2018 a opéré une coupe de dix milliards sur les crédits initialement alloués à la Couverture Maladie Universelle pour permettre à l'État de réunir les crédits nécessaires au respect de ses engagements sociaux avec les étudiants et les syndicats notamment.

Mais ces systèmes ont peu d'effets sur la problématique de la pauvreté car ignorant les deux aspects les plus importants des difficultés de notre politique sociale : son financement et son champ de couverture. De plus, elles ne couvrent pas le chômage qui frappe durement une part non négligeable de la population adulte ; ni les travailleurs indépendants pour lesquels il n'est prévu qu'une possibilité d'adhésion facultative aux assurances des accidents du travail auprès de la Caisse de sécurité sociale, ou assurance privée maladie auprès d'une mutuelle.

Il faut parer à cette injustice et ces insuffisances en imaginant un nouveau champ des protections sociales couvrant les Sénégalais indépendamment de leur situation ; et des mécanismes innovants pour les financer.

Une politique de protection sociale juste doit être inclusive et embrasser l'ensemble des couches exposées. À côté du régime général des salariés, nous étendrons les bénéfices du système donc à d'autres catégories socio professionnelles laissées en rade. Il s'agit de pans entiers de travailleurs des secteurs agricoles et métiers connexes (pêche, élevage, etc.), des travailleurs non salariés ou des secteurs dits informels.

Ces couches représentent l'essentiel de la population active et regroupent des millions d'individus, comparés aux travailleurs salariés qui n'atteignent pas 400 mille personnes.

À cet effet, nous nous approprions pleinement l'objectif général de la Stratégie nationale de Protection Sociale (SNPS) qui était de renforcer et d'étendre de manière équitable à l'horizon 2015, les instruments de protection sociale, en faisant passer le taux de

Scanned by CamScanner

couverture en assurance maladie de 20 % à 50 % de la population et en mettant en place un régime de protection sociale qui couvre les risques liés aux calamités et les risques encourus dans le secteur informel et artisanal.

Seulement, au moment du bilan, le Sénégal est loin d'atteindre ces objectifs et, pour certains secteurs socio professionnels, aucun projet n'a vu le jour.

Ces échecs attestent simplement qu'en cette matière comme en toute autre, il ne suffit pas d'exprimer une volonté politique et de décréter des projets, il faut aussi et surtout inventer de nouveaux leviers de financement de la politique sociale, car le véritable obstacle se situe là.

Pour les retraites par exemple, le Fonds national de Retraites (FNR) qui couvre les pensions de fonctionnaires civils et militaires et l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) qui couvre les employés du secteur privé, les agents non fonctionnaires de l'État et les employés des administrations locales enregistrent une situation financière très préoccupante et des arriérés de cotisation énormes de la part des sociétés parapubliques.

Le ratio retraité/cotisant s'est fortement dégradé à cause du fort et croissant taux de chômage et de la faiblesse, voire même le recul des recrutements dans la fonction publique et le privé, comparativement au croît démographique et l'arrivée massive de demandeurs sur le marché du travail. Il a spectaculairement chuté de 5 cotisants pour un retraité au début des années 1990 à 2,5 cotisants pour un retraité en 2011.

Pour juguler cette situation, les régimes successifs n'ont jusque-là recouru qu'à trois leviers :

- procéder à des recrutements massifs dans la fonction publique pour augmenter la population cotisante ;

Scanned by CamScanner

- repousser l'âge de départ à la retraite, généralement à 60 ans (exceptionnellement 65 ans pour quelques corps), pour diminuer le nombre de bénéficiaires ;

- l'élargissement de l'assiette de liquidation pour y inclure, en plus de la solde mensuelle, les indemnités, allocations et avantages familiaux.

C'est le sens de la grande réforme du gouvernement d'Abdoulaye Wade en 2002 et du dernier acte posé par gouvernement actuel en la matière, par le projet de loi 18/2018 portant réforme des pensions civiles et militaires.

Mais, il s'agit là de fausses solutions à un vrai problème. La rapide reconstitution du stock de retraités par la reprise des flux de départs à la retraite, l'augmentation du nombre d'ayants droit liée à la pratique de la polygamie, l'allongement de l'espérance de vie et le faible rythme d'augmentation des cotisants font que le problème reste entier et empire même !

Pour ce qui est de la couverture des risques, la protection sociale des employés est très faible au Sénégal (congé payé : 18,3 % ; congé maladie : 17,0 % ; retraite : 15,9 % ; cotisation CSS : 15,8 % ; assurance maladie : 14,3 % ; accident de travail : 13,1 % ; congé de maternité : 11,9 % et prestations familiales : 10,6 %) et varie en fonction des régions. Les employés de la région de Diourbel par exemple, bénéficient moins des avantages liés à la protection sociale comparés à ceux des autres régions, en particulier ceux de Dakar.

Les services de l'État constatent leur impuissance, parfois même leur complicité face à cette situation préjudiciable aux travailleurs.

Enfin, pour l'action sociale, la disponibilité pérenne de crédits budgétaires demeure un défi permanent pour un État incapable de mobiliser suffisamment de ressources souveraines et contraint à de perpétuels arbitrages entre ses différents engagements et obligations. Ici aussi la conséquence est sans appel : la viabilité des politiques

Scanned by CamScanner

d'action sociale est compromise par les énormes arriérés que l'État doit aux hôpitaux et structures sociales dans le cadre des programmes de prise en charge des personnes du troisième âge, des accouchements par césarienne, des insuffisants rénaux, de la Couverture Maladie Universelle (CMU)…

Il faut sortir de ce schéma et aborder courageusement les vrais problèmes que sont l'exclusion et le financement.

Pour un système inclusif, nous accorderons une attention toute particulière aux secteurs des services entre particuliers, des travailleurs agricoles et artisanaux (mécaniciens, menuisiers, maçons, électriciens, coiffeurs, peintres, bijoutiers, artistes musiciens-plasticiens-dramaturges, etc.). Le secteur des services entre particuliers par exemple est l'un des premiers pourvoyeurs d'emplois au Sénégal, avec un potentiel estimé entre huit cent mille et un millions d'emplois pour un nombre de ménages urbains d'environ 1,5 million. Mais il est malheureusement délaissé par les pouvoirs publics. Il regroupe des métiers particularisés à la maison tels l'entretien, le gardiennage, le ménage, la garde d'enfant, les cours à domicile, le linge, la vigilance, chauffeur automobile…

Imaginons un instant les conditions horaires et salariales dans lesquelles nos travailleurs domestiques travaillent dans nos maisons en restant exposés à la précarité et à un grand risque social.

Nous envisageons toute une politique de prise en charge et d'amélioration de leur protection sociale. Il s'agira d'abord **d'améliorer leur niveau de rémunération** en évaluant et en y intégrant les avantages en nature qui sont des contreparties de leur travail tels l'hébergement, la nourriture et autres petits avantages. Ce qui présente le double intérêt de ne pas presser davantage les employeurs au risque de déclencher des conflits, et de hisser les niveaux de rémunération au-dessus du seuil d'éligibilité à la CSS qui ne peuvent être inférieurs au montant du SMIG sénégalais qui est de 52 200 FCFA depuis juin 2018. Cela nécessitera une mise à jour du

Scanned by CamScanner

dispositif existant, notamment l'arrêté ministériel n° 73-01 MFPT/DTSS/TMO du 17 mai 1963, dont la non-application se traduit par la modicité des cotisations recouvrées par l'IPRES (environ 100 millions par an)

Pour inclure ces catégories dans le système de prévoyance sociale, nous mettrons en place :

- d'abord, à côté du régime général, un régime allégé (ou simplifié) qui sera délesté de toutes les lourdeurs procédurales des administrations sociale et fiscale ;

- ensuite un cadre incitatif avec des avantages fiscaux et sociaux pour les particuliers et entreprises déclarants. Ceux-ci consisteront entre autres en des crédits d'impôt pour les particuliers selon un seuil à définir, et des exonérations de cotisation patronale de sécurité sociale pour les entreprises.

Bien entendu, il faudra des mesures d'encadrement strictes en considération de la volatilité et de l'instabilité des emplois et des revenus dans ces secteurs. Mais la réglementation et la professionnalisation contribueront à atténuer considérablement et durablement ces risques.

Il faudra aussi mieux délimiter le champ de compétence de chaque métier, une sorte de fiche de poste, pour éviter les surcharges sources de conflit. Ainsi nous financerons une politique de création de crèches publiques pour nourrissons dans les lieux de travail, ce qui aura le quadruple avantage de créer des emplois avec le recrutement de nourrices, de garantir les conditions d'hygiène et de sécurité, de soulager domestiques et mamans et d'améliorer le rendement au travail de ces dernières, rassurées et soulagées par la proximité avec leurs enfants. Le modèle bénéficiera aussi aux braves femmes rurales qui portent toute la journée leurs bébés sur le dos pour se livrer aux durs travaux champêtres ou autres mareyages…

Scanned by CamScanner

Nous proposons ci-dessus beaucoup mieux que les bourses de sécurité familiale. Par la combinaison de ces mécanismes et des politiques économiques souveraines, nous créons des emplois pour les jeunes, nous améliorons et sécurisons ces pans professionnels occupés par des ruraux qui ont migré vers Dakar et dont les maigres pécules sont envoyés aux parents restés au village et, en prime, nous leur offrons une protection sociale qui améliore leur prise en charge et réduit les risques liés au chômage, à la maladie et aux accidents de travail. La réussite de cette politique sonnera le glas de la pauvreté de masse et réduira drastiquement le champ des nécessiteux d'une assistance sociale dont la politique, par ailleurs, sera maintenue, dépolitisée et renforcée avec une aide plus substantielle que les modiques sommes de la bourse de sécurité familiale actuelle.

Pour ce qui est des problèmes liés au financement que sont la faiblesse des cotisations et l'absence d'innovation dans le schéma.

Nous réformerons le mode d'administration du système, avec le rapprochement IPRES-CSS et une amélioration des méthodes, règles et moyens du recouvrement. Rien qu'en élevant ce dernier au taux de 50 %, nous réussirions à tripler (voire quintupler pour certaines prestations) les ressources de financement et atténuer les tensions sur la couverture.

Parallèlement, nous envisageons d'étendre les cotisations sur des types de rémunérations et des montants plus larges. Les sommes collectées sont ainsi plus importantes à taux de cotisation constant.

Mais cela ne suffira certainement pas, dans l'optique de la nouvelle politique sociale inclusive que nous proposons. Notre offre part dès lors d'un constat simple : un système moderne et performant de prévoyance et d'action sociale ne peut reposer sur les seules cotisations des travailleurs et des employeurs !

Il faut instaurer un système de transfert d'État pour améliorer substantiellement le financement, selon deux mécanismes :

Scanned by CamScanner

– d'abord instituer des contributions publiques non fiscales, qui sont des versements de l'État aux régimes de protection sociale visant à équilibrer ou à financer certaines prestations ultra-sociales (régime simplifié de prévoyance, aides, diverses bourses, logement, etc.) ;

– ensuite et surtout, il faut consacrer des transferts d'impôts et taxes du budget de l'État au financement de la protection sociale.

Cela consistera, pour ce qui est des impôts directs, à créer un impôt à faible taux, mais assis sur un large éventail de revenus (salariaux, de remplacement, fonciers, de placement, etc.) à prélever à la source.

Pour les impôts indirects, nous affecterons certaines taxes au financement de cette option. Il s'agit notamment des taxes à vocation sanitaire ou environnementaliste, telles que les taxes sur le tabac, les boissons alcoolisées, certains produits cosmétiques, des taxes de pollution, etc.

Nous aurions ainsi de quoi largement financer une politique sociale répondant aux besoins d'un État pauvre comme le Sénégal, sans compromettre les ressources nécessaires au financement des autres axes de politiques publiques. En effet, les mesures hardies et ambitieuses que nous avons déclinées plus haut sur les réformes fiscale et monétaire, sur la rationalisation des dépenses publiques et sur la gestion souveraine de nos ressources naturelles permettront de compenser et même de dépasser amplement ces recettes transférées avec, à la clé, un pas géant vers une justice fiscale et sociale enrichissante.

Concomitamment, la prise en charge spécifique des personnes du troisième âge sera améliorée par les situations et mesures suivantes :

– la relance de l'emploi et d'une croissance dynamique et durable permettra d'accroître les cotisations retraites et par conséquent les allocations aux retraités ;

Scanned by CamScanner

– la mise en place d'un système de retraite complémentaire pour les agents de la fonction publique. Ce système autonome sera alimenté par les cotisations volontaires des salariés, l'État pourrait être emprunteur des fonds mobilisés.

– l'octroi de subventions à l'IPRES pour la prise en charge médicale des retraités

– la création dans chaque structure hospitalière d'une unité de gériatrie fonctionnelle

– l'allocation de parts de jouissance du fonds de gestion de la rente des ressources naturelles aux organismes s'occupant des couches vulnérables.

L'autre couche vulnérable est constituée par les femmes.

Le chômage par exemple est deux fois plus accentué chez les femmes que parmi les hommes (40 % contre 18 %), du fait des inégalités de chances. Cette situation aboutit à des conséquences dramatiques, notamment en terme de pauvreté.

L'inclusion de cette catégorie sociale et le rétablissement de l'équilibre genre se feront par des mesures visant à favoriser le maintien des femmes à l'école (surtout en milieu rural), le renforcement de leurs capacités à travers l'octroi de bourses d'excellence et l'égalité d'accès aux droits fonciers évoquée plus haut.

La prise en charge des spécificités des personnes vivant avec un handicap occupera une place primordiale dans ces orientations sociales. J'ai été sidéré de constater par exemple que les pommades dont s'enduisent les personnes vivant avec l'albinisme leur étaient inaccessibles à cause de leur prix exorbitant du fait des taxes, entre autres, puisque l'État du Sénégal refuse de les considérer comme des produits médicaux, mais plutôt comme des produits cosmétiques. Ainsi, ces personnes souffrant de problèmes de pigmentation et de vue défectueuse à cause d'un défaut de production de mélanine sont

Scanned by CamScanner

livrées à elles-mêmes, exposées aux brûlures des rayons ultraviolets et souffrent dans l'indifférence générale. Pire, ils sont même exposés à des pratiques mystiques malsaines allant jusqu'aux sacrifices humains sur leur personne (voir développements dans le chapitre réservé à la sécurité des Sénégalais).

Les personnes vivant avec des handicaps notoires restent de manière générale insuffisamment prises en compte dans les politiques d'insertion professionnelle, de participation au processus politique, d'édification des infrastructures publiques et privées…

Pourtant, le Sénégal s'est doté depuis 2010 d'une loi d'orientation sociale qui, en visant « l'égalité des chances » et en identifiant les collectivités publiques sur lesquelles elle fait peser les obligations en matière de politique publique de prévention, de traitement, de prise en charge, de réadaptation, d'éducation, de formation professionnelle, d'insertion socio-économique et d'intégration sociale au profit des personnes handicapées, trace les grandes lignes d'une réelle inclusion de ces catégories.

Mais elle est restée lettre morte jusqu'à présent du fait d'un manque de volonté du gouvernement qui s'est notamment refusé à prendre tous les textes réglementaires d'application.

Nous nous engageons à une application effective de ces orientations légales et mettrons des moyens conséquents pour leur réalisation. Le vrai problème ici encore est celui du financement, d'où l'importance des solutions que nous exposons ci-dessus.

Redistribution équitable par l'impôt

Rien ne traduit mieux que l'impôt, la façon dont les nations envisagent le rôle de l'État, ses relations avec les individus. Il pose, dans sa conception, la délicate, mais cruciale question de la manière dont celles-ci corrigent les inégalités de tous ordres. Il pose ainsi des sujets aussi passionnels que les niveaux de prélèvements obligatoires, leur répartition entre les différentes catégories socio-

Scanned by CamScanner

économiques, le principe de redistribution des richesses nationales et aussi de la protection sociale, le financement de l'action publique.

La structure fiscale sénégalaise est révélatrice d'injustice et d'iniquité. On y relève une prépondérance des impôts indirects plus injustes puisque frappant indifféremment aux mêmes taux les consommations des pauvres et des riches. La fiscalité directe intérieure, plus juste y occupe une place plus modeste.

Lorsqu'un effort sérieux de justice est entrepris, comme dans les pays industrialisés, on a soit une prépondérance de l'impôt direct (comme aux USA), soit un équilibre (comme dans la plupart des pays européens).

Au Sénégal, les impôts directs ne représentent que 30 % des recettes du tableau des opérations financières de l'État (TOFE), contre 60 % pour les taxes indirectes (dont une majorité de TVA, puis Accises, de droits de douane).

90 % de ces impôts directs sont constitués par les retenues à la source sur les salaires des travailleurs qui, contrairement aux entreprises ou aux autres catégories de contribuables (artisans, commerçants…), ne peuvent, en aucun cas, échapper à l'impôt, ni sur leur revenu, ni sur leur consommation. Ils supportent un lourd fardeau fiscal alors qu'ils sont moins de 400 000 sur une population active de 7 000 000 d'individus.

L'Impôt sur les Sociétés (IS) représente dans les recettes fiscales beaucoup moins que l'impôt sur le revenu des personnes physiques et 80 % de l'IS est supporté par un petit nombre de grandes entreprises (télécom, secteur financier, hydrocarbures, BTP…).

Si l'impôt indirect, de par son mode de recouvrement, a des vertus sur les recettes fiscales, il n'en est pas de même en matière de justice fiscale. Il est assis par application de taux proportionnels. L'impôt indirect est régressif et il pénalise les faibles revenus, surtout en

Scanned by CamScanner

l'absence de taux variable. La TVA est moins soucieuse des considérations sociales.

La dernière réforme du CGI de 2012, a prétendu revoir la structure fiscale dans le sens de plus de justice par le relèvement du taux effectif d'imposition des sociétés de 25 à 30 %, la suppression du droit proportionnel, la réduction du nombre de tranches du droit progressif, le remplacement du quotient familial par la réduction d'impôt pour charge de famille et un taux marginal fixé à 40 %. Cette mesure se traduit par une baisse substantielle de l'impôt sur le revenu, notamment au profit des salariés. Mais elle a par ailleurs creusé les injustices en maintenant malheureusement un taux unique de TVA de 18 % comme une option fondamentale de la politique fiscale du gouvernement, en créant ou étendant une palette de taxes et droits d'accises et, enfin, en consacrant une faible taxation du capital (taux effectifs d'imposition plus faibles à l'IRVM (25 % maximum, art. 173 CGI) et à l'IS (30 %).

Il manque donc au système fiscal sénégalais la justice et l'équité sans lesquelles il ne peut honorer cette fonction essentielle de tout système fiscal moderne : celle d'un outil privilégié de redistribution permettant, au moyen des prélèvements et des transferts, de corriger l'inégalité des revenus résultant de l'inégalité des dotations et des forces de marché.

Il faudra donc réajuster le système par des mesures de rééquilibrage des perceptions directes et indirectes, combinant des aspects législatifs et d'administration de l'impôt ; et des mesures de redistribution par transfert en faveur des bas revenus pouvant également impacter positivement sur le chômage puisqu'allégeant le coût de la main d'œuvre. En effet, des études ont établi que les effets « désincitatifs » de la redistribution par l'impôt sont plus élevés pour les bas revenus que sur les hauts revenus, ce qui suppose simplement qu'en diminuant considérablement les prélèvements pesant sur les bas salaires et en les transférant sur les salaires moyens et surtout

Scanned by CamScanner

élevés où les élasticités sont plus faibles, on financerait un niveau de transfert plus important pour ceux qui ne parviennent pas à trouver un emploi. On aboutit à une redistribution plus juste améliorant la situation des couches les plus défavorisées.

Par ailleurs, certains manquements à l'application de la loi ont instauré l'injustice fiscale comme l'une des plus exacerbées de l'injustice sociale, en contradiction avec les préoccupations théoriques et les principes généraux de la matière, basées sur les notions de justice, d'équité et de redistribution.

Ces manquements font ainsi que les traitements les plus importants échappent totalement ou largement à l'imposition. Ainsi, des rémunérations comme celles des ministres, députés et autres conseillers, hauts fonctionnaires, etc., avec des taux d'imposition variant entre 0,9 % à 10 % au plus, donc largement en deçà du taux minimal d'imposition de 25 % retenu par le barème du code général des impôts, sont largement sous imposées comparées à d'autres revenus salariaux, indemnités et autres émoluments pourtant moins importants.

Nous mettrons fin à ces situations injustes et **établirons les responsabilités et complicités** car depuis deux ans, nous n'avons cessé d'appeler à la raison en adressant des lettres ouvertes au Président de l'Assemblée nationale et au ministre des Finances. Récemment, nous avons adressé une question écrite au gouvernement en tant que député pour les mêmes raisons.

Donner du pouvoir d'achat aux plus démunis

Les mesures de redistributions, par des transferts fiscaux compensateurs ou par des interventions directes sur les marchés du travail ou de l'éducation, auraient un impact insignifiant sur la lutte contre la pauvreté et donc les inégalités, si elles ne sont pas soutenues par des initiatives salutaires de diminution du coût de la vie.

Scanned by CamScanner

Et c'est connu, celui-ci coûte cher au Sénégal, plus que dans tout autre pays de la sous-région et peut-être même du continent.

La cherté de la vie est un problème d'actualité et un défi majeur pour le Sénégal qui s'est d'ailleurs engagé à la maîtrise de l'inflation par l'un des critères de surveillance multilatérale du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA selon lequel les pays doivent réaliser des taux d'inflation inférieurs ou égaux à 3 %.

Malgré la maîtrise de l'inflation et le respect de ce critère dont se prévaut notre pays (l'inflation s'est établie à 1,3 % en 2017), les Sénégalais n'en peuvent plus du niveau des coûts, avec des disparités régionales injustifiables d'ailleurs pour des produits identiques.

Généralement, l'inflation est essentiellement due à la hausse des prix des produits alimentaires, tirée par l'inflation importée (hausse des prix générée par les importations).

Une inflation réelle mal maîtrisée peut avoir des conséquences sur l'économie et la stabilité politique et sociale comme une diminution du pouvoir d'achat de la monnaie, une incertitude quant à l'évolution des prix des intrants et extrants, un découragement à l'investissement productif, un frein à la croissance économique et une menace pour la stabilité politique et sociale (ce fut le cas lors des émeutes de la faim de 2008).

C'est pourquoi il faut maîtriser cet indicateur socio-économique, complémentaire des autres ci-dessus développés, en agissant fermement sur les principaux facteurs qui le déterminent.

Au Sénégal, les hausses de l'indice général des prix sont dues principalement à une hausse des prix des fonctions « alimentation, logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles, Transport, Restauration et Hôtels ».

Les raisons de cette cherté sont de trois ordres : forte dépendance aux produits importés, harmonisation antisociale de la TVA à 18 %

Scanned by CamScanner

par les États membres de l'UEMOA, dont le Sénégal fait partie et surtaxes excessives sur les denrées de base, enfin, spéculation et déréglementation sauvage sur certains secteurs.

C'est toute la pertinence de nos développements antérieurs sur le modèle économique proposé (substitution aux importations), sur la structure et la justice fiscale, sur la gestion de nos ressources naturelles (avec le contenu local particulièrement), sur l'érection d'une monnaie adaptée et adaptable à notre économie et sur le développement endogène de nos différentes filières de production. Ces actions combinées pourraient induire des externalités positives inestimables sur le pouvoir d'achat et les coûts des fonctions ci-dessus indexées.

Toutefois, nous allons consacrer quelques développements pour formuler une vision sur certaines de ces fonctions.

L'harmonisation de la TVA à 18 % répond à un objectif de mobilisation des recettes fiscales, mais a entraîné forcément des perturbations sur la consommation des ménages. Au Sénégal, rien n'a été fait pour juguler les effets régressifs d'une application de cette taxe à la consommation qui pénalise les faibles revenus, à part les subventions sur certains produits de base.

Nous imposerons des taux variables dans les limites de la directive de l'UEMOA portant harmonisation des législations des états membres en matière de taxe sur la valeur ajoutée. Celle-ci autorise un choix de taux normal compris entre 15 et 20 %. Mais aussi et surtout, elle laisse aux États membres la faculté de fixer un taux réduit de la Taxe sur la Valeur Ajoutée compris entre 5 % et 10 % applicable à un nombre maximum de dix (10) biens et services de première nécessité.

De même, l'application simultanée de l'allocation obligatoire d'un pourcentage de production de toutes ressources naturelles (du pétrole et du gaz en particulier) au marché national, et d'une réduction des taxes et surtaxes qui constituent plus de la moitié du

Scanned by CamScanner

prix des produits pétroliers, permettrait de réduire le poids de ces produits sur le budget des ménages de moitié ou même plus. Imaginez le soulagement pour ces ménages et les impacts sur le budget de transport, d'énergie électrique, et autres consommations connexes.

L'autre facteur est le difficile accès au logement et les coûts exorbitants du loyer. L'injustifiable cherté dans ce secteur est due à la cherté des matériaux de construction, à l'absence d'encadrement du commerce immobilier et à la spéculation qui rend l'accès au foncier presque hors de portée dans les centres urbains, Dakar en tête.

Le Sénégal, avec trois cimenteries, ne parvient toujours pas à fournir à ses citoyens du ciment à un coût encore plus abordable à cause du manque d'intervention de l'État sur la fixation des prix et des fortes taxes fiscales et parafiscales. S'y ajoute la dépendance massive à l'importation de matériaux tels que le fer, les carreaux, les matériaux de plomberie et sanitaires, de pose électrique, etc.

Notre vision consiste à impulser un vaste programme de construction de logements sociaux adossé une véritable industrie du BTP portée par des acteurs nationaux de la construction soutenus et encadrés par l'État, et l'avènement progressif de véritables filières nationales de production de matériaux de construction alimentées par l'exploitation souveraine des matières disponibles (calcaire, fer de la Falémé, marbre, produits dérivés du pétrole, zircon, etc.).

Pour le volet des prestations immobilières et de l'accès au foncier urbain, nous mettrons un terme à la spéculation, véritable fléau contre le consommateur désarmé et impuissant, en actionnant un certain nombre de leviers d'encadrement à la fois incitatifs et dissuasifs.

Le plus important c'est de faciliter l'accès au logement et à la propriété par des mesures telles :

Scanned by CamScanner

- lutter contre la spéculation foncière autour des attributions concédées par l'État et une législation stricte contre les multiples attributions : l'État est le premier responsable de l'injustice créée par l'inégalité des citoyens devant la problématique de l'accès à une assiette foncière, support de tout projet immobilier et étape incontournable vers l'accès à la propriété foncière.

En effet, les régimes de l'affectation et surtout de l'immatriculation institués par la loi de 1964 portant sur le domaine national, explicités par le code du domaine de l'État de 1976 et la loi de 2011 portant régime de la propriété foncière ont conféré des pouvoirs importants et mal encadrés à des autorités politiques et administratives qui en abusent et en ont fait leur fonds de commerce. Ainsi, la spéculation foncière est créée et entretenue à partir des administrations foncières, domaniale particulièrement, mais aussi l'urbanisme et le cadastre, toutes chapeautées par la fameuse Commission de Contrôle des Opérations Domaniales (CCOD), sous la coupole du ministère des Finances. Ce joli monde, chargé de l'administration et de la gestion du domaine de l'État, exploite les failles et silences de la loi, et quelquefois même la viole, pour créer une véritable mafia « de la terre », adossée à des soutiens politiques intéressés.

Ainsi, les lotissements dits « administratifs » en zones urbaines sont devenus le prétexte d'enrichissement sans cause au moyen d'auto-attributions gratuites de parcelles de terrains sitôt remises à la vente à coup de dizaines de millions. Certains de ce personnel administratif et politique sont devenus des millionnaires et richissimes propriétaires immobiliers à Dakar et hors du Sénégal et doivent leur impunité, même épinglés par des rapports de contrôle, à leur ralliement politique au pouvoir en place.

Le foncier est devenu également un instrument privilégié de corruption des soutiens politiques, religieux, médiatiques, griotiques, etc. du régime. On en distribue à la carte, certains en reçoivent pour des hectares en plein cœur de Dakar.

Scanned by CamScanner

Pour prétendre au droit légitime à la délivrance d'un bail foncier de la part de l'État, le citoyen doit être soit un politique influent, ou un soutien du régime, ou un fonctionnaire du secteur, ou alors avoir des accointances familiales ou personnelles avec l'un d'eux. Et ces catégories se voient attribuer plusieurs, voir des dizaines de lots, au détriment des citoyens « lambda », dont les mieux dotés financièrement sont obligés de se saigner pour racheter auprès de ces derniers, s'obligeant malgré eux d'être les victimes du système.

Pour les autres citoyens, à qui la constitution garantit l'accès et le droit à la propriété foncière sur une ressource appartenant à tous, ils sont les exclus « étatiques et administratifs » de ce système de prébende et d'accaparement, aggravant du coup leur précarité déjà élevée.

L'administration fiscale par ailleurs, s'appuyant sur des dispositions légales telles les théories de l'insuffisance et de la dissimulation de prix, est un acteur spéculatif car s'ingérant dans les relations contractuelles entre clients et fournisseurs pour dénoncer les bases déclarées à la liquidation des droits de mutation foncière et immobilière au nom de la comparaison avec les prix spéculatifs d'un marché libre non structuré et aléatoire.

Il nous faut donc prendre des mesures contre ces pratiques et pour la démocratisation de l'accès au foncier.

D'abord en éradiquant toutes les causes découlant des textes de lois ou des pratiques administratives. Il s'agit de lutter contre la spéculation foncière et les multiples attributions autour des baux d'État. Ainsi, nous adopterons une législation stricte qui interdira toute possibilité de faire bénéficier à un citoyen de plus d'une attribution administrative gratuite dans une même région.

Ensuite, il sera formellement interdit de céder ces parcelles de terrains avant une mise en valeur minimum et dans les délais prescrits par la loi en la matière.

Scanned by CamScanner

Ces mesures et initiatives, couplées à celles développées supra sur la réduction des coûts de construction amélioreront considérablement les possibilités et conditions d'accès à la propriété, sociale en particulier.

Mais à côté, il faut en faire de même pour ceux qui, provisoirement, ne peuvent accéder à la propriété, obligés de se rabattre sur la location immobilière. Il faut un encadrement social de ce secteur devenu emblématique de la spéculation au Sénégal.

À ce propos, la Loi n° 2014-03 du 22 janvier 2014 portant baisse des loyers n'ayant pas été calculés suivant la surface corrigée, présentée par le régime comme la panacée trouvée contre la spéculation immobilière, n'était qu'une mesure cosmétique, très peu ambitieuse et conjoncturelle. Pas étonnant que le problème demeure entier et même s'aggrave.

Nous mettrons en place de vrai mécanisme d'atténuation des externalités négatives de cette fonction :

d'abord par des mesures d'encadrement tenant en compte aussi bien les intérêts des bailleurs que des locataires. Il s'agira de remplacer les cautions par un système d'assurance obligatoire à la charge du locataire, avec la participation des assureurs privés, d'interdire les avances car le loyer est le prix d'un service rendu et le paiement ne doit intervenir qu'après service fait, de plafonner la commission de courtage à l'équivalent de 50 % d'un mois de loyer et enfin, d'instituer une procédure judiciaire simplifiée permettant aux propriétaires d'expulser, rapidement et à peu de frais, les locataires défaillants ;

ensuite des mesures de financement consistant notamment à instituer une surtaxe sur les loyers dont le montant dépasse celui qui résulterait de l'application de la surface corrigée : en surtaxant la part du loyer que l'on peut qualifier de spéculative, on incite les propriétaires à fixer des loyers raisonnables, tout en mobilisant des recettes pour le financement de l'habitat social ; à développer le

Scanned by CamScanner

rendement de la fiscalité immobilière et pour cela, il faut contourner le manque de moyens humains de l'administration fiscale par des recrutements conséquents et qualitatifs, avec l'implication (surtout pour les recensements) des effectifs de l'Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité que nous reverserons à la police.

Les revenus fonciers sont, dans les faits, peu fiscalisés : à peine 6000 propriétaires fonciers connus, pour un revenu taxable global de 15 milliards FCFA/an. Pourtant, même si on ignore le nombre réel de propriétaires fonciers, l'ANSD a calculé que le parc locatif du Dakar urbain comprend presque 200.000 logements, générant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 100 milliards ;

enfin, affecter l'ensemble des recettes de la fiscalité immobilière (hormis les impôts locaux type CFPB) à un Fonds de promotion de l'habitat social.

Scanned by CamScanner

Scanned by CamScanner

CHAPITRE XI

SÉCURISER LE SÉNÉGAL ET LES SÉNÉGALAIS

Notre pays fait face à une double menace : celle qui pèse sur le territoire physique et les opportunités qu'il offre, et celles qui pèsent sur la paix et la sécurité des citoyens.

Au chapitre des menaces sur le territoire physique, le Sénégal fait face à des atteintes graves telles que l'avancée rapide de la mer sur tout son flanc maritime ouest et du désert au Nord, la salinisation des terres agricoles au sud, les exploitations minière et forestière sauvages au sud, sud-est et à l'ouest…

Les conséquences néfastes de ces menaces physiques sont vécues quotidiennement par les populations et visibles de tous. Chaque jour, des images désolantes des victimes humaines et des dégâts matériels de la progression des océans, que d'aucuns relient au réchauffement climatique, sont projetées : maisons et réceptifs touristiques emportés à Saint-Louis et Mbour, habitants de « Gokhou Mbathie » déplacés et parqués sous des tentes dans des conditions inhumaines à « Khar Yalla » à Saint-Louis ou terres agricoles perdues dans le Gandiole, conséquence de la brèche maritime ouverte par un État amateur. J'ai pu personnellement constater ces situations de terreurs et de désolation lors de nos tournées politiques dans la zone et m'entretenir avec des victimes désorientées et livrées à eux-mêmes par un État qui a d'autres priorités politiciennes.

De la même manière que j'ai pu observer les ravages de l'agression désertique dans le nord du pays et dans le Ferlo :

Scanned by CamScanner

températures caniculaires insupportables, bétail décimé, terres arides, etc.. Un environnementaliste me confiait inquiet : « si rien n'est fait, dans 20 ans une bonne partie du Fouta sera invivable.

Avec 13 millions d'hectares de forêts, soit 65 % du territoire en 1990 le Sénégal disposait pourtant de potentialités naturelles relativement importantes. Toutefois, l'évolution générale des ressources naturelles est marquée par l'accélération du processus de dégradation écologique dans un contexte de crise climatique sévère dont les effets sont aggravés par les modèles non durables de consommation et de production et des activités mal planifiées : pression démographique concentrée sur quelques zones, extension des cultures, développement amateur des aménagements hydro-agricoles comme à Afignam en Casamance, urbanisation accélérée.

Une réduction considérable et regrettable du couvert végétal, avec ses corollaires sur la diversité biologique, a été notée au cours des dernières décennies à cause de l'avancée des fronts agricole et charbonniers, dont les effets sont renforcés par la sécheresse et l'utilisation du bois par les ménages (55,5 % et 11 % des ménages utilisent respectivement le bois de chauffe et le charbon pour la cuisine). Mais le plus grand danger aujourd'hui est celui de la coupe industrielle sauvage sous couvert d'entreprises chinoises en Casamance, qui sont en passe de transformer le dernier bastion forestier du Sénégal en un paysage martien. Sans compter les conséquences sociales et sécuritaires illustrées par la tragédie de la tuerie de Boffa en 2017.

Les ressources en sol connaissent elles aussi des phénomènes de dégradation telle que la salinité qui accapare les rizières et autres terres agricoles en Casamance, l'acidification, l'érosion éolienne et hydrique, etc. provoquées par l'adoption de techniques et de pratiques culturales inadéquates, du dépassement des capacités de charge au niveau de certains écosystèmes et l'accroissement de la compétition sur des espaces de moins en moins productifs.

Scanned by CamScanner

La gestion des ressources naturelles rencontre d'innombrables autres difficultés, telles que les pressions humaines sur le milieu, la contamination de la nappe phréatique dans les grandes villes surpeuplées, le phénomène de salinisation des terres, des eaux souterraines et des eaux de surface, les actions de cueillette, les feux de brousse, etc.

Cette dégradation des forêts qui servent d'habitat et de source d'alimentation aux espèces a eu des impacts directs sur la faune, en rendant précaires son développement et sa survie. Elle a aussi des impacts négatifs sur la lutte contre les changements climatiques, en ce sens que les forêts constituent des puits de carbone pouvant contribuer à la réduction du CO_2 dans l'atmosphère.

Le Sénégal fait aussi face au phénomène de la pollution, lié aux rejets gazeux provenant des industries, des pots d'échappement des véhicules, des déchets solides qui souillent les eaux, des déchets dangereux comme les pesticides obsolètes, les déchets biomédicaux et les déchets infectieux.

En somme, tous ces problèmes et contraintes liés à la gestion de l'environnement au Sénégal sont la cause de la faiblesse de la politique et des initiatives étatiques, mais aussi de pratiques non durables qui accentuent la pauvreté et la vulnérabilité des populations.

Il faut impérativement leur trouver des solutions globales et durables : il y va de l'avenir et de la survie nationale.

Sur le plan des menaces sur le littoral, nous consacrerons les investissements nécessaires pour l'acquisition des études et de la technologie nécessaires à la réalisation de l'objectif consistant à contenir l'avancée de la mer. Ces outils existent et sont expérimentés depuis très longtemps dans des zones basses ou maritimement plus exposées que le Sénégal, comme les Pays-Bas et le Japon, avec des résultats probants. Ils consistent à ériger des digues forteresses, mais aussi et surtout, à repousser le plus loin possible des côtes l'impact

Scanned by CamScanner

des vagues qui, de ce fait, perdent de leur vigueur au moment d'atteindre les côtes qui s'érodent moins du coup.

Avec les mesures de mobilisation souveraine des financements exposées plus haut, nous dégagerons suffisamment de ressources publiques à consacrer à ces travaux de sécurisation physique du territoire, sachant que le gain social et économique sera immense avec la revivification des activités économiques, halieutique, touristique et horticole sur toute la bande littorale longue de 718 km.

Nous avons affirmé également notre option ferme de revivifier les vallées fossiles qui permettront de faire renaître les activités sylvo-pastorales du Ferlo et de recréer la biosphère.

Nous mettrons un accent particulier sur la réalisation du volet sénégalais de la Grande Muraille Verte, projet conçu dans le cadre de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV), consistant en l'édification d'une barrière verte sur une distance de 7000 km de long et 15 km de large allant de Dakar à Djibouti. Cette formidable réponse des États sahélo-sahariens sous l'égide de l'Union africaine face au changement climatique, à la désertification et à la perte de biodiversité est l'un des meilleurs projets continentaux jamais imaginés, mettant en synergie dans une approche éco systémique des activités opérationnelles d'agroforesterie, de restauration des terres et de la biodiversité, de développement de systèmes agricoles et pastoraux accompagnées d'activités génératrices de richesses et la de création d'infrastructures communautaires de base.

Mais hélas, il souffre terriblement du manque de volonté et de soutien politiques.

Nous pensons qu'une partie des recettes du gaz et du pétrole pourrait être utilisée pour l'édification de cette muraille verte supposée bénéficier aux générations actuelles et futures.

Toutes ces initiatives seront renforcées par des actions éducatives (promotion de la diversification des combustibles avec l'usage du

Scanned by CamScanner

gaz rendu plus accessible par l'exclusivité d'une partie de la production à la consommation nationale, réduction des pertes à la consommation et promotion des modes de production et de consommation durables dans tous les secteurs de développement), la gestion communautaire des aires protégées, la lutte contre les pollutions, nuisances et risques (outre l'application stricte des normes environnementales, appliquer le principe « pollueur-payeur » avec des taxes assez dissuasives).

Nous optons enfin pour une gestion rationnelle des déchets par une politique de maîtrise des coûts d'élimination, une identification des technologies appropriées pour un coût raisonnable, la mise en place d'un équipement collectif national de traitement des déchets dangereux, de collecte, de transport et d'élimination des déchets infectieux (équipement qui n'existe pas au Sénégal actuellement, faisant courir au pays des risques environnementaux considérables). Enfin, comme dans tous les autres secteurs, l'information et la formation sont au cœur de notre vision, notamment pour doter le Sénégal de personnels techniques maîtrisant les risques liés aux déchets biomédicaux, et capables de gérer rationnellement les produits chimiques.

C'est à ce prix seulement que nous pourrons atteindre simultanément les objectifs de développement économique et de réduction de la pauvreté sans épuiser ou dégrader davantage les ressources terrestres. Protéger l'environnement, générer des bénéfices économiques et sociaux, tel est le modèle de développement que nous voulons : il est le seul durable.

Au chapitre des menaces sur les personnes, le Sénégal vit dans un monde de moins en moins sûr, de plus en plus violent et immoral. Nous pouvons nous targuer d'être un pays à faible criminalité intérieure, comparés à d'autres pays africains ou dans le monde.

Nous le devons certainement à deux facteurs : notre modèle sociétal est bâti sur la non-violence, la cohabitation pacifique, des

Scanned by CamScanner

valeurs culturelles et religieuses de respect de la vie et de la dignité humaines ; et le professionnalisme incontesté de nos services de sécurité.

Cependant, les derniers développements en termes d'agressions, de rapts, de meurtres crapuleux… nous recommandent prudence et alerte. Ces actes barbares n'épargnent pas les enfants en bas âge et même les nouveau-nés ; ils frappent durement les personnes vivant avec un handicap comme les albinos. Ils surviennent au détour d'anodines disputes d'automobilistes dans la circulation, entre coépouses, entre jeunes amis de quartier…

C'est pourquoi ils appellent une réaction dans leur dimension sociologique (que s'est-il passé dans notre société pour que les Sénégalais, connus non violents, le deviennent de plus en plus ?) et sécuritaire (prévention policière, traque et ferme condamnation des criminels, aménager l'arsenal répressif législatif).

Nous lancerons donc de larges concertations, impliquant les chefs religieux et coutumiers, des juristes et praticiens publics comme privés du droit, des sociologues, des acteurs du système carcéral, des défenseurs des droits de l'homme… pour analyser et apporter des réponses à ce phénomène antisocial, l'objectif étant, clairement, d'en sortir avec un « modèle » sénégalais de gestion de la criminalité et de toutes les formes de violences.

Dans le même sillage, il urge de réorienter les priorités en améliorant considérablement les conditions de travail et d'existence de corps qui jouent un rôle crucial dans la sécurisation physique et matérielle des Sénégalais. Il s'agit notamment des corps de l'administration pénitentiaire et des sapeurs-pompiers qui sont des plus mal lotis de la fonction publique. On continue de recruter les gardes pénitentiaires au niveau du CEP quand bien même si des bacheliers y postulent ; et il n'est pas rare, lorsque surviennent des incendies qui ravagent des marchés, quartiers et villages entiers, d'entendre que les pompiers n'avaient pas de camions-citernes, au

Scanned by CamScanner

point, quand cela survient à Dakar, de faire appel à l'armée française pour maîtriser la situation.

Enfin, il urge de mettre un terme à ces scènes intenables de pertes en vies humaines sur nos routes avec des cascades d'accidents de la circulation toutes aussi évitables les uns que les autres. L'indiscipline et le laxisme des acteurs en sont les uniques causes. Nous serons intransigeants avec l'application stricte des normes techniques sur la visite des véhicules, le respect scrupuleux du code et des règles de sécurité routière et des sanctions y afférentes ; aussi bien vis-à-vis des propriétaires de véhicules, des usagers de la route, des conducteurs que des agents civils et militaires de l'État chargés de les appliquer.

Mais les plus grandes menaces auxquels nous pouvons être confrontés ne peuvent provenir que de l'extérieur. La menace terroriste est devenue, comme la toile internet, tentaculaire. Elle n'épargne aucun pays dans la configuration géopolitique mondiale et peut provenir de toute source idéologique, identitaire, économique…

Notre pays n'a jusque-là jamais été frappé par ce fléau des temps modernes, mais doit s'en prémunir au regard de ce qui se passe dans la sous-région, notamment au Nigeria, au Mali voisin et dans le Sahel en général.

Nos armées sont-elles outillées pour ? Notre conviction est que non. Nos armées avaient été entraînées, formées, équipées pour des opérations frontales avec un ennemi conventionnel. La nature des menaces a changé avec la recrudescence des attaques terroristes au cours des dernières années perpétrées par des groupes extrémistes dont la puissance s'enracine sur de vastes étendues et s'appuie sur un soutien populaire, posant ainsi un problème de sécurité structurelle. Le terrorisme n'a cure des règles de droit international et humanitaire et impose une guerre asymétrique, sans front, à laquelle aucune armée n'était préparée, *a fortiori* les nôtres.

Scanned by CamScanner

Il nous faut donc revoir et renforcer la formation, mais aussi l'équipement de nos troupes.

Nous privilégierons le renseignement, seul à même de nous conférer une longueur d'avance dans ce type de guerre asymétrique.

Ensuite nous doterons le Sénégal de forces d'élite bien entraînées et équipées, dignes des meilleures du monde, capables de se déployer rapidement et d'éradiquer une situation de danger. Elles nous serviront également dans certains projets souverains que je ne développerai pas ici.

Nous affirmerons la souveraineté militaire pleine et entière du Sénégal sur son territoire. À cet effet, nous exigerons le départ des troupes militaires étrangères sur le sol national et la restitution des bases occupées. Mais nous maintiendrons et diversifierons les liens de coopération militaire, au moyen d'accords de défense.

Celle-ci devra s'articuler autour du triptyque formation, équipement et accompagnement opérationnel de nos armées.

Mais l'axe le plus important de cette politique sera africain et sous régional. Ainsi, **nous pensons que c'est une erreur stratégique** que le Sénégal soit absent du G5 Sahel, ne serait-ce qu'à titre d'observateur, vu les menaces communes qui guettent nos pays et qui se multiplient depuis plusieurs années au Nigeria, au Niger, au Burkina et même le Mali, avec qui nous partageons une frontière poreuse. Cette nouvelle menace ne se prévient pas seule et certains pays d'Afrique (Cameroun, Tchad, Niger, Nigeria et Bénin) durement frappés le savent si bien qu'ils ont mis en place la force multinationale mixte pour la lutte contre *Boko Haram* dans le cadre de la Commission du Bassin du lac Tchad.

De même, nous sommes partisans de solutions africaines aux problèmes africains par la mise en place d'un commandement africain permanent, financé entièrement par les Africains, doté de

Scanned by CamScanner

troupes permanentes et prêtes à être engagées dans des opérations de rétablissement et de maintien de la paix sur le continent.

Enfin, d'aucuns seront surpris de ne pas nous voir faire de longs développements sur la Casamance et la revendication irrédentiste qui y sévit depuis presque quatre décennies avec son cortège de victimes humaines et ses impacts socio-économiques catastrophiques sur la région et le pays tout entier.

Il s'agit certes d'un problème douloureux, une tumeur maligne qui a durement sapé l'harmonie générale du Sénégal, seule fausse note dans la symphonie nationale et l'image de stabilité et de paix qui a accompagné notre pays depuis l'indépendance.

Je connais cette question, pour l'avoir vécue et ressentie dans ma chair. Je me rappelle de ce matin de décembre 1983, j'avais juste 9 ans, mes frères et moi étions assis dans la cour de notre maison des Hlm Néma de Ziguinchor, sous le citronnier et autour d'un feu de bois pour tromper le froid glacial qui sévissait. Ce jour était spécial pour nous car on venait de nous annoncer, au réveil, la naissance d'une petite sœur. Nous étions assis donc là lorsque, aux environs de 11h du matin, nous entendîmes les crépitements de ce qui allait devenir plus tard une musique ordinaire pour nous : des armes automatiques. Au début nous n'avions pas compris, puisque jamais auparavant nous n'avions entendu quelque chose de pareil, à part dans les simulations des films de cinéma indien de l'époque. C'est plus tard, en fin de journée, après avoir entendu pendant des heures les sirènes et vu passer les ambulances, que nous sûmes ce qui se jouait. Ma petite sœur née ce jour fut surnommée par une tante « Événement » pour symboliser la date ; elle vient d'être arrachée à notre affection en cet an 2018, paix et miséricorde divine à son âme.

De ce jour à maintenant, avec des intensités variables, la belle, sublime, paradisiaque et riche région de Casamance n'a jamais plus connu la paix et la stabilité indispensables à tout projet de développement économique et social.

Scanned by CamScanner

La Casamance et les Casamançais sont les premières et principales victimes de cette situation.

Ainsi, malgré la richesse de ses ressources forestières, sa production agricole, l'élevage et le tourisme et des fortes potentialités économiques favorables à son émergence, la Casamance naturelle (regroupant les régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor) occupe les bas-fonds de tous les classements à l'indice de développement humain : plus forts taux de chômage, plus fort taux de pauvreté avec plus de 70 %, plus grand nombre de ménages touchés par l'insécurité alimentaire, plus faible tissu économique…).

Trois régimes politiques se sont succédé depuis le début de cette crise et aucun n'a posé de réelles solutions. Suffisant pour que chacun y aille de ses solutions miracles : guerre totale pour les uns, statut d'autonomie, referendum d'auto-détermination pour les autres, *statu quo* politique et administratif, mais programme économique spécial pour la Casamance pour les derniers.

Nous, nous ne sommes pour aucune de ces solutions, qui toutes consistent à particulariser davantage la Casamance au sein de l'entité nationale unitaire qu'est le Sénégal.

Certes, au début de l'indépendance, la Casamance a subi des injustices d'un pouvoir central autocentré sur Dakar et représenté par un commandement et une administration territoriaux mal formés, encore imbus de l'esprit colonial et ignorants souvent des réalités et spécificités culturelles. Elle continue aujourd'hui à être victime de la forte concentration des investissements publics dans la presqu'île du Cap-Vert et quelques villes périphériques et d'un enclavement étouffant. Oui !

Mais quelle région périphérique n'a pas souffert des mêmes discriminations, de la même incompétence et de cette vision étriquée des décideurs politiques successifs. Kédougou, Matam, Diourbel, Kafrine ou Louga en sont-elles moins marquées. Certaines de ces régions envieraient même la Casamance à bien des égards.

Scanned by CamScanner

Il s'est simplement trouvé ici des spécificités culturelles, géographiques et naturelles assez particulières qui, associées aux frustrations ci-dessus évoquées, ont pu déclencher et rendre possible l'avènement et la persistance d'idées et surtout d'actions séparatistes. Mais elles ne peuvent fonder ces revendications ni expliquer ces actions. Encore moins justifier qu'on y accède par une quelconque forme de particularisme, allant des hypothèses extrêmes de l'indépendance aux théories autonomistes qui seraient une porte ouverte à toutes sortes de revendications spéciales et statutaires par ailleurs.

Ce que les séparatistes réclament en vérité, c'est ce que tous les Sénégalais exigent et le sentiment qui les anime est largement partagé par beaucoup de populations provinciales, et plus sérieusement chez les populations des zones frontalières qui quelquefois s'identifient plus au Mali, à la Guinée ou à la Gambie qu'au Sénégal.

Ce que tout ce monde désire et réclame c'est plus de justice et d'équité dans la distribution de la richesse nationale, plus d'équilibre de l'État central pour donner à tous les Sénégalais le même sentiment d'appartenir à une même nation, la même dignité de Sénégalais bref, le même sentiment de commun vouloir de vie commune.

C'est à cela que nous répondrons par la mise en œuvre de nos propositions ci-dessus, uniformes pour toutes les régions du Sénégal : une vraie décentralisation avec transfert important de moyens, de compétence et d'autorité, une vraie politique sociale inclusive et équilibrée, et des discussions franches et ouvertes avec le MFDC, impliquant toutes les composantes religieuses et coutumières et faisant valoir les rapports ethniques étroits et séculaires entre Sénégalais.

Scanned by CamScanner

Scanned by CamScanner

CHAPITRE XII

RÉCONCILIER NOS IDENTITÉS, REPENSER LES LEVIERS COMMUNAUTAIRES, PRIVILÉGIER L'AFRIQUE ET SE DIVERSIFIER

▪ **Être d'abord nous :** dans un monde impitoyable, toute nation a besoin de s'éprouver, de tester son homogénéité, de fédérer ses identités, avant de s'ouvrir au monde selon sa logique et ses spécificités propres.

La question identitaire se pose encore plus aux jeunes nations, comme la nôtre qui a acquis l'indépendance dans des conditions particulières. L'identité nationale n'est pas en cause, mais ce qui la symbolise reflète-t-il entièrement les réalités historiques et socio-culturelles du Sénégal dans leur globalité et leur diversité ? L'hymne national, le drapeau, les sceaux et symboles de la République sont-ils connus des Sénégalais ? En connaissent-ils le sens ? Pour parler de manière basique, ces symboles les font-ils vibrer ?

Combien de Sénégalais savent-ils que le Sceau du « Lion passant » est celui qui est réservé au Président de la République et qui est destiné à marquer sous timbre sec les grands actes de l'État comme les traités et que le Sceau du Baobab est celui qui estampille les actes de l'administration publique ?

L'hymne national, la date de l'indépendance, les ordres nationaux, le drapeau et la devise, les armoiries et la garde rouge transportent-ils le peuple au point de souder communément une identité et une fierté nationales ?

Scanned by CamScanner

Ces questions sont pertinentes dans un contexte de résurgence des contestations et d'actes de remise en question de ces symboles, sur fond de soupçons de complots et d'intrigues « françafricains » ou maçonniques. Il est vrai qu'à l'indépendance, aucun débat national ne fut ouvert pour des questions aussi importantes pour la cohésion nationale.

En effet, les symboles sont censés rappeler aux Sénégalais quelles sont les valeurs de leur pays, qu'ils sont unis par la même histoire et des traditions communes dans la diversité, qu'ils doivent être fiers de leur pays, le respecter et le faire respecter. Ce sont des déterminants importants de la citoyenneté qui ont pour mission de donner une image du Sénégal, de le représenter. Certains pays d'ailleurs y sont tellement attachés qu'ils vont jusqu'à exiger des étrangers de bien les connaître avant d'obtenir le droit de s'y installer.

N'est-ce pas l'une des causes des problèmes de discipline, de respect de la chose et du bien publics, de patriotisme, bref de citoyenneté tout court, que nous avons évoqués plus haut ?

En réalité, il semble y avoir un hiatus abyssal entre les symboles de la République et le peuple social dans sa diversité socio-culturelle.

Il n'y a aucun assortiment entre ces symboles et le Sénégal des villes ou des campagnes, de Touba, Tivaouane ou Popenguine, du Fouta ou de la Casamance, celui de cette jeunesse qui constitue plus de 60 % de la population et qui a besoin de repères solides et d'émulation.

Que signifie la notion de République, sans équivalent dans nos langues nationales qui ne connaissent que la royauté ? Les termes wolof « *buur* » et « *nguur* » (que l'on retrouve dans toutes les autres langues nationales), renvoient au roi et à la royauté et non au Président et à la République. D'où l'extraordinaire passivité de beaucoup de concitoyens face aux dérives multiformes des gouvernants successifs : dans leur entendement, le roi a tous les

Scanned by CamScanner

droits, l'argent public, le bien public et même les individus sont sa propriété et il en dispose à volonté. On me rétorquera certainement que les notions de « *reew* » et de « *njitu reew mi* » feraient bien l'affaire, seulement elles sont largement reléguées dans l'imaginaire et le vocabulaire populaires au profit des premiers cités.

Il y a tout un travail sociologique, sociétal, certainement même sémantique et sémiologique à entreprendre pour fusionner ces deux Sénégal, et ce n'est certainement pas par un ridicule et éphémère exercice hebdomadaire de levée des couleurs qu'on y parviendra.

C'est pourquoi nous ouvrirons de larges concertations, inclusives et ouvertes, qui seront sanctionnées par un rapport et des recommandations pratiques, pour que dorénavant, chaque symbole évoqué produise du sens en chaque Sénégalais et réveille ce sentiment national moteur du patriotisme agissant. Ce ne sera qu'en nation soudée, imbibée de ses valeurs et consciente de son identité commune, que nous irons victorieux à l'assaut pacifique d'un monde féroce.

Cela passe aussi par une « revisitation » obligatoire des relations entre l'État et les Cultes. Ces dernières, au nom d'une interprétation singulière et restrictive de la laïcité, ont été confinées jusqu'ici dans des positions informelles.

Soyons bien clairs, nous sommes pour la laïcité, comprise dans le sens d'un système équidistant des religions, garantissant à chacune d'elles les conditions de sa pleine et libre pratique. Elle est le gage de la stabilité, d'une cohabitation pacifique assise sur la tolérance et le respect mutuel, avec l'encouragement et l'accompagnement bienveillants de l'État, abstraction représentative de tous les Sénégalais, sans distinction de genre, d'origine sociale, ethnique, religieuse, raciale, géographique, etc.. Nous sommes pour cette laïcité-là.

Scanned by CamScanner

Mais nous ne sommes pas pour la laïcité conçue comme la négation des religions et tout ce qui les symbolise ou en constitue les attributs. Dans notre modèle, l'État n'est pas athée, mais syncrétique.

Dans un pays de croyants comme le Sénégal, le culte est une demande sociale aussi forte que la santé, l'éducation, l'emploi, les infrastructures, la sécurité… et joue un rôle stabilisateur qui nous épargne bien des drames personnels et de recours aux psychologues, psychanalystes et autres thérapeutes de l'esprit.

S'y ajoute qu'en l'absence d'institutions crédibles et solides depuis l'indépendance, seul le rôle stabilisateur de nos guides religieux de toutes confessions ou obédiences nous a préservés du chaos vécu dans presque tous les pays africains, malgré les crispations et tensions politiques et sociales qui n'ont pas manqué.

C'est pourquoi nous optons pour l'institutionnalisation des rapports entre l'État et la religion.

– D'abord pour le financement du culte, en inscrivant et en faisant voter formellement par l'Assemblée nationale, des crédits budgétaires annuels destinés au financement officiel du culte. Cela nous éviterait les manipulations politiciennes où c'est le Président de la République qui se déplace avec des mallettes d'argent, qu'il distribue à sa guise sans même souvent que cela serve à financer réellement l'organisation et le fonctionnement du culte. Il n'est pas rare d'entendre féliciter le Président pour avoir construit des cités religieuses ou « financé » tel événement, ignorant ainsi que c'est l'impôt des Sénégalais, celui de Fatou, Mamadou, Ngagne, Nogaye, Marie-Christine et Jean Paul, celui de la ménagère, du petit commerçant et de l'industriel, le même impôt qui finance l'ensemble des politiques publiques, qui a servi à ces réalisations.

Il est donc temps d'évoluer, d'imaginer et d'expérimenter notre propre modèle, par la mise sur pied d'un organe gouvernemental dédié, qui prendra la forme d'un ministère, d'une direction générale ou d'une agence, chargé d'administrer ces crédits selon des moda-

Scanned by CamScanner

lités et critères à définir, et principalement orienté vers l'organisation des enseignements, de la construction d'infrastructures et de l'accompagnement des cérémonies religieuses.

– Ensuite pour le volet institutionnel, puisque ces autorités religieuses sont des remparts non négligeables de notre stabilité, il faut cesser de les confiner dans un rôle de « sapeurs-pompiers » qu'on ne sollicite qu'après avoir mis le feu au pays. Nous devons imaginer un cadre institutionnel, dans lequel toutes les composantes religieuses et coutumières du pays seraient représentées, qui sera saisi de toutes les questions importantes pour la nation, avec avis consultatif. Une telle institution sera moins coûteuse et surtout beaucoup plus utile que cette cascade d'institutions de recasement politique tels que le CESE, le HCCT, le Haut Conseil du Dialogue des Territoires et je ne sais quelle autre incongruité.

- **Le monde par l'Afrique et l'Afrique par la sous-région :** la Constitution du Sénégal a inscrit dans son préambule, « Que la République du Sénégal ne ménagera aucun effort pour la réalisation de l'unité africaine », imposant ainsi au Gouvernement de faire de l'intégration africaine une priorité de sa politique étrangère.

Cet engagement pour le panafricanisme est hérité de nos premiers intellectuels, notamment, Lamine GUÉYE, Mamadou DIA, Léopold Sédar SENGHOR et surtout Cheikh Anta DIOP, entre autres, qui ont très tôt défendu l'unité de l'Afrique, chacun avec sa propre conception du panafricanisme et de l'unité africaine.

Nous nous inscrivons donc dans la tradition des grands panafricanistes à travers les siècles qui, avec des moyens, des méthodes et des contextes différents, ont imprimé les orientations d'une unité du continent. Nous œuvrerons prioritairement à cette unité avec nos propres moyens diplomatiques tenant compte des aspérités du 21ème siècle.

Scanned by CamScanner

Certes il est illusoire de vouloir figer la politique étrangère dans une réalité empirique précise, intemporelle et universelle. Ce que l'on considère aujourd'hui comme une politique étrangère ne l'était pas hier et ne le sera probablement pas demain. La politique étrangère demeure donc plus ou moins tributaire de son contexte.

Cette même théorie peut également s'appliquer au panafricanisme. Ainsi, selon Seydou Ouédraogo dans "Trajectoire historique, actualité et perspectives du panafricanisme" le panafricanisme a traversé tout le XX^{ème} siècle en dessinant une courbe évolutive qu'on peut saisir schématiquement en cinq périodes.

Mais nous nous inspirerons des expériences et des combats des grands panafricanistes résistants armés tels Samory Touré, Ousmane Dan Fodio, Chaka Zoulou, etc., des descendants d'esclaves noirs tels William Edward Burghardt Dubois, George Padmore et Marcus Garvey, des leaders des premiers balbutiements aux premières heures de l'indépendance comme Patrice Lumumba, Kwame Nkrumah, Amical Cabral…

Le Sénégal a toujours pris une part active dans le combat pour le panafricanisme porté par de grands leaders comme Lamine Senghor, Abdoulaye Ly, Cheikh Anta Diop. Membre fondateur de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) en 1963, le Sénégal, après les indépendances a continué de prôner et de travailler pour l'unité africaine sous l'impulsion des Présidents Léopold Sédar Senghor, et Abdou Diouf.

Le Président Abdoulaye Wade, militant actif du panafricanisme, a maintenu cette dynamique. À cet égard, il a été à la tête de beaucoup d'initiatives au niveau continental. Il est à l'origine du plan dit Omega qui inspirera le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique). Il a été également l'un des initiateurs de la Grande Muraille verte, il a porté le débat sur les sources alternatives de financement de l'Union africaine.

Scanned by CamScanner

Avec l'actuel régime, cette dynamique a connu une cassure et le Sénégal se retrouve aujourd'hui dans les abîmes de la diplomatie et a disparu de toutes les plateformes diplomatiques continentales et sous-régionales.

Notre pays, jadis "puissance diplomatique", est devenu un nain avec des échecs qui sont dus en grande partie au manque de discernement et de leadership de l'actuel Président. À cela s'ajoute le manque de respect de la parole donnée.

Cette situation vaut en grande partie à notre pays son isolement sur la scène diplomatique africaine, en général, ouest-africaine et sahélienne en particulier, ce qui est préjudiciable à notre pays qui se trouve ainsi presque coupé de son espace vital.

En effet, ce manque de leadership du Président Sall explique en grande partie son échec cuisant dans sa médiation lors du putsch manqué au Burkina Faso, la gifle diplomatique administrée par les Présidents Aziz de la Mauritanie et Kondé de la Guinée lors de la crise électorale en Gambie en réussissant à obtenir le départ de Jammeh et surtout l'absence du Sénégal du G5 sahel.

Dans la même veine, l'échec du Professeur Abdoulaye BATHILY, candidat à la présidence de la Commission de l'Union Africaine, malgré l'endossement de la candidature par la CEDEAO.

Il est vrai que notre actuel Président de la République préfère ménager les relations avec la France, s'alignant et même s'aplatissant systématiquement d'abord devant le Président Hollande, et maintenant devant son très jeune cadet, le Président Macron ; mais le recul de notre diplomatie a impacté négativement sur le leadership du Sénégal dans l'espace CEDEAO où sa voix est devenue inaudible, alors que l'aboutissement du processus d'intégration sous régional n'est plus un choix pour notre pays, mais un impératif, au vu de nos ambitions économiques et surtout du contexte géopolitique régional et africain.

Scanned by CamScanner

Tenant compte de ce qui précède, il devient urgent de repositionner le Sénégal, par ordre de priorité, sur les scènes diplomatiques sous-régionale, africaine et internationale.

D'abord le voisinage immédiat : ce repositionnement doit obligatoirement passer par une véritable politique de bon voisinage, avec le rétablissement de la confiance entre le Sénégal et les pays limitrophes (ceux qu'on appelle la ceinture de sécurité) avec qui les relations demeurent tendues. Il urge, au regard du contexte sécuritaire, des enjeux économiques et des préoccupations sociales transfrontalières, de rétablir des relations basées sur l'amitié et le partenariat.

Un environnement paisible apporte de réels avantages, notamment des liens bilatéraux plus étroits, des relations économiques et commerciales plus solides, une gestion concertée de la sécurité au niveau des frontières et plus d'échanges culturels entre les peuples.

Cette politique doit être basée sur la confiance mutuelle, les avantages réciproques, une sécurité globale, commune et coopérative.

Nous proposerons en conséquence à chacun des pays limitrophes du Sénégal (Gambie, Mauritanie, République de Guinée, Guinée Bissau et Mali) une gestion collégiale de ces enjeux, avec des spécificités bilatérales par endroit, articulée autour de :

- la mise en place d'un Comité de Défense et de Sécurité, à l'image du Conseil Franco-allemand, mais au niveau ministériel. Ce Comité sera composé des ministres des Affaires étrangères et de la Défense des deux pays et de hauts fonctionnaires civils et militaires, responsables de la coopération bilatérale dans le domaine de la défense ;

- la mise en place d'un Comité de développement économique et social, au niveau ministériel, chargé de discuter de tous les sujets, économique commercial et culturel, afin de développer des échanges

Scanned by CamScanner

entre les deux pays et de prévenir et de résoudre les conflits qui peuvent subvenir dans le cadre des échanges entre les deux pays ;

- la tenue régulière des grandes commissions mixtes de coopération entre nos pays ;

- la mise en place d'un véritable programme de coopération décentralisée avec l'organisation ou le renforcement de foires commerciales au niveau des villes frontalières, le jumelage entre les villes frontalières...

Par ailleurs, dans notre politique de renforcement des missions diplomatiques du Sénégal dans le monde, nous accorderons une priorité absolue aux pays voisins, par la construction d'ambassades dignes de ce nom et l'affectation d'ambassadeurs et de diplomates expérimentés avec un traitement adéquat.

Ensuite dans le cadre de la CEDEAO, le professeur Cheikh Anta Diop rappelait fort justement, dans son ouvrage « Les Fondements Économiques et Culturels d'un État Fédéral d'Afrique Noire », que : "La mission historique de l'Afrique occidentale consiste donc, dans une large mesure, à profiter des facilités que lui donne l'histoire pour devenir sans délai un État fédéré puissant..."

Ce fut la volonté exprimée par les premiers dirigeants ouest africains qui, le 28 mai 1975, ont signé le Traité portant création de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le but de promouvoir la coopération économique et l'intégration régionale des économies des pays membres. Le Traité a été révisé en juillet 1993 pour refléter le désir des pays membres d'approfondir le processus d'intégration et de développer une coopération plus étroite en matière de paix et de sécurité régionales, de renforcer la stabilité politique et d'accélérer le développement économique de l'Afrique de l'Ouest.

Scanned by CamScanner

Cet objectif a été atteint en partie avec la mise en place d'une union économique, les velléités monétaires et le renforcement de la coopération politique. Toutefois, malgré l'adoption d'un mandat élargi, l'intégration réelle, la croissance économique et la réduction de la pauvreté ne se sont pas jusque-là matérialisées dans la région.

En dépit des nombreuses déclarations d'intention et les volontés affichées ces dernières années, d'importantes questions liées à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest sont encore au point mort. En effet, malgré l'annonce de l'établissement d'une zone de libre – échange, initialement prévue pour 2004, suivie d'une union douanière totale en 2007 au plus tard, la situation reste la même.

Il faut une réelle volonté politique pour mettre fin aux replis micro-étatiques et privilégier une véritable dynamique communautaire qui devra se traduire par des politiques sectorielles communes fortes prenant le pas sur les politiques nationales.

Nous ne ménagerons aucun effort pour renforcer l'intégration régionale, pour faire de la CEDEAO un véritable outil de développement, conformément à l'agenda « Vision 2020 de la CEDEAO », adoptée en juin 2007 par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement avec comme objectif la transformation de la région : « d'une CEDEAO des États en une CEDEAO des Peuples ».

Notre politique sera alors construite sur deux axes :

Avec nos partenaires de l'espace, nous militerons pour **la création d'un espace doté d'un marché unique** organisé autour d'une union économique et monétaire, dernière étape vers une Union politique avec l'établissement d'une structure supranationale. Ceci entre en droite ligne d'une partie de mes développements antérieurs sur la souveraineté monétaire.

Ensuite, pour la réussite de ce programme, nous accorderons une attention soutenue au renforcement de la Cellule Nationale de la

Scanned by CamScanner

CEDEAO, dont la mission est de promouvoir les activités de l'organisation et d'impulser l'intégration politique en Afrique de l'Ouest. Il bénéficiera des égards d'un ministère de souveraineté.

Enfin au plan africain : la mise en place de l'Union africaine (UA) en lieu et place de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) fut une importante décision de rupture qu'il faut percevoir et saluer à sa juste mesure. L'OUA, dont le mandat était surtout axé sur la décolonisation du continent et la coopération inter-gouvernementale, a eu des résultats somme toute, honorables. Mais après la guerre froide, il fallait créer une organisation qui annonçait d'autres objectifs, d'autres méthodes, avec une autre armature.

Ainsi, la création de l'UA a été le signe de la prise de conscience par les dirigeants africains des problèmes et défis auxquels le continent doit faire face à l'heure de la mondialisation.

Largement inspiré du modèle de l'Union européenne, l'ensemble des organes de l'UA a pour mission d'assurer la promotion de la démocratie sur le continent, de défendre les droits humains, d'asseoir la paix et la sécurité et surtout de prendre les mesures nécessaires pour le développement économique et social de l'Afrique.

C'est pourquoi sa création avait suscité un immense espoir pour les Africains qui aspirent à un avenir meilleur. Cependant, 15 ans après, l'Union africaine est dans l'impasse.

Elle n'arrive toujours pas à sauvegarder la paix sur le continent, à l'image des échecs avérés dans l'agression de l'OTAN contre la Libye et la survenue de nombreuses crises : Mali, Darfour, Soudan du Sud, Centrafrique, RDC, etc. Ses politiques économiques tardent à se concrétiser et le continent, malgré ses immenses ressources, est relégué dans l'anti chambre de la mondialisation et ses États membres constituent la majorité des Pays les Moins Avancés (34 sur les 48 PMA sont africains).

Scanned by CamScanner

Aujourd'hui, le contexte est propice à un sursaut panafricain, puisque l'Afrique est au cœur des préoccupations de la communauté internationale. Encore faudrait-il qu'elle se dote d'un leadership décomplexé et de la volonté de refonder enfin les structures postcoloniales, de promouvoir réellement la démocratie et les droits humains, et de mettre en place de nouvelles conditions de paix, de sécurité et de liberté, gages d'un développement durable.

L'intégration économique, en favorisant un flux commercial important dans le cadre d'un grand marché unique, débarrassé des frontières et des contraintes de circulation interne, favorisant un brassage des peuples, peut être un formidable accélérateur de l'intégration politique. Cependant, elle suppose la mise en place d'infrastructures routières, aériennes, ferroviaires et maritimes permettant aux populations de circuler facilement à l'intérieur du continent.

La conscience irréfragable que nous avons de la nécessité vitale, pour l'Afrique, de réussir ces deux leviers de l'intégration, fonde notre vision panafricaniste.

Celle-ci s'articule, pour le volet économique, autour du Traité d'Abuja de 1991 instituant la Communauté Économique Africaine (CEA) et des projets du NEPAD avec, comme axes stratégiques, une Zone de Libre Échange Continentale (ZLEC), une Union Économique Monétaire Continentale, un Marché Commun Continental pour aboutir à une Union Douanière continentale.

Nous affirmons ici notre engagement total et entier pour la mise en œuvre de la ZLEC, pour le respect du processus d'intégration défini par le Traité d'Abuja selon l'échéancier établi et pour le renforcement de la Commission de l'Union Africaine (CUA) ainsi que l'entrée en vigueur des instruments signés par les États membres.

Nous militerons activement pour le renforcement de la Justice africaine et ratifierons le protocole de Malabo portant amendements au protocole sur le Statut de la Cour africaine de justice et des droits

Scanned by CamScanner

de l'homme et des peuples et répondre ainsi aux critiques et soupçons vis-à-vis de la Cour Pénale Internationale ; pour la ratification de la Charte africaine de la Démocratie, des Élections et de la bonne Gouvernance ; pour le renforcement du Parlement Panafricain (organe consultatif pouvant statuer sur des questions où l'Afrique doit exprimer une position commune) ; et enfin, pour une réforme du Conseil de Sécurité des Nations afin que l'Afrique soit pleinement représentée dans tous les organes de prise de décision de l'ONU, y compris au sein du conseil de sécurité.

Quid de la diaspora sénégalaise : une politique étrangère ne se limite pas seulement au champ des relations bilatérales et multilatérales entre États. Elle doit aussi impliquer les préoccupations des Sénégalais vivant à l'étranger, communément appelés « Sénégalais de la diaspora », dans le sens d'organiser et de permettre leur participation au développement du pays.

L'émigration est un phénomène mondial avec une dimension particulière dans les pays africains. Au Sénégal, ce phénomène, qui touche toutes les franges de la population, s'amplifie et prend des proportions de plus en plus importantes. Il s'inscrit dans une durée pour des motivations essentiellement économiques. Les pays d'accueil présentent des opportunités, réelles ou supposées, dans le domaine de l'emploi ou de la quête de revenus. Plus globalement, l'émigration dans sa forme contemporaine est une réponse des jeunes à l'angoisse du lendemain.

Le phénomène est cependant mal maîtrisé par les autorités compétentes qui ne disposent pas de mécanismes de suivi adéquats. Cette population cosmopolite regroupe toutes les catégories socio professionnelles : ouvriers qualifiés ou non, marchands, experts de haut niveau intervenant dans l'enseignement supérieur, les instituts de recherche, professions libérales et le secteur privé.

Notre pays connaît par exemple une importante émigration de ses cadres de haut niveau (phénomène appelé « fuite des cerveaux)

Scanned by CamScanner

disposant de compétences pointues que le pays ne peut toujours pas exploiter malgré la mise en place du projet TOKTEN (Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals) en 2009, avec l'aide du PNUD.

Le projet TOKTEN devait permettre au Sénégal de bénéficier pendant cinq (5) ans de l'expérience et des compétences acquises par certains de ses nationaux sous d'autres cieux. Cependant, les résultats escomptés n'ont pas été au rendez-vous.

Cette ressource humaine et financière établie ou provenant de l'extérieur est indispensable, voire vitale, pour construire le développement du pays. C'est pourquoi nous mettrons des stratégies idoines pour la mobiliser et l'impliquer dans la définition et la mise en œuvre de politiques sectorielles, la mobilisation de ressources pour le financement du développement, l'investissement en capital, la mise en valeur des ressources naturelles, la recherche et le renforcement de la compétitivité du Sénégal, conformément à notre vision déclinée tout au long de cet ouvrage.

Notre politique s'appuiera sur le réseau des ambassades et consulats du Sénégal qui seront chargés, entre autres, de mettre en place une base de données des Sénégalais de l'extérieur.

La réussite de tous les axes de politique diplomatique ébauchés dans les développements qui précèdent passera nécessairement par une révision de la carte diplomatique, une dépolitisation de nos ambassades et consulats et une amélioration des conditions de travail et de vie des diplomates.

– En 2012, l'appareil diplomatique du pays était composé de 53 ambassades et représentations permanentes, 19 consulats, 05 bureaux économiques et 23 bureaux militaires ; ce que le candidat Macky Sall avait trouvé excessif et promis, lors d'un discours de 2011 à l'IFRI de Paris, de rationaliser par la fermeture d'ambassades jugées inopportunes.

Scanned by CamScanner

Neuf ans plus tard, et comme pour les promesses faites dans tous les autres domaines, son bilan se passe de commentaire : après avoir fermé les Ambassades du Sénégal à Kingston (Jamaïque) et Antananarivo (Madagascar), le régime a ouvert les Ambassades de Niamey (Niger), Lomé (Togo), Varsovie (Pologne) et Kinshasa (R.D. Congo) en sus des Consulats qu'il a créés pour caser certains militants de la diaspora. Cet élargissement de la carte diplomatique n'a non seulement obéi à aucune logique rationnelle, mais a contribué ainsi à grever davantage les maigres ressources du pays pour entretenir un personnel diplomatique pléthorique composé pour l'essentiel de parents des pontes du régime et de militants de l'APR.

Aujourd'hui, le budget du Ministère des Affaires étrangères n'arrive plus à couvrir les dépenses des représentations diplomatiques qui traînent ainsi d'énormes difficultés de trésorerie. Il en résulte que le paiement des locations des Chancelleries et Résidences, le remboursement des frais de scolarité, la prise en charge médicale du personnel diplomatique ne sont plus assurés correctement.

- La politisation des Ambassades et Consulats découle, elle, de mise de la diplomatie sénégalaise sous la coupe réglée du Chef de l'État et de son épouse au profit de leur famille, amis, proches, militants de l'APR et certains gradés de l'armée devenus gênants. On assiste de plus en plus à une excommunication rampante des vrais diplomates. Il nous revient que dans certaines ambassades, des militants du parti présidentiel émargent au budget alors qu'ils sont inconnus au bataillon. À cette situation s'ajoute l'accaparement de l'essentiel des consulats par des militants de l'APR, qui ont transformé les locaux en permanences de leur parti. Cette politisation de nos représentations diplomatiques explique les dérives notées comme l'arrestation d'un Consul général pour exhibitionnisme.

Nous nous engageons d'ores et déjà à faire un audit complet du personnel du Ministère des Affaires étrangères, à mettre en place un

Scanned by CamScanner

organigramme type pour les représentations diplomatiques (Ambassades et Consulats) avec une description objective de tous les postes et à améliorer les conditions de travail et de vie des diplomates qui, aussi bien au niveau de la portion centrale que dans les représentations diplomatiques, sont des plus médiocres comparées à celles de hauts fonctionnaires de même hiérarchie, issus d'autres corps sortant de la même école.

Cela aboutira à terme à une réduction des bureaux économiques qui, dans certaines ambassades, constituent un doublon par rapport au travail de l'ambassade et leur administration sera exclusivement confiée à des personnes dont le profil est en adéquation avec le poste et sur la base d'un cahier des charges et d'objectifs bien définis.

Cela aboutira également à une réduction du personnel pléthorique des ambassades et une révision de tous les textes qui régissent le cadre des Affaires étrangères. Ce travail pourrait se faire en mettant à contribution l'expertise de l'Union des Conseillers des Affaires étrangères (UCAES) et l'Amicale des Chanceliers des Affaires étrangères (ACAES).

Enfin, nous miserons fortement sur la formation des ressources humaines qui ont toujours fait la force de notre diplomatie et la fierté du pays. Ces diplomates compétents et chevronnés ont fait leur preuve sur tous les théâtres et ont été très fortement demandés dans toutes les organisations internationales. Aujourd'hui, force est de constater que les *curricula* de la section « diplomatie » de l'École Nationale d'Administration, manquant de donner la priorité au triptyque Droit International – Langues étrangères (surtout l'anglais) – Économie, passe complètement à côté des enjeux et défis diplomatiques du 21ème siècle.

C'est à ce prix seulement que nous réussirons à faire de la diplomatie sénégalaise ce formidable outil de promotion économique, notamment pour promouvoir le secteur privé national dans la sous-région et l'Afrique et attirer les IDE, mais également

Scanned by CamScanner

l'exploitation maximale des formidables gisements que constituent les partenariats stratégiques que l'Afrique a noués avec certains pays développés et/ou émergents tels que l'Union européenne, la Chine (Forum Chine Afrique : FOCAC), le Japon (Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique : TICAD), la Turquie (Partenariat Afrique-Turquie), l'Inde (Forum Inde-Afrique), la Corée, les Pays Arabes (sommet Afrique-Arabe).

Scanned by CamScanner

Scanned by CamScanner

CHAPITRE XIII

LES CLÉS DU CHANGEMENT

Tout projet, surtout quand il induit des changements profonds, doit obéir à une conduite et un processus devant conduire, en amont, à réunir les moyens d'y parvenir et, en aval, les conditions de sa réalisation.

En amont, l'implication des forces patriotiques, stratégie de contournement des forces obscures de l'argent et des lobbies :

En 2017, au lendemain d'élections législatives chaotiques, mais qui avaient vu notre élection au poste de député, certains concitoyens n'avaient pas compris ma décision d'affecter les 2/3 de mes revenus parlementaires à des œuvres philanthropiques. Beaucoup, en effet, avaient exprimé par leur vote en notre faveur, le souhait de réparer une injustice qui m'a été faite en me radiant de la Fonction publique. Eux avaient compris que cet acte n'avait rien d'administratif, mais entrait en droite ligne de la crapuleuse politique d'élimination d'adversaires politiques gênants, par la justice ou alors, lorsqu'on ne trouvait aucun grief délictuel, en s'attaquant à sa personne, son patrimoine, ses biens, ses revenus avec comme objectif l'asphyxie sociale.

Bien entendu, ce n'était pas la seule raison qui a motivé leur choix de voter pour nous, puisque, pendant trois ans, ils avaient pu, comme tous les Sénégalais, suivre et apprécier notre discours politique et les

Scanned by CamScanner

batailles que nous avons menées, notamment pour la bonne gouvernance et contre la corruption, le népotisme et l'incompétence.

Pour ces concitoyens donc, qui ont toute ma gratitude, il fallait remplacer le mérite professionnel confisqué par une légitimité électorale, et le salaire du fonctionnaire par l'indemnité parlementaire, pour cinq ans au moins.

J'ai donc été souvent interpellé sur le sens de mon acte, certains pour approuver et féliciter, d'autres, sans totalement désapprouver, considérant que cette indemnité devait être conservée car nous la méritions.

Nos adversaires politiques évidemment s'en mêlèrent, les uns affirmant que ce n'était que de la pure démagogie politicienne, les autres y voyant l'aveu que je serai immensément riche et même financé par d'occultes lobbies.

Je suis loin d'être riche et suis confronté aux mêmes difficultés quotidiennes que la majorité des Sénégalais. Je n'ai par conséquent pas moins besoin de cet argent qui, en effet, pouvait partiellement constituer un revenu de substitution à celui dont on a voulu me priver. Je suis un Sénégalais moyen, marié, père et soutien de famille, qui se débat avec son quotidien.

Pourquoi alors ce geste ?

Cette décision a d'abord une connotation sociale qui recoupe notre conception de l'action publique. C'est vrai, nous répétons partout, à l'occasion de nos tournées et autres rencontres publiques, que la vocation d'un parti politique était plus de concevoir une vision, un projet et de les présenter au peuple que de s'improviser en centre d'œuvres sociales. Le disant, nous sommes dans notre ligne qui consiste à inaugurer et imposer une nouvelle praxis politique rompant avec le cercle vicieux de la politique par l'argent, dont la provenance n'est autre que le détournement de deniers publics et les financements occultes.

Scanned by CamScanner

Mais en même temps, la situation sociale du pays est telle qu'on ne peut rester insensible à la souffrance des Sénégalais et manquer de s'obliger à une solidarité par le partage. Et la situation dramatique que j'ai trouvée en visitant la pouponnière de Kaolack, où 36 nouveau-nés abandonnés étaient recueillis, nourris et soignés par de braves volontaires désœuvrés, et en découvrant les conditions extrêmes dans lesquelles les braves femmes de la Casamance se livraient à l'activité de transformation horticole avaient suscité en nous ce sentiment de solidarité ; et nous nous y étions engagés.

Mais, par ce renoncement, il s'agissait surtout pour nous de matérialiser notre rapport à la politique, fait d'engagement patriotique et désintéressé. Contrairement à l'écrasante majorité de la classe politique sénégalaise, nous ne considérons pas la politique comme un moyen d'ascension sociale et n'y sommes pas venus pour nous enrichir.

J'ai donné mon exemple, j'aurais pu en donner des dizaines d'autres de membres du parti qui, depuis des années ou des mois, se sacrifient quotidiennement, donnant de leurs moyens financiers et matériels, de leur temps, prenant d'énormes risques professionnels, qu'ils soient du public, du privé ou travaillant à leur propre compte, pour que le projet patriotique porté par PASTEF voie le jour, grandisse et triomphe.

Les changements qualitatifs structurels majeurs dans les sociétés humaines ont toujours été l'œuvre d'une poignée (plus ou moins importante) d'hommes et de femmes convaincus, engagés, prêts à tous les sacrifices pour le bien de leur groupe, qu'il s'agisse de communautés religieuses, culturelles ou étatiques et nationales.

Toute nation qui aura enregistré une masse critique de citoyens, conscients des enjeux, imbus de l'esprit patriotique traduit par le « don de soi pour la patrie » si cher à PASTEF, réussira à faire sa mue, rattraper ses tares et ses retards pour se propulser dans les

Scanned by CamScanner

sillages salutaires du progrès par le développement économique et social, la démocratie et le respect des droits humains.

C'est notre crédo à PASTEF. La vision déclinée tout au long de ce livre à beau être bonne, si nous ne réussissons pas à accéder aux leviers de la décision pour l'appliquer, elle ne servirait pas le Sénégal.

Mais comment y parvenir face au pouvoir de l'argent, des lobbies me demanderez-vous ?

Certes, le système est puissant, vicieux et ses tentacules s'étendent à des niveaux national et international insoupçonnés. Mais notre conviction est que rien ni personne ne résiste à une action patriotique chevillée aux vrais problèmes du peuple et portée par un élan populaire ; aucun système d'exploitation, de prébende, et de domination n'y survit.

Oui, c'est à une véritable révolution pacifique que nous appelons. Elle doit être portée corps et âme par tous les patriotes, militants ou sympathisants, qui croient aux idéaux pour lesquels nous nous battons. Nous en appelons à tous les Sénégalais épris de justice et avides de ce changement voulu et attendu depuis 58 ans.

Il ne s'agit plus d'être convaincu ou charmé par un discours, par des actes ou par un homme. Face au système et à sa machine implacable, seul un déferlement humain qualitatif et plus déterminé permettra d'inverser le rapport de force. Tous les Sénégalais convaincus doivent se transformer en vecteurs du changement, s'approprier cette vision et le programme détaillé qui en sera extrait et, surtout, être des ambassadeurs des idées qu'elle porte auprès des populations, dans les lieux de travail, dans les foyers, dans les quartiers, dans les marchés, les gares routières, les associations sportives, culturelles et religieuses, etc., partout !

Les patriotes convaincus devront s'approprier chaque proposition sectorielle innovante formulée ici, dans les domaines de

Scanned by CamScanner

l'agriculture, l'éducation, les politiques de protection sociale, les ressources naturelles, la pêche, l'élevage, la décentralisation, la bonne gouvernance, les institutions, le secteur privé national, etc. et aller à la rencontre de ces populations pour une bonne restitution de nos ambitions pour le Sénégal.

Que vous soyez étudiant, intellectuel, cadre, enseignant, universitaire, de profession libérale, opérateur économique… cet appel vous est destiné : le Sénégal plus que jamais est à la croisée des chemins et notre responsabilité à tous est interpellée. Pouvons-nous continuer à laisser faire, tétanisés par nos peurs et nos projets crypto personnels ?

De toi l'immigré, si loin et pourtant si près de chez toi, nous attendons beaucoup : agis de là où tu te trouves dans le monde, parles, convaincs ; agis ici au Sénégal pendant tes vacances, mais n'hésites pas à prendre un « congé électoral » pour venir battre campagne et contribuer à cette bataille décisive et ô combien cruciale pour notre pays.

À toi militant du parti, jeune, femme, cadre, membre local, nous adressons nos félicitations pour l'engagement, mais surtout nos encouragements, car la vraie bataille ne commence que maintenant.

Cette méthode ne nécessite certes pas les pactoles financiers qu'il faut à nos politiciens classiques pour entretenir un système de corrompus et de corruption, mais ne nous faisons point d'illusions, il sera impossible d'atteindre les objectifs que nous nous sommes assignés sans un minimum de moyens. Parcourir le pays, implanter les structures, bâtir un appareil politique, organiser la propagande, communiquer, préparer une caution, mettre en place une machine de collecte de signatures de parrainage et une machine électorale, etc. exigent des moyens.

Nous ne succomberons jamais au jeu des lobbies et de l'argent sale. PASTEF est un projet patriotique et doit être porté par le peuple. C'est pourquoi l'initiative « BOKK NAA » visant à lever des

Scanned by CamScanner

contributions citoyennes est à saluer et ses initiateurs de la diaspora à fortement féliciter. C'est sur ce genre d'initiatives inédites au Sénégal et garantissant la transparence de l'origine des fonds qu'il faudra insister. Nous lançons un vibrant appel aux citoyens, chacun selon sa capacité contributive, à participer au maintien du caractère indépendant de ce projet, car la latitude future à en exécuter librement les programmes en dépend largement.

En aval, un pacte pour la Patrie

Nous ne doutons point, avec l'implication de toutes les forces patriotiques nationales, des chances d'aboutissement de la première étape de cette odyssée politique naissante, par la voie des urnes et l'accession au pouvoir d'État. Mais une chose est d'y parvenir et de disposer d'une vision et d'un programme, une autre est de disposer du cadre, des soutiens et de l'accompagnement nécessaire pour leur mise en œuvre.

Un projet comme le nôtre gène, il dérange en ce qu'il s'attaque au système, indexe ses responsables et met à nu ses conséquences dramatiques. C'est pourquoi il se fait et se fera davantage d'ennemis à l'intérieur du pays comme au sein de certaines puissances étrangères privées ou publiques.

Ces seuls gages de réussite résident, en plus de la vision, du programme et de la qualité des hommes et des femmes qui le portent, dans le large soutien dont il disposera, aussi bien de la part des segments socio-professionnels, que des masses populaires. Nous n'obtiendrons ce résultat que si la vision est bien partagée et le programme bien assimilé par ces composantes.

Nous proposerons donc un pacte patriotique aux uns et aux autres. Celui-ci doit partir d'une démarche inclusive en amont : nous solliciterons des rencontres avec les organisations syndicales, patronales, consuméristes, citoyennes, productrices… pour leur décliner la vision et le programme d'abord appliqués à leur secteur

Scanned by CamScanner

spécifique, ensuite en rapport avec la vision et le programme globaux.

Les développements ci-dessus sur les réformes de l'État, la citoyenneté, le secteur privé, l'éducation, la fonction publique, la protection sociale… seront expliqués aux syndicats de l'enseignement, de la santé, des administrations centrales ; aux organisations patronales, consuméristes et aux producteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, horticulteurs, touristiques), aux regroupements des professions informelles (métiers artisans, coiffeuses, travailleurs domestiques), aux fonctionnaires, aux associations de jeunes, etc.

Mais en même temps, nous leur expliquerons notre approche des questions transversales telles que les problématiques du financement (fiscalité, monnaie, ressources naturelles et dette), de l'identité nationale, de la sécurité et de la politique étrangère à la réussite desquelles leur soutien sera indispensable.

Si cette présentation, en amont de l'élection, a emporté leur adhésion, nous pourrons établir un agenda adossé à un échéancier solide engageant les parties (acteurs politiques, sociaux, différentes couches sociales, etc.). Cet engagement consistera pour nous à associer pleinement chaque organisation dans le déroulement du programme concernant son secteur d'activité et, pour cette dernière, à concéder sa participation entière, mais aussi et surtout, à garantir une pacification sociale offrant les conditions de sérénité et d'apaisement indispensables au bon exercice des tâches colossales qui nous attendent.

L'engagement des patriotes sur le terrain, le partage, l'appropriation, et le soutien rationnel des syndicats, organisations sociales, patronales, professionnelles, de leaders d'opinion… voilà les conditions substantielles et indispensables de la réussite, **les clés du changement véritable !**

Scanned by CamScanner

Graphique 1: Solde de la balance commerciale (en % PIB)

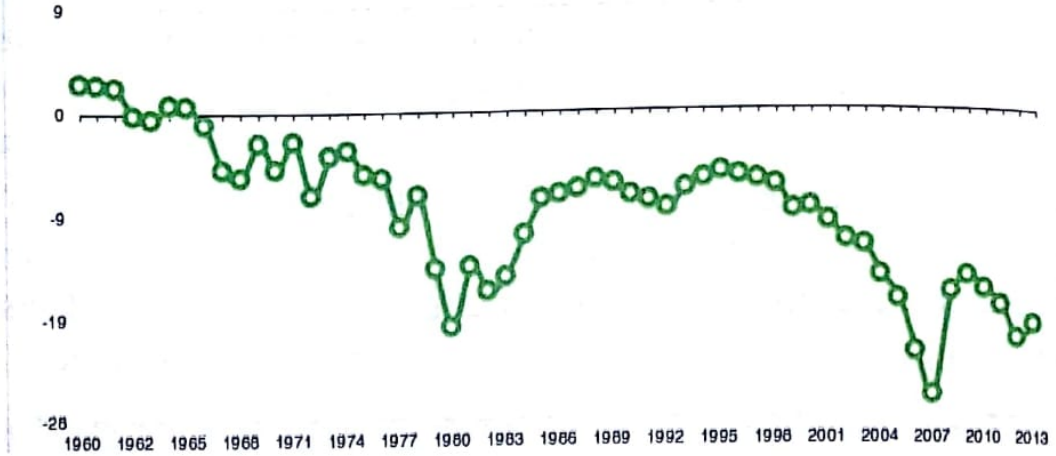

Graphique 2: aide publique au développement nette par habitant

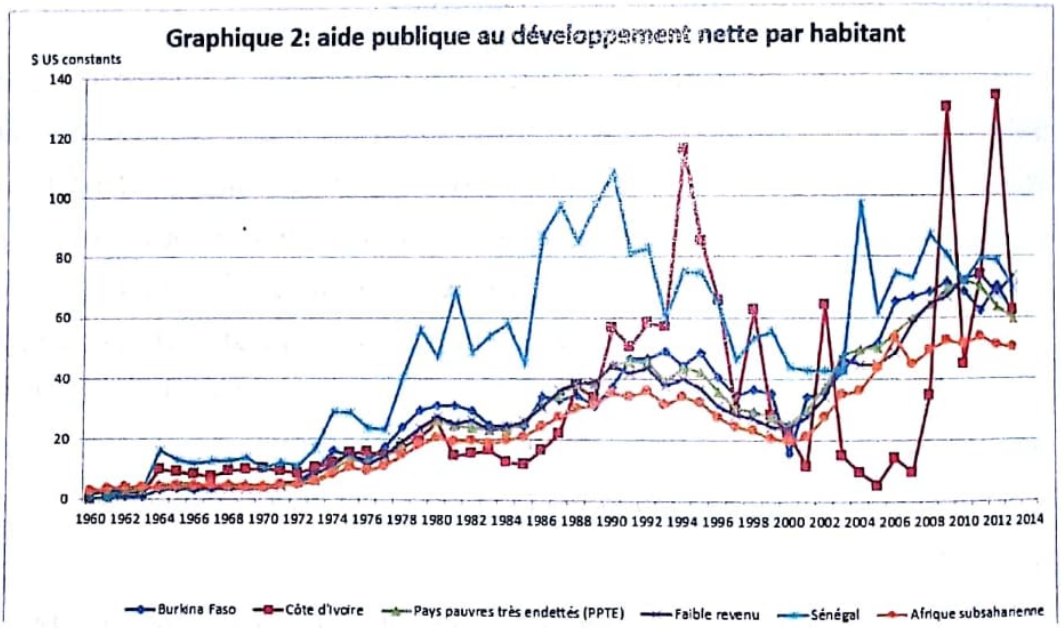

Source : Banque mondiale

Scanned by CamScanner

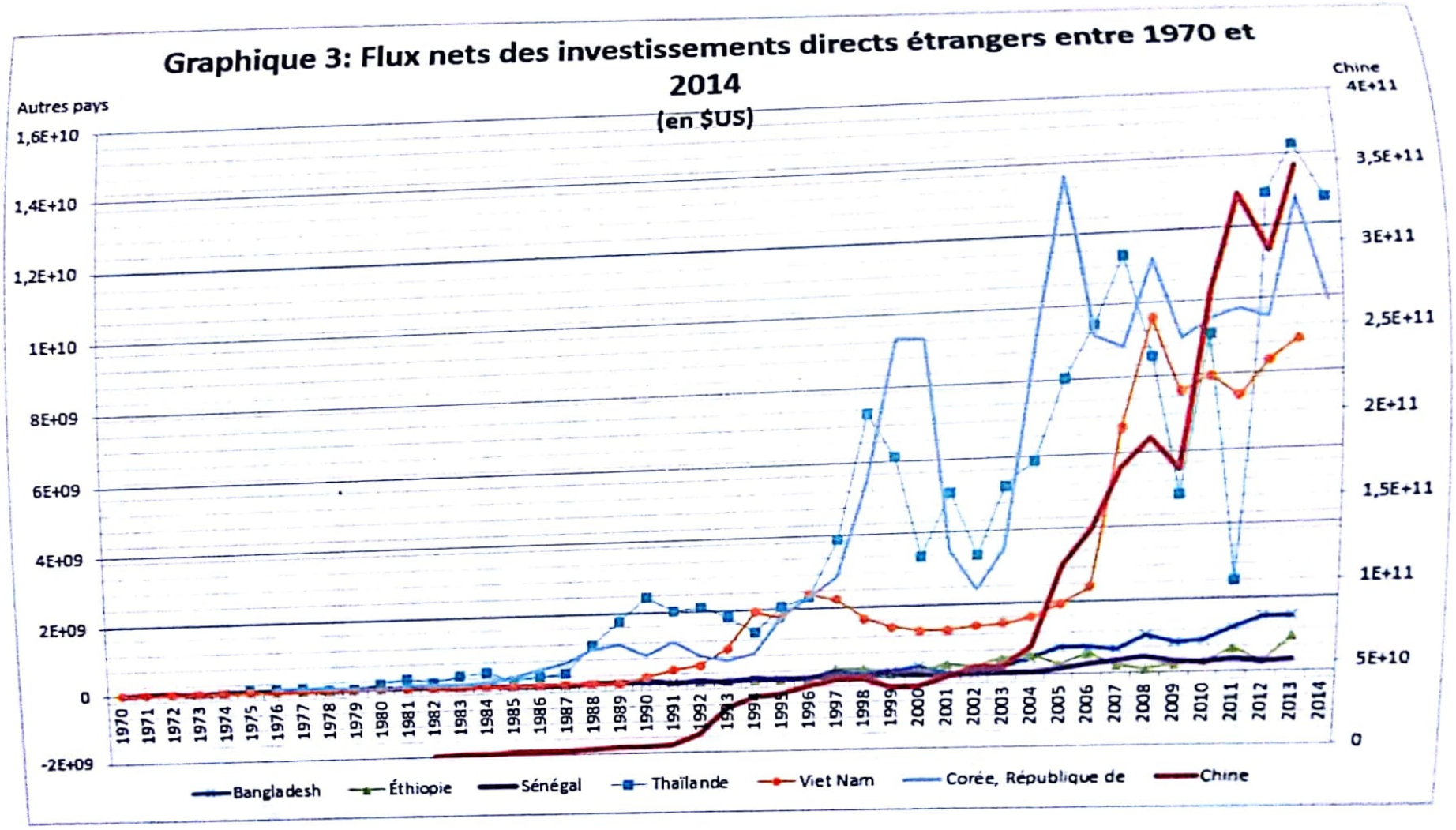

Source : Banque mondiale

Scanned by CamScanner

Scanned by CamScanner

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos : Pour un Sénégal décomplexé : croire en nous 9

Chapitre I : À l'origine du mal, un système 15

Chapitre II : Le diable à l'épreuve des patriotes 23

Chapitre III : Ombres et désastres d'un modèle de non-développement 41

Chapitre IV : Produire par et pour nous et viser le monde 47

Chapitre V : Avec quels pouvoirs publics ? 91

Chapitre VI : Par quel secteur privé ?..... 113

Chapitre VII : Et le citoyen dans tout ça ? 121

Chapitre VIII : Par quels mécanismes de financement? 125

Chapitre IX : Égaliser les chances par l'éducation..... 167

Chapitre X : Protéger les Sénégalais et réduire les inégalités..... 171

Chapitre XI : Sécuriser le Sénégal et les Sénégalais 193

Chapitre XII : Réconcilier nos identités, repenser les leviers communautaires, privilégier l'Afrique et se diversifier..... 205

Chapitre XIII : Les clés du changement..... 223

Table des matières 233

Scanned by CamScanner

Scanned by CamScanner

SOLUTIONS

Pour un Sénégal nouveau

Président du parti PASTEF et député à l'Assemblée nationale, Ousmane Sonko est une des révélations politiques de ces trois dernières années et a incontestablement révolutionné la manière de faire la politique au Sénégal. Courage et maîtrise des dossiers sont les traits distinctifs de ce quadragénaire qui s'est imposé à l'opinion publique sénégalaise à travers son discours axé sur le patriotisme et la bonne gouvernance.

Il raconte ses débuts en politique et expose, sur les problématiques majeures de politiques publiques, une vision qui va au delà des professions de foi habituelles des candidats.

Il démontre à travers les lignes et les chapitres de ce livre que le problème c'est le « système » lui-même et appelle les Sénégalais à une rupture urgente.

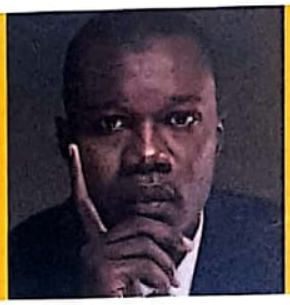

Ousmane SONKO a été élu député à l'Assemblée nationale du Sénégal en juillet 2017.
Avant ***SOLUTIONS***, il avait écrit ***Pétrole et gaz du Sénégal : chronique d'une spoliation*** paru aux Editions Fauves en mai 2017.

« Convictions fortes que malgré tout, il ne tient qu'à nous de briser ce cycle d'échecs et de déceptions, car les SOLUTIONS sont bien en nous. Mais il faut s'y atteler dès maintenant ; nous avons déjà perdu trop de temps et le monde ne nous attend pas ».

Ousmane SONKO

Scanned by CamScanner